

2014



CONTRAT DE VILLE

EVRY CENTRE ESSONNE



2020



Les grandes orientations du Centre Essonne

Le contrat de ville Centre Essonne 2014 - 2020 : un nouvel outil au service de la lutte contre les inégalités

La réduction des inégalités territoriales et l'action en faveur des quartiers en difficulté sont des objectifs partagés par les élus et les représentants de l'Etat. Les actions mises en place depuis une trentaine d'années ont permis d'obtenir des résultats et d'agir au quotidien pour pallier les inégalités.

Par la loi du 21 février 2014, le législateur a souhaité renouveler les moyens, les méthodes et la gouvernance de la politique de la ville. Dès 2012, la communauté d'agglomération Evry-Centre-Essonne et les villes d'Evry, de Ris-Orangis et de Courcouronnes ont décidé de s'associer à cette démarche et d'apporter leur expérience en la matière pour préfigurer ce renouveau.

La loi réduit le nombre de quartiers prioritaires, afin de concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté. Elle fait évoluer la gouvernance de la politique de la ville, en garantissant l'implication et le rôle des maires et en permettant une bonne coordination au niveau communautaire. La proximité avec les habitants est maintenue, et leur consultation au sein des différentes instances de pilotage est rendue centrale et obligatoire.

Elle affirme enfin le caractère partenarial de la démarche, avec une mise en commun des ressources et des volontés de tous les acteurs. La présente convention, unique pour l'ensemble du territoire, est passée entre l'Etat et ses établissements publics, la CAECE et les trois villes du territoire concernées, le Conseil Général et le Conseil Régional, la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi que de nombreux autres signataires.

L'enjeu de la présente convention n'est rien moins que de faire vivre les valeurs de la République dans nos quartiers : valeurs de réussite par le mérite, d'égalité des accès et des chances, de vivre ensemble, de laïcité. Dans le contexte douloureux des événements récents, il est impératif de redonner corps à la promesse républicaine dans les quartiers.

Ce doit être l'esprit même du contrat de ville, que de faire appel à toutes les forces disponibles pour empêcher que les écarts de vie, les inégalités de situation, les stigmatisations dont font l'objet certains habitants de nos quartiers ne finissent par les placer malgré eux hors de la société, dans une République à deux vitesses.

Il y a urgence à revitaliser un modèle républicain que l'on croyait gravé dans le marbre, à l'abri de toute contestation ; et à réaffirmer que c'est par la République que l'on réduira ces écarts et ces

fractures. L'Education Nationale, les collectivités, mais aussi les associations, les travailleurs sociaux, les éducateurs de rue, doivent travailler à faire force commune autour de cet impératif. Les familles – notamment monoparentales - souvent démunies, doivent également être soutenues.

En particulier, c'est la valeur de laïcité qu'il s'agira de faire vivre sur notre territoire. La laïcité est la condition même d'une qualité de citoyen vécue pleinement. La réponse passe avant tout par l'école, et par les mesures mises en place au sein de l'Education Nationale qui concourent à cet objectif : mise en place d'un plan de formation continue sur les questions de laïcité dans les établissements d'ici juillet 2015 ; enseignement moral et civique dès la rentrée prochaine ; création d'une "réserve citoyenne" d'appui aux écoles et aux établissements dans chaque académie, qui associera collectivités territoriales, associations, élus, entreprises et acteurs de la société civile.

Mais cette réponse doit être globale. C'est le sens des actions inscrites autour du vivre ensemble dans les quartiers, de la prévention spécialisée qui sera renforcée, d'une politique de mixité sociale de l'habitat, de la promotion de l'égalité femmes hommes. Des formations autour de la laïcité et de la République seront dispensées aux associations, aux travailleurs sociaux, aux employés municipaux et communautaires. Des modèles de parcours de réussite seront mis en avant dans les collèges et lycées sous forme de témoignages, ainsi que des actions de valorisation de la mémoire. Des temps de débat seront organisés régulièrement sur ces questions, autour des associations, au plus près des quartiers. La mobilisation sera totale.

Pour assurer la lutte contre les inégalités, un développement urbain et économique qui profite aux zones prioritaires, la sécurité de tous et le mieux vivre dans les quartiers, ce contrat de ville comprend par ailleurs des engagements forts de tous les acteurs de la politique de la ville.

Pour réussir à l'école. Les créations de poste de professeurs produisent déjà des effets sur les effectifs des classes, avec quinze classes ouvertes dès la rentrée 2014 - 2015. Les postes créés dans le cadre du programme « plus de maîtres que de classes » continueront d'être affectés prioritairement aux établissements en quartiers prioritaires. Les ressources départementales et académiques seront mobilisées de façon prioritaire pour assurer l'objectif d'un remplacement des professeurs absents sous 48 heures dans les quartiers. Par ailleurs, l'Etat s'engage à maintenir les crédits de réussite éducative et à favoriser la scolarisation des enfants de moins de trois ans. La convention nationale sur le décrochage scolaire sera mise en œuvre sur le territoire de la CAECE. Enfin, le collège Albert Camus à Ris-Orangis sera rattaché à la nouvelle carte de l'Education prioritaire, de même que les écoles Le Temps des cerises et Coquibus à Evry ; tandis qu'un régime de décharge exceptionnel des directeurs sera maintenu pour les écoles Jules Ferry et Paul Bert de Courcouronnes.

Pour développer les créations d'entreprises et d'emplois. Le dispositif ZFU, encourageant par le biais d'aides fiscales la création d'entreprise et le maintien d'un tissu économique dans les quartiers, sera prolongé et amélioré en 2015. Renommé « territoires entrepreneurs », il continuera de bénéficier au quartier Pyramides/Bois Sauvage à Evry. Ce dispositif complète les différentes actions des villes destinées à maintenir, développer et diversifier une offre de commerces de proximité au sein des quartiers prioritaires.

Le développement économique et urbain de la CAECE bénéficiera à tous ses habitants, avec une traduction concrète en termes d'emploi. La communauté d'agglomération s'engage à maintenir les crédits déployés en faveur de l'emploi et de la formation, ainsi que de l'insertion, sur le mandat en cours. Les clauses d'insertion, solution concrète au chômage dans les quartiers - 60 emplois créés par les clauses d'insertion dans le cadre de l'ANRU sur les douze derniers mois - seront systématisées. Les emplois d'avenir continueront à être développés : presque 500 ont déjà été signés par Dynamique Emploi depuis leur lancement, l'objectif est de 150 supplémentaires en 2015. La garantie jeune, dispositif à destination des jeunes les plus en difficulté sans emploi ni formation, et couplant une allocation et un accompagnement resserré vers le retour à l'emploi, sera mise en place dès janvier 2015 sur le territoire, avec 250 jeunes pris en charge. Les efforts seront particulièrement soutenus dans les quartiers prioritaires, par l'organisation de jobs dating chaque année et un renforcement de l'offre de service dans les antennes de quartier.

La formation sera au cœur de la stratégie pour l'emploi et l'insertion de la communauté d'agglomération pour le mandat en cours, avec la mobilisation de toutes les politiques publiques déployées par l'Etat et la Région. Le nombre de contrats d'apprentissage sera multiplié par deux pour les jeunes des quartiers prioritaires.

Avec la signature de la Convention Entreprises et Quartiers au niveau départemental, de nombreuses entreprises du territoire s'engagent à améliorer les parcours professionnels des jeunes des quartiers. Cette contribution se fera en amont via les stages en entreprises, lors du choix de formation par des actions de sensibilisation et de coaching, et enfin en réservant un traitement particulier aux jeunes diplômés.

Pour sortir les quartiers de la logique infernale de la ségrégation et reconquérir la mixité sociale. Le NPNRU prolonge et pérennise les résultats importants des programmes de rénovation urbaine entrepris sur le territoire dans le cadre de l'ANRU 1. Parmi les opérations nouvellement prévues figurent la rénovation du quartier du Parc aux Lièvres à Evry ainsi que du Moulin à Vent à Ris-Orangis. Les opérations en cours aux Pyramides et au Bois Sauvage à Evry, au Canal à Courcouronnes, seront quant à elles poursuivies. La communauté d'agglomération s'est par ailleurs engagée à maintenir l'effort en faveur de la rénovation urbaine sur le temps du mandat. Afin d'œuvrer à une plus grande mixité sociale dans les quartiers, la TVA à 5,5% pour l'accession au logement sera généralisée à l'ensemble des quartiers prioritaires ; et la TVA à 10% pour la construction de logements intermédiaires sera mise en œuvre. Une meilleure coordination entre bailleurs, Etat et collectivités devra aussi favoriser la mixité par l'installation de nouveaux habitants dans les quartiers.

L'utilisation de l'abattement de TFPB par les bailleurs sociaux sera désormais élaborée de manière concertée avec les villes afin de mieux répondre aux besoins des habitants. Un accord d'engagement entre les organismes HLM et l'Etat sur la qualité de service sera par ailleurs signé puis décliné territorialement en 2015, afin d'améliorer la vie quotidienne des locataires et de renforcer la cohésion sociale. Cela ne pourra se faire sans un regroupement des nombreux bailleurs sociaux du territoire, pour faciliter la gestion du cadre de vie des habitants. Ceux-ci s'engagent sur l'objectif d'une réduction de moitié du nombre de bailleurs à la fin du contrat de ville.

Pour assurer la sécurité et prévenir la délinquance dans les quartiers. Les effectifs de police municipale sont renforcés. La vidéo protection, qui a déjà fait ses preuves, sera étendue. Le procureur de la République affirme par ailleurs son engagement sur la question de la prévention de la délinquance de proximité, à travers la consolidation des cellules de suivi individualisé et le développement des réponses pénales de proximité.

Pour garantir à chacun un accès égal au transport, à la santé, aux droits, à la culture. Les associations structurantes en la matière bénéficieront désormais d'engagements pluriannuels de financement. Cela permettra de traiter la question des quartiers dans sa totalité et toute sa complexité.

Ce nouveau contrat de ville porte beaucoup d'espoirs. Il ancre la volonté des élus, de l'Etat et de tous les autres cosignataires et partenaires de renouveler leurs efforts et leurs engagements dans un pacte au bénéfice des habitants des quartiers, et affirme leur détermination à faire de cette nouvelle politique de la ville un réel progrès.

Sommaire

1 LE PROJET DU CENTRE ESSONNE

Le territoire d'intervention	pp.10-42
Faire force commune autour de principes et d'objectifs partagés	pp.43-59
Gouvernance du projet	pp.60-82

2 LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Principe de déclinaison territoriale	p.84
Objectifs et champs d'action par thématique	pp.85-168
<i>Laïcité, citoyenneté et vivre ensemble</i>	pp.85-93
<i>Education</i>	pp.94-104
<i>Emploi et développement économique</i>	pp.105-117
<i>Habitat, cadre de vie et rénovation urbaine</i>	pp.118-147
<i>Santé</i>	pp.148-157
<i>Sécurité, prévention de la délinquance et accès aux droits</i>	pp.158-168

3 LES ENGAGEMENTS

Engagements généraux	pp.170-172
Engagements par signataires	pp.173-199
<i>Engagements généraux</i>	pp.173-178
<i>Education</i>	pp.179-182
<i>Emploi et développement économique</i>	pp.183-190
<i>Habitat, cadre de vie et rénovation urbaine</i>	pp.191-195
<i>Santé</i>	pp.196-197
<i>Sécurité, prévention de la délinquance et accès aux droits</i>	pp.198-199

Partie 1

LE PROJET DU CENTRE ESSONNE

Sommaire

1. Le territoire d'intervention	pp.10-42
1.1 La CAECE, un territoire attractif mais contrasté	pp.13-18
1.2 Les périmètres d'intervention	pp.19-42
2. Faire force commune autour de principes et d'objectifs partagés	pp.43-59
2.1 Une stratégie transversale au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires	pp.43-47
2.2 Des orientations thématiques	pp.48-59
3. Gouvernance	pp.60-82
3.1 Une gouvernance partagée	pp.61-73
3.2 Modalités de l'animation territoriale	pp.74-77
3.3 Observation, suivi et évaluation	pp.78-82

1. LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le présent contrat de ville est conforme aux orientations et au projet du Centre-Essonne, celui de devenir un territoire d'équilibre dans le Grand Paris, capable de dialoguer tant avec les autres grandes intercommunalités du sud de l'Île de France qu'avec la Métropole de Paris ou la Région Ile de France.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014 prévoit qu'à compter du 1er janvier 2016, le seuil des intercommunalités de grande couronne dont le siège est situé dans l'aire urbaine de Paris ne pourra être inférieur à 200 000 habitants. Cette disposition aura pour conséquence le regroupement des intercommunalités concernées de l'Essonne autour de bassins de vie.

En matière de développement économique et d'emploi, la mise en cohérence de grands projets structurants des territoires permettra dès la phase des travaux de mettre en œuvre les clauses d'insertion à grande échelle et de favoriser l'emploi et l'insertion des actifs de ces territoires.

Les politiques d'insertion qui associent fonds européens, financements nationaux et subventions locales pourront être poursuivies et recentrées sur les habitants des quartiers de la collectivité nouvellement créée.

Les initiatives en faveur de l'emploi local pourront également changer d'échelle pour une meilleure mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi de toutes les entreprises du territoire.

Le regroupement des intercommunalités permettra d'amplifier l'effort mené depuis plusieurs années en faveur du logement et consacré tant par les plans locaux pour l'habitat. Il permettra de penser la politique du logement et de la rénovation urbaine à une échelle plus large pour plus de cohérence et d'équilibre.

Ce regroupement devra également permettre de développer, restructurer et simplifier le réseau de transports urbain et d'améliorer les liaisons de pôles à pôles. Les usagers doivent pouvoir utiliser les services administratifs et universitaires, effectuer avec facilité leurs trajets quotidiens pour gagner leurs lieux de travail ou les commerces sans avoir à se soucier des limites administratives, ou de l'enchevêtrement des opérateurs.

L'élaboration du présent Contrat de Ville respecte les principes et les priorités partagés par l'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération. Si son champ d'application cible prioritairement les quartiers d'Evry, de Ris-Orangis et de Courcouronnes, sa mise en œuvre dans les quartiers prioritaires et ses moyens en faveur des populations les plus fragiles aura pour effet de renforcer l'ensemble du territoire.

Pour la période 2014-2020 l'action publique communautaire repose sur des principes et poursuit des priorités que la présente convention contribuera à mettre en œuvre.

La solidarité communautaire et une meilleure intégration communautaire sont indissociables du projet qui sera mené avec les villes pour les six ans qui viennent.

La Communauté d'Agglomération poursuivra, comme elle l'a fait sur la période 2010-2014, l'effort de solidarité envers les villes et particulièrement leurs quartiers en difficulté. Elle s'engage en conséquence à réaliser les investissements nécessaires à la transformation des quartiers qui n'ont pas encore bénéficié des opérations de rénovation urbaine.

Le contrat de ville définit les objectifs de péréquation de renforcement des solidarités financières et fiscales entre ses communes membres. Les critères de la solidarité financière évolueront au cours du mandat afin de mieux appréhender les facteurs de dépenses des villes en faveur des quartiers et de leurs habitants.

La nouvelle politique de la ville recentre l'action des partenaires sur les quartiers qui en ont le plus besoin, et instaure un contrat unique qui modifie substantiellement les rapports entre les acteurs locaux et l'Etat dans le sens de la simplification et de l'intégration communautaire, offre avec le contrat de ville un outil sobre et efficace au service des priorités de la Communauté d'Agglomération Evry-Centre-Essonnes. Ces priorités sont le développement économique, l'emploi et l'insertion, la transformation urbaine et la culture. A ces priorités communautaires s'ajoutent celles des villes en matière d'éducation, de santé et d'action sociale notamment, ainsi que celles de l'Etat en matière de de lutte contre le chômage et les inégalités, pour ne prendre que ces exemples.

A l'heure où l'Etat et les collectivités doivent faire preuve de la plus grande responsabilité en matière de niveau de la dépense et de coût des services publics, il apparaît nécessaire de doter le contrat des outils permettant d'évaluer son efficacité. L'exigence de transparence démocratique impose en conséquence de fixer dès le premier comité de pilotage mis en place par le Contrat de Ville les objectifs et les indicateurs permettant de mesurer sa capacité à servir les priorités fixées par les élus au niveau du territoire. Dans le même souci de transparence, le maire et le président de la communauté d'agglomération présenteront à leurs assemblées délibérantes un rapport sur la situation de la collectivité et les actions menées dans le cadre de la politique de la ville qui sera débattu en conseil de communauté.

Le contexte économique national impose de prendre les mesures nécessaires au niveau territorial pour ne pas rester spectateurs de la dégradation de la situation économique et de ses effets sur les habitants des quartiers en difficulté.

La capacité d'un territoire à attirer de nouvelles entreprises, à les orienter vers l'offre d'emploi local qualifié et non qualifié sera déterminante dans la lutte contre le chômage et les inégalités.

L'aménagement est une compétence historique du territoire. L'effort mené depuis plusieurs années notamment en direction des quartiers prioritaires doit pouvoir s'amplifier grâce à la nouvelle donne

posée par le Contrat de Ville qui associe Rénovation Urbaine et Politique de la Ville. Elle imposera aussi une réflexion sur un projet de territoire qui, s'il ne se limite pas aux seules villes bénéficiant de la géographie prioritaire, repose pour une grande part sur la capacité d'Evry-Centre-Essonne à poursuivre sa mutation et à moderniser l'héritage de la ville nouvelle.

L'accès à la Culture demeure un élément indissociable de la lutte contre les inégalités. Elle est une priorité du territoire au même titre que le développement économique, l'emploi et la transformation urbaine. La présence au sein des quartiers de nombreux équipements communautaires tels que les médiathèques ou les conservatoires et celle à Evry d'une Scène Nationale (Théâtre de l'Agora) contribuent à ce que chaque habitant quelles que soient ses origines sociales accède à la culture. La création de nouveaux équipements culturels et la rénovation prochaine des Arènes de l'Agora viendront renforcer l'offre culturelle sur le territoire et permettront au Centre-Essonne de faire de la culture l'un des leviers de son attractivité.

La réussite du présent contrat repose sur le niveau et le respect des engagements de toutes les parties en faveur de la mise en œuvre d'un véritable projet de territoire. Ce projet mobilisera pour la première fois et durant six ans les ressources humaines ainsi que les moyens techniques et financiers de tous les partenaires au service des quartiers et de leurs habitants afin qu'en 2020, leurs conditions de vie et de ressources soient enfin et durablement améliorées.

1.1 LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE ESSONNE, UN TERRITOIRE ATTRACTIF MAIS CONTRASTE

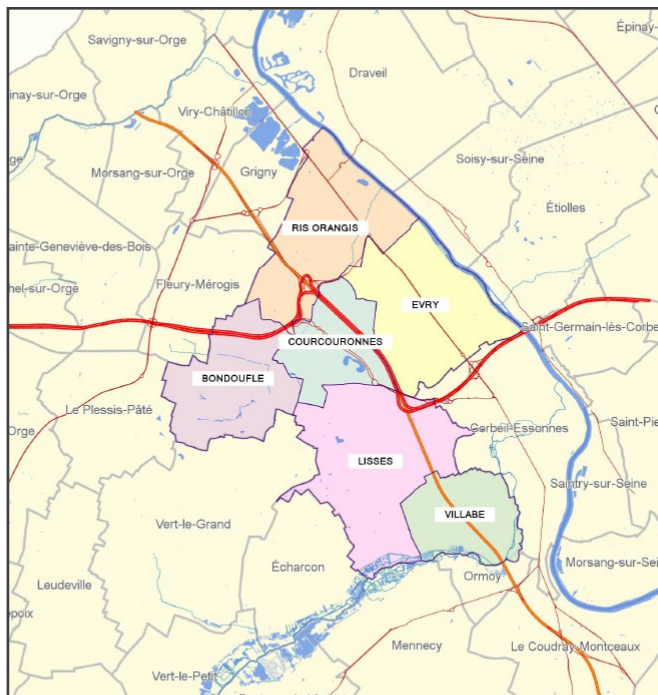
La Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne (CAECE) regroupe un ensemble de six communes sur le territoire essonnien : Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis et Villabé, qui représentent 116 400 habitants.

Située au cœur du Centre Essonne, la CAECE est une agglomération attractive qui dispose de nombreuses ressources en matière de développement économique, d'éducation, de sports et de culture.

Pendant, elle constitue également un territoire d'accueil de populations fragilisées pour lesquelles les besoins d'intervention sont importants. Ces populations se concentrent d'autant plus dans les quartiers prioritaires, qui constituent ainsi les territoires les plus en difficulté sur le plan socio-économique.

> UN TERRITOIRE A FORT POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT

La CAECE est **une agglomération qui dispose de ressources et d'un fort potentiel de développement**. Située à proximité d'Orly, la CAECE a la volonté de se positionner comme un pôle d'équilibre au sein de la métropole du « Grand Paris » et de s'affirmer à la fois comme biocluster de référence (biotechnologies), pôle d'excellence (université, grandes écoles, organismes de formation, recherche et innovation) et carrefour économique régional (grands comptes, PME).



La CAECE dispose d'atouts importants :

Des équipements collectifs structurants : centre hospitalier sud-francilien, Génocentre, université d'Evry Val d'Essonne, centre commercial régional Evry 2, réseau de transport et site propre bus, équipements culturels (Arènes de l'Agora, Théâtre de l'Agora – scène nationale d'Evry et de l'Essonne, le Plan, réseaux de conservatoires et médiathèques, etc.), équipements sportifs (Stade Bobin, patinoire, complexes sportifs...).

Des projets de transformations urbaines de grande ampleur : le futur Grand Stade de rugby et son cluster, l'arrivée de transports structurants (TTME, TZen 4, Site Propre de Transport en Commun sur la RN7...) la relance

de la construction neuve avec un objectif de 800 logements nouveaux par an, la création de nouveaux quartiers mixtes dont plusieurs Eco-quartier (Docks de Ris , Canal Europe, Portes de Bondoufle...), la requalification du bâti et des espaces publics, le développement et la rénovation des équipements de services publics dans les quartiers.

L'agglomération d'Evry a la chance de bénéficier d'un site propre bus de 15 km depuis sa création qui apporte régularité, ponctualité et vitesse. Cette infrastructure permet aux populations des quartiers peu motorisées et captives des transports collectifs d'accéder rapidement aux lieux de vies extérieurs aux quartiers, contribuant ainsi à leur désenclavement.

Trois projets de TCSP (Transport en Commun en Site Propre) majeurs vont voir le jour d'ici 2020 (TZen 4 Bus à haut niveau de service, Tram-Train Massy <> Evry et Site Propre RN7). Une bonne articulation entre les projets de rénovation urbaine, le site propre existant et les sites propres futurs se traduira alors par le renforcement des centralités au droit des stations, la reconfiguration des espaces publics pour ouvrir les quartiers.

Un développement économique dynamique avec 7 200 établissements privés et publics, dont des grands comptes et un tissu dense et diversifié de PME-PMI et de TPE-TPI, qui regroupent 69 000 emplois. 27 parcs d'activités ont été aménagés pour une superficie de 940 hectares et plus de 700 000 m² de bureaux ont été construits.

Des secteurs d'activités dominants :

- Transport et logistique (services) : 92 établissements, 4 043 salariés,
- Services à l'entreprise (prestations intellectuelles ou techniques – nettoyage, gardiennage) : 345 entreprises, 8 003 salariés,
- Commerce de détail et grande distribution : 407 établissements, 7 989 salariés, forte concentration sur les zones commerciales d'Evry, Lisses et Villabé,
- Aéronautique et spatial : 24 établissements pour 4 352 salariés.

Le 1^{er} bioparc français, Génopole, est également implanté sur l'agglomération avec 80 entreprises de biotechnologies et 19 laboratoires académiques de recherche représentant 2 245 emplois directs. Il offre une visibilité internationale au territoire.

Un équilibre « grands comptes – PME » :

- Grands comptes : Snecma (3 307 salariés), Ariespace (266 salariés), Carrefour (1 320 salariés), Accor (1 524 salariés), Crédit Agricole Consumer Finance (1 137 salariés).
- 79 établissements privés de plus de 100 salariés, 6 510 de moins de 10 salariés dont 4 444 ne comptent aucun salarié.
- 1 859 entreprises artisanales.

La CAECE assure le pilotage et la gestion de la Zone Franche Urbaine (ZFU) située sur la commune d'Evry. Le périmètre de la ZFU héberge 550 entreprises. Depuis sa création en 2004, la ZFU a permis l'émergence de près de 1 000 entreprises et 1 500 emplois ont bénéficié des exonérations.

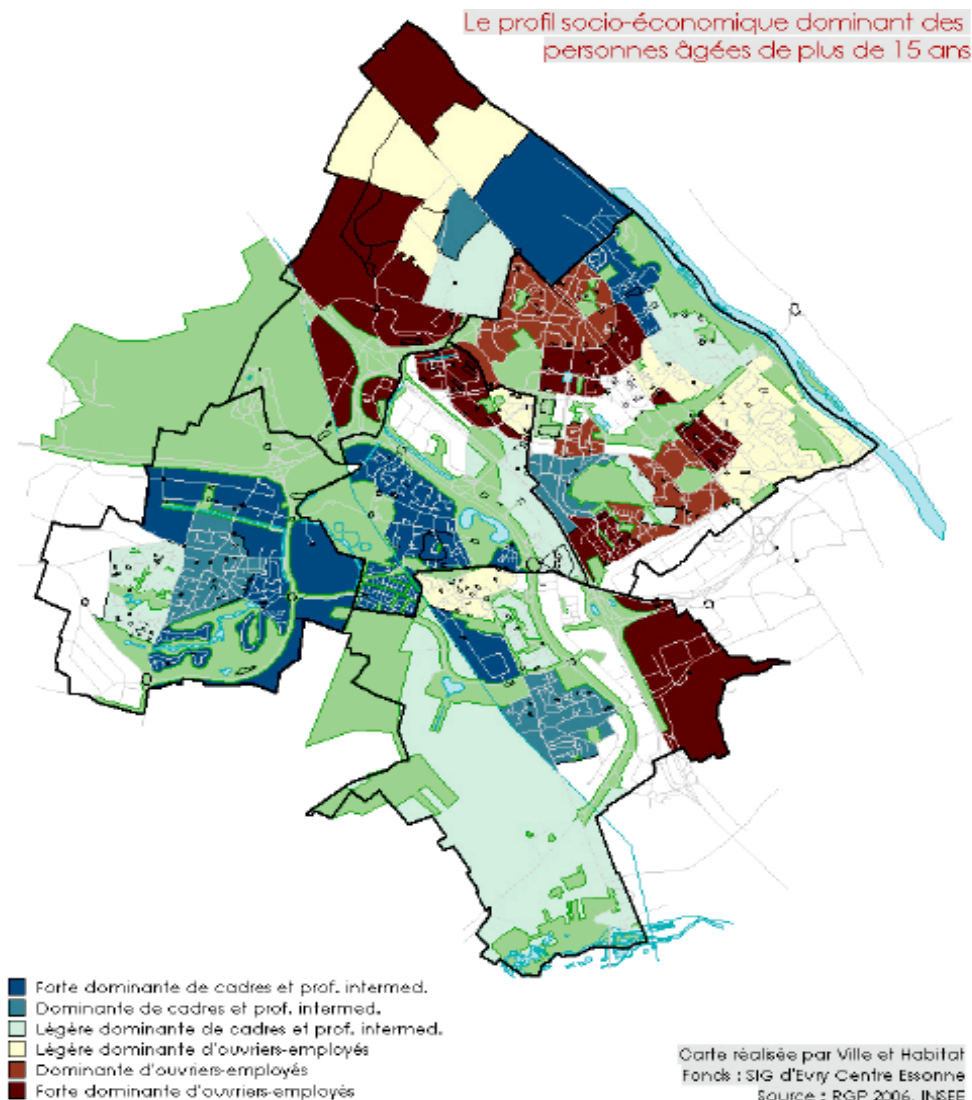
L'agglomération est aussi un important pôle d'enseignement du Sud de l'Île-de-France avec près de 15 000 étudiants. On y propose des formations dans de multiples domaines avec l'Université Évry-Val

d'Essonne et de grandes écoles d'ingénieurs et de commerce : Télécom SudParis, Télécom École de Management et l'École Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise. La Faculté des Métiers de l'Essonne dispense près de 60 formations aux apprentis de tous niveaux.

Afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire, une stratégie et un plan d'actions à court et moyen termes ont été élaborés suite à un diagnostic global sur le développement économique, l'emploi, la formation, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Depuis 2009, la CAECE a structuré sa stratégie de développement économique autour de quatre orientations :

- développer l'animation et les services aux entreprises afin de renforcer leur diversité et leur sentiment d'appartenance au territoire,
- affirmer la CAECE comme un pôle d'excellence en matière de formation, de recherche et d'innovation,
- positionner la CAECE comme un biocluster de référence dans les sciences du vivant, de la génomique et des biotechnologies,
- renforcer la qualité des infrastructures d'accueil des entreprises afin de favoriser leur développement et leur implantation.

> UN TERRITOIRE FORTEMENT FRAGILISÉ



Un territoire contrasté

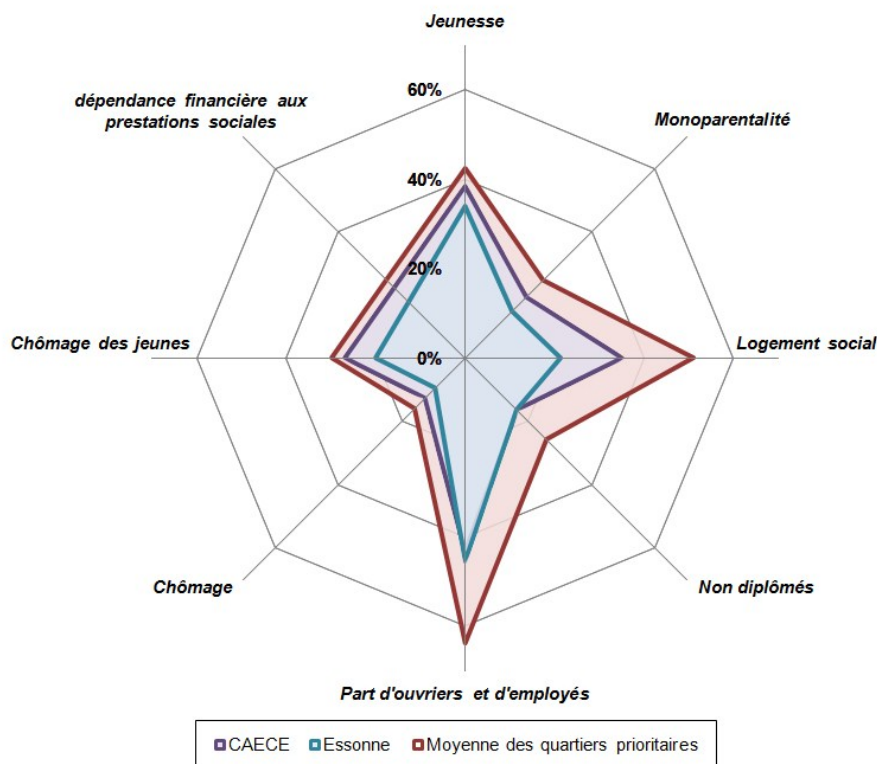
La CAECE concentre proportionnellement une population modeste d'ouvriers et d'employés surtout dans sa partie nord (et principalement dans les territoires en géographie prioritaire), quand son sud est habité davantage par des cadres et des professions intermédiaires.

Depuis plusieurs années, la CAECE est devenue un territoire marqué par la précarisation d'une partie de sa population et par une spécialisation socio-spatiale de certains de ses quartiers qui se poursuit :

- En 2011, le revenu médian (par Unité de Consommation (UC) de la CAECE est de 16 771€ contre 22 909€ dans le département et 22 243€ en Ile de France - source filocom 2011).
- Entre 2007 et 2011, la cartographie des revenus médians par UC et par quartier est similaire : revenus inférieurs à la moyenne de l'agglomération.

Les indicateurs socio-économiques évoluent aussi **de façon préoccupante**: les différents diagnostics établis depuis plusieurs années mettent en évidence plusieurs constats alarmants: un taux de chômage élevé, une proportion élevée de familles nombreuses et monoparentales, une précarisation croissante des populations, un accès aux soins de plus en plus difficile, un ancrage faible des populations sur ces territoires (30% d'éménagés récents entre 2009 et 2011 et 30% également parmi les locataires HLM à l'échelle de l'agglomération, source filocom 2011).

Les quartiers prioritaires des villes de Courcouronnes, Evry et Ris-Orangis **concentrent les plus grandes difficultés et sont en décrochage** par rapport à l'agglomération et au département.



Une mobilité importante, surtout sur les territoires prioritaires

Une caractéristique importante du territoire de l'agglomération est la forte mobilité de ses ménages. Comme l'a montré le diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH), la CAECE est une agglomération qui connaît d'importants flux internes et entrants (de Paris, proximité et province). On note que les territoires où les populations sont les plus mobiles sont en grande partie ceux de la géographie prioritaire.

La mobilité au sein du parc locatif social, quasi exclusivement collectif, est davantage marquée, la durée d'occupation étant plus faible dans les zones prioritaires qu'ailleurs.

L'intervention des acteurs publics sur ces territoires constitue donc un enjeu fort pour permettre le maintien des habitants et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Un accueil de populations de plus en plus précaires

La conjugaison de ces éléments indique que les quartiers prioritaires sont devenus des territoires d'accueil de populations précaires très mobiles, à l'échelle francilienne et en renouvellement constant. La promotion résidentielle et sociale ainsi que les effets des politiques publiques menées en direction des quartiers prioritaires entraînent des populations qui le peuvent à quitter ces territoires. Dans le même temps, ces quartiers continuent d'attirer en leur sein de nouveaux ménages encore plus précaires et plus jeunes.



La CAECE constitue un territoire connaissant un développement important mais elle reste aussi l'un des territoires principal d'accueil des précarités en Ile-de-France, en particulier sur les quartiers prioritaires relevant de la Politique de la Ville.

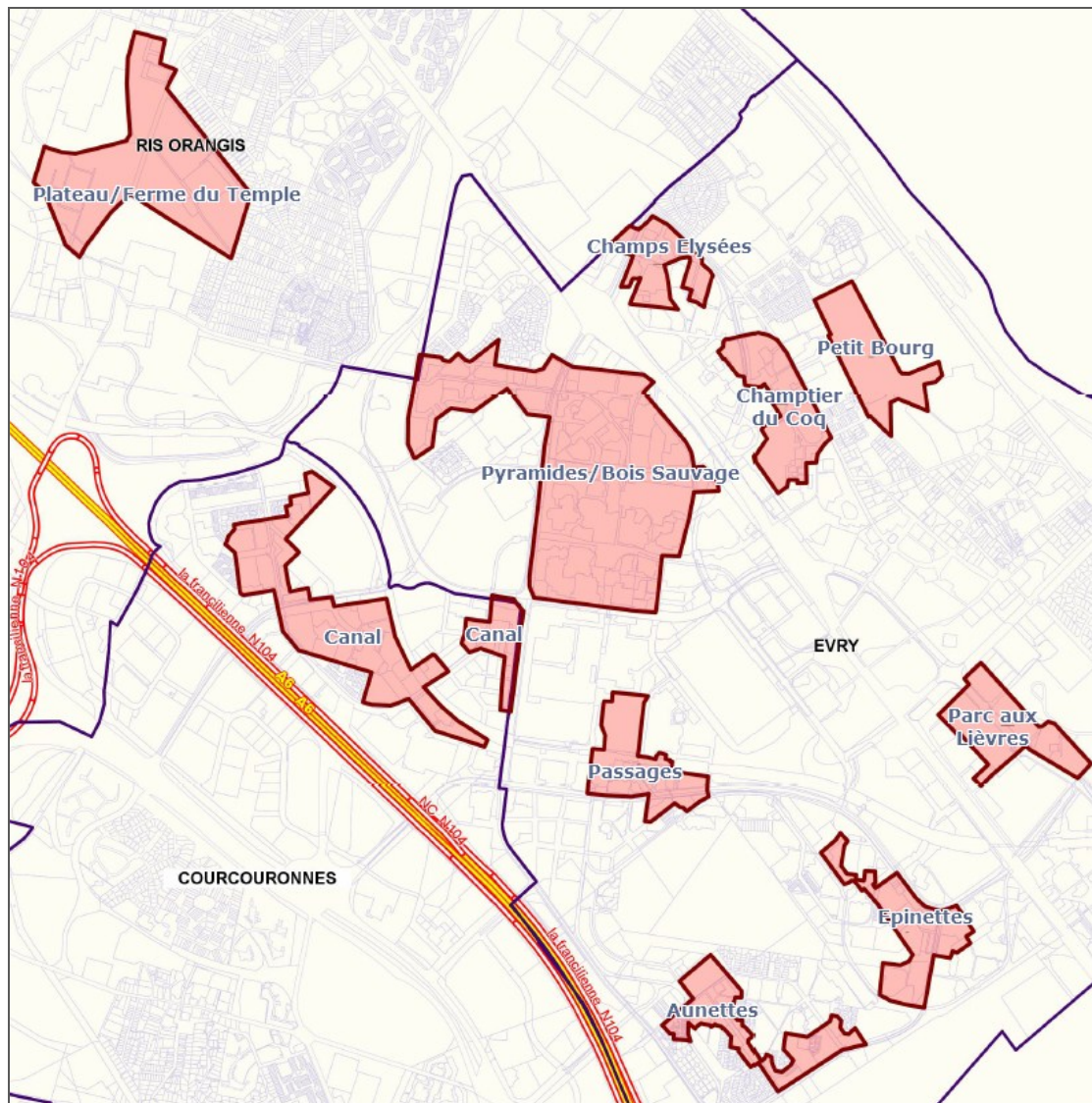
Les enjeux sociaux concernent donc les territoires de la Politique de la Ville – marqués par une dynamique de changement socio urbaine impulsée par les Projets de Rénovation Urbaine – mais ils concernent également certains territoires hors géographie prioritaire et ce sur l'ensemble du territoire intercommunal, par un phénomène de diffusion de la pauvreté en lien notamment avec l'accroissement de la mobilité des populations.

1.2 LES PERIMETRES D'INTERVENTION

La nouvelle géographie prioritaire de l'Etat, basée sur le critère unique du revenu médian par habitant, a déterminé 10 périmètres prioritaires (nommés Quartiers Politique de la Ville, QPV) pour le territoire d'Evry Centre Essonne, dont 1 à Courcouronnes, 8 à Evry et 1 à Ris-Orangis. Les quartiers qui sortent de la politique de la ville deviennent des quartiers de veille et bénéficient d'un dispositif d'accompagnement. Les réalités territoriales et de vie quotidienne des habitants dépassent ces périmètres stricts et sont prises en compte à travers la notion de quartier vécu.

LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Cette nouvelle géographie prioritaire concerne désormais 38 400 habitants à l'échelle de l'agglomération, soit environ 33% de sa population.



Courcouronnes

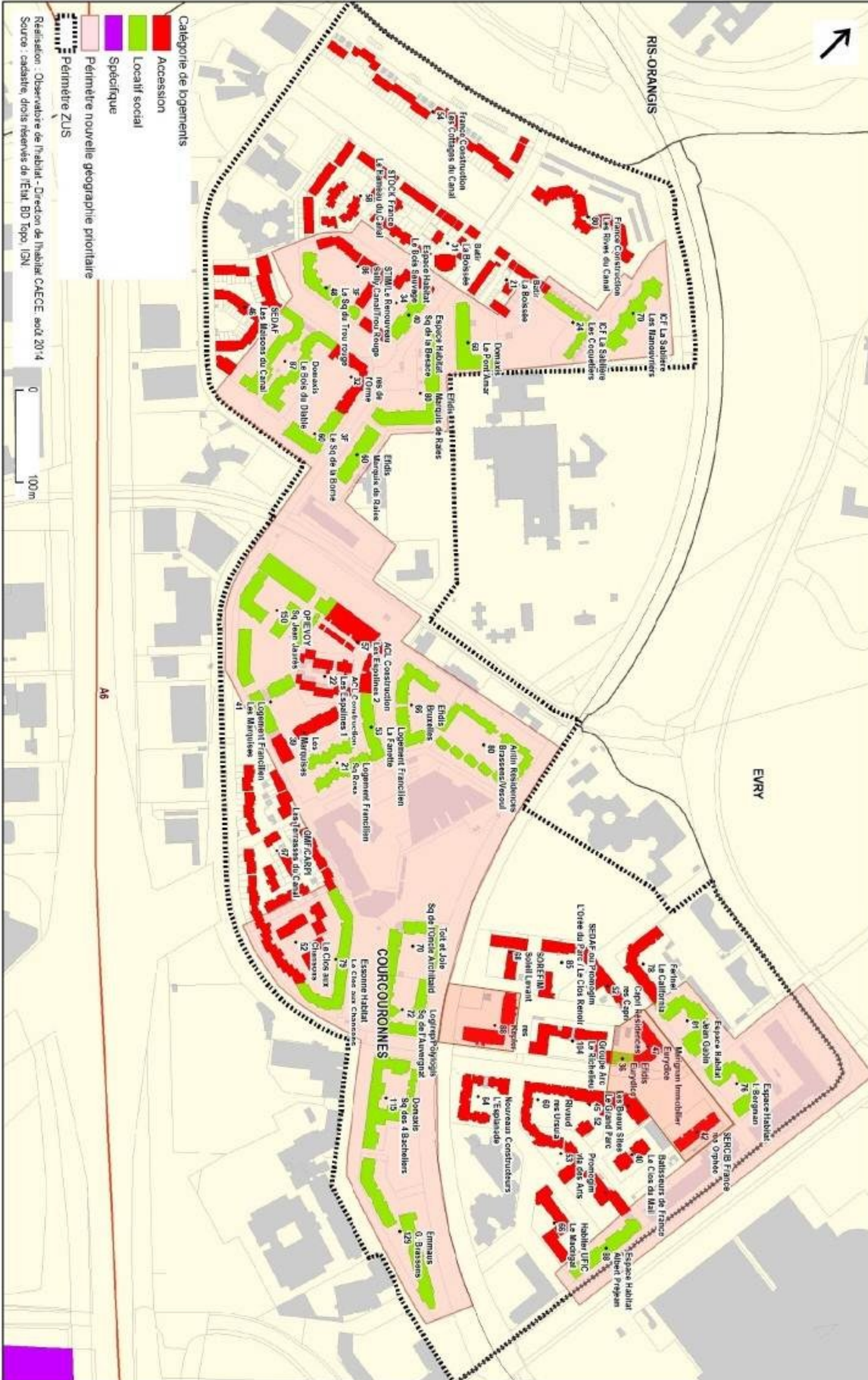
Quartier du Canal

Fiche statistique synthétique du quartier*	
Population	9 021
<i>Dont population du périmètre QPV (et % de la population du quartier)</i>	6 000 (66,5%)
Revenu médian par UC du périmètre QPV	11 200
Jeunesse	43,9%
<i>% des moins de 25 ans dans la population</i>	
Monoparentalité	26,1%
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	
Nombre de logements du périmètre QPV (% privé/% social)	2 447 (31% / 69%)
Non diplômés	25,5%
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou + non scolarisée</i>	
Part d'ouvriers et d'employés	61,9%
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	
Chômage	17,5%
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	
Chômage des jeunes	28%
<i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans</i>	
Prestations sociales	27,4%
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% de prestations sociales</i>	

* en raison d'indisponibilité statistique, les chiffres fournis concernent l'ensemble du quartier (agrégation d'IRIS, source INSEE 2009 et CNAM 2012) et non uniquement le QPV sauf mention le précisant.

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE - SECTEUR CANAL A COURCOURONNES ANCIEN ET NOUVEAU PÉRIMÈTRE / PARC DE LOGEMENTS

Nom des promoteurs ou gestionnaires, nom des résidences et nombre de logements

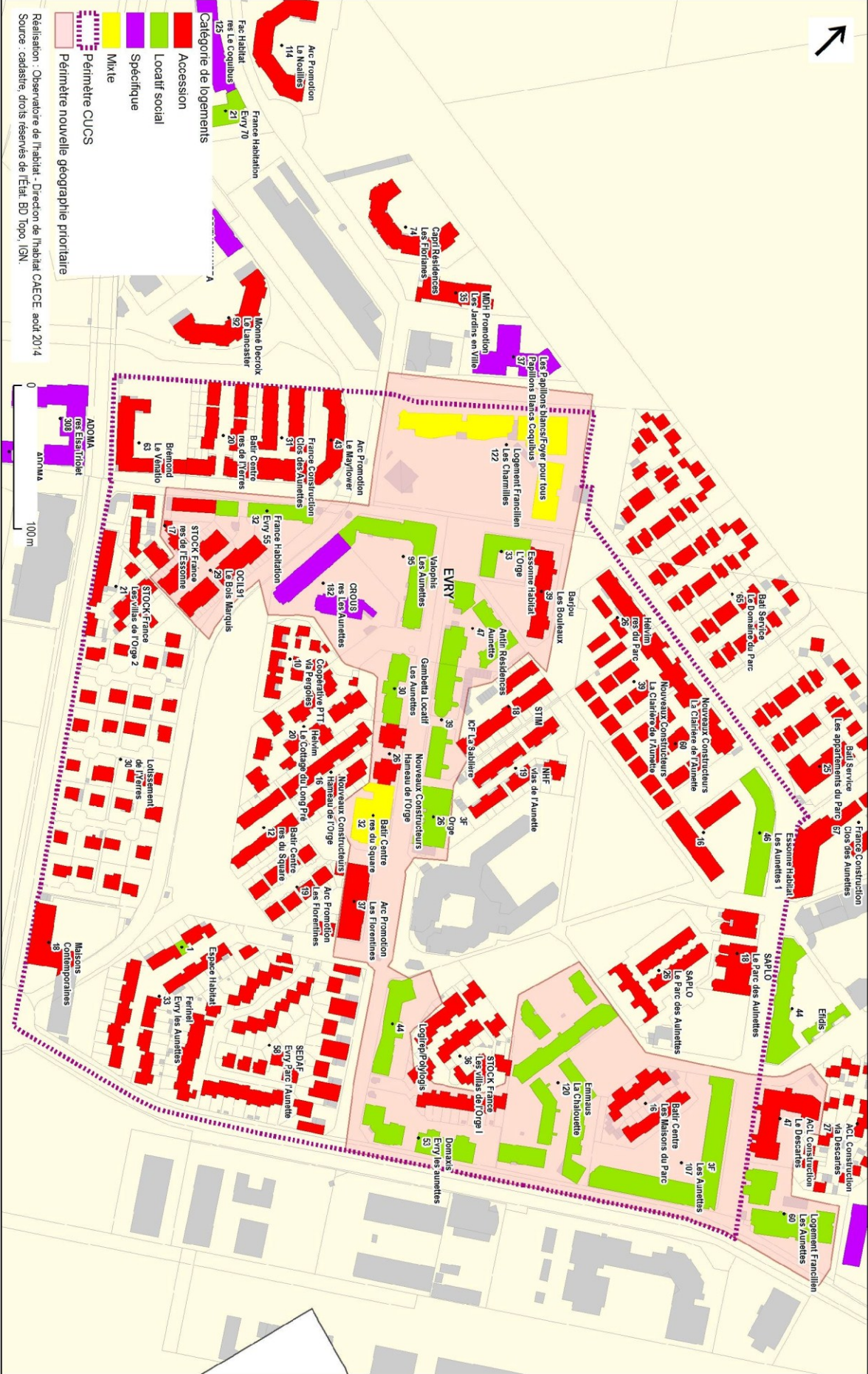


Fiche statistique synthétique du quartier*	
Population	5 990
<i>Dont population du périmètre QPV (et % de la population du quartier)</i>	NC
Revenu médian par UC du périmètre QPV	NC
Jeunesse	44,9%
<i>% des moins de 25 ans dans la population</i>	
Monoparentalité	23,2%
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	
Nombre de logements du périmètre QPV	1 295
<i>(% privé/% social)</i>	(25% / 75%)
Non diplômés	27,5%
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou + non scolarisée</i>	
Part d'ouvriers et d'employés	65,9%
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	
Chômage	16,7%
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	
Chômage des jeunes	31,6%
<i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans</i>	
Prestations sociales	21,8%
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% de prestations sociales</i>	

* en raison d'indisponibilité statistique, les chiffres fournis concernent l'ensemble du quartier (agrégation d'IRIS, source INSEE 2009 et CNAM 2012) et non uniquement le QPV sauf mention le précisant.

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE - SECTEUR AUNETTES A ÉVRY ANCIEN ET NOUVEAU PÉRIMÈTRE / PARC DE LOGEMENTS

Nom des promoteurs ou gestionnaires, nom des résidences et nombre de logements

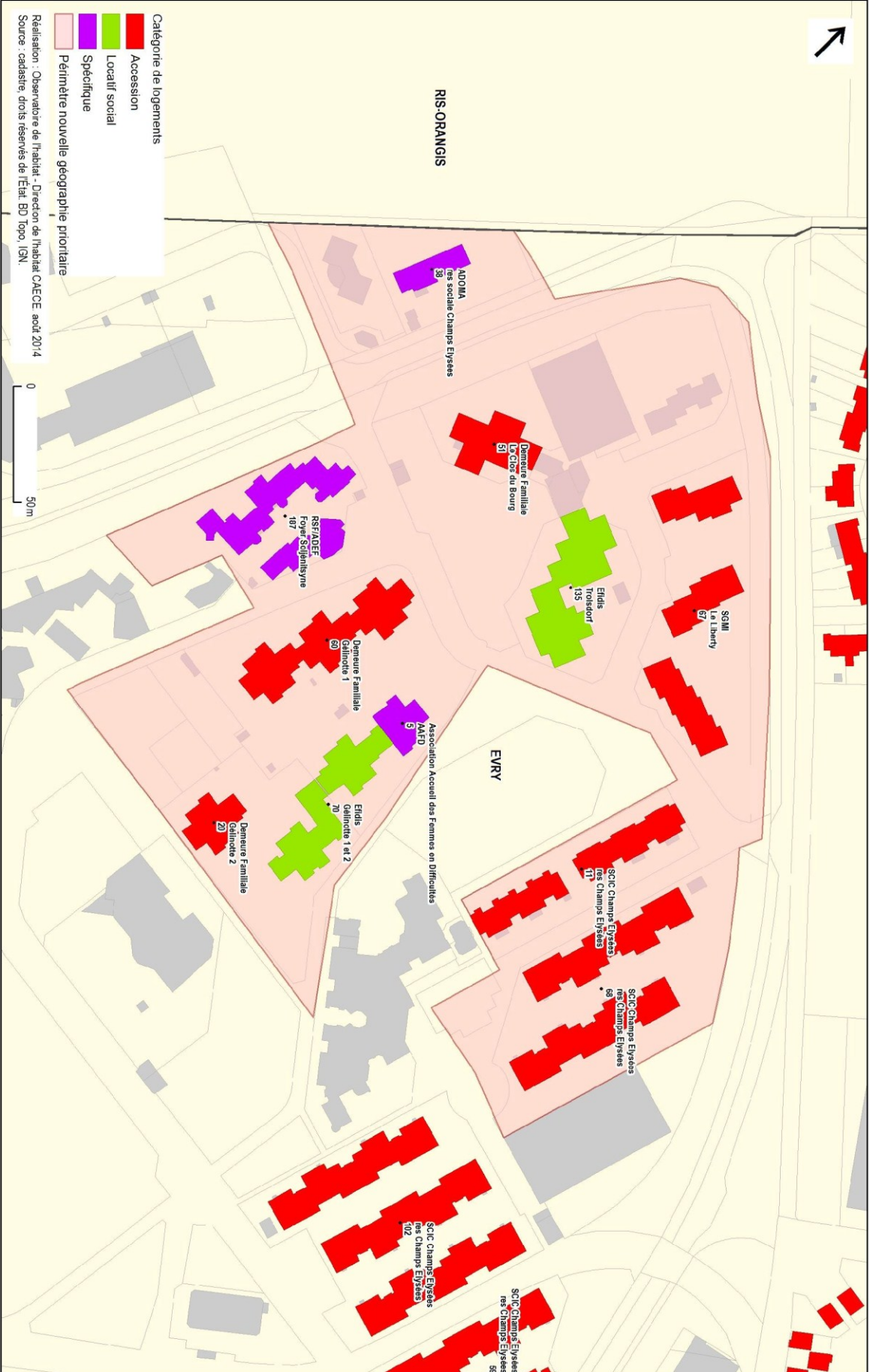


Fiche statistique synthétique du quartier*	
Population	2 323
<i>Dont population du périmètre QPV (et % de la population du quartier)</i>	1 700 (73,2%)
Revenu médian par UC du périmètre QPV	12 600
Jeunesse	38,7%
<i>% des moins de 25 ans dans la population</i>	
Monoparentalité	30,5%
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	
Nombre de logements du périmètre QPV	699
(% privé/% social)	(40% / 60%)
Non diplômés	15,6%
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou + non scolarisée</i>	
Part d'ouvriers et d'employés	63,4%
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	
Chômage	13,7%
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	
Chômage des jeunes	32,2%
<i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans</i>	
Prestations sociales	27,5%
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% de prestations sociales</i>	

* en raison d'indisponibilité statistique, les chiffres fournis concernent l'ensemble du quartier (agrégation d'IRIS, source INSEE 2009 et CNAM 2012) et non uniquement le QPV sauf mention le précisant.

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE - SECTEUR CHAMPS-ÉLYSÉES A ÉVRY ANCIEN ET NOUVEAU PÉRIMÈTRE / PARC DE LOGEMENTS

Nom des promoteurs ou gestionnaires, nom des résidences et nombre de logements



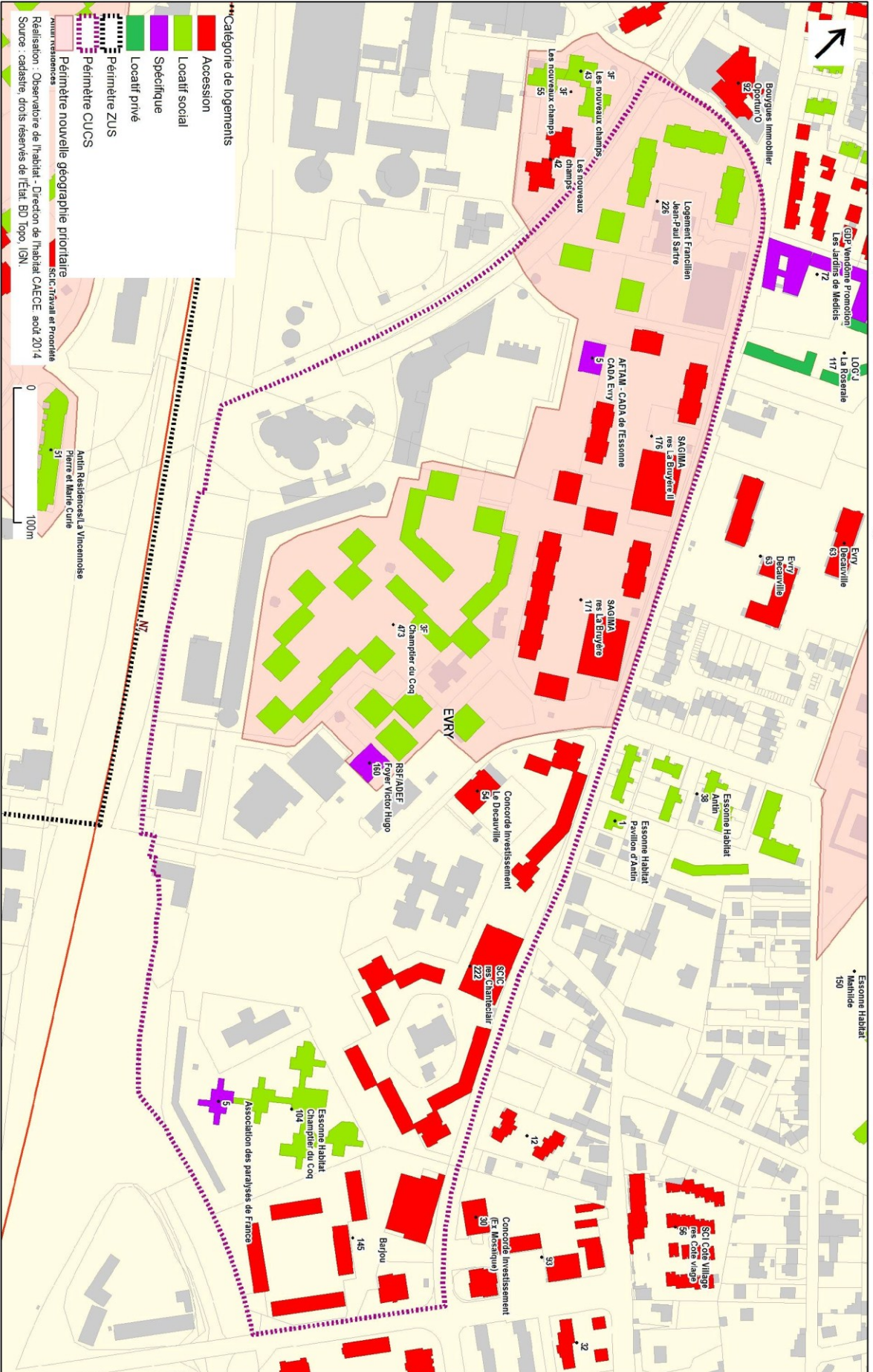
Fiche statistique synthétique du quartier*	
Population	3 147
<i>Dont population du périmètre QPV (et % de la population du quartier)</i>	3 600**
Revenu médian par UC du périmètre QPV	11 500
Jeunesse <i>% des moins de 25 ans dans la population</i>	45%
Monoparentalité <i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	28,7%
Nombre de logements du périmètre QPV <i>(% privé/% social)</i>	1 351 (29% / 71%)
Non diplômés <i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou + non scolarisée</i>	26%
Part d'ouvriers et d'employés <i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	66,9%
Chômage <i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	21,6%
Chômage des jeunes <i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans</i>	47,3%
Prestations sociales <i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% de prestations sociales</i>	31,2%

* en raison d'indisponibilité statistique, les chiffres fournis concernent l'ensemble du quartier (agrégation d'IRIS, source INSEE 2009 et CNAM 2012) et non uniquement le QPV sauf mention le précisant.

** le périmètre QPV s'étend au Nord sur une partie de l'IRIS Champs-Elysées, ce explique le fait que le quartier prioritaire comporte plus d'habitants que l'IRIS Champtier du Coq.

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE - SECTEUR CHAMPTIER DU COQ À EVRY ANCIEN ET NOUVEAU PÉRIMÈTRE / PARC DE LOGEMENTS

Nom des promoteurs ou gestionnaires, nom des résidences et nombre de logements



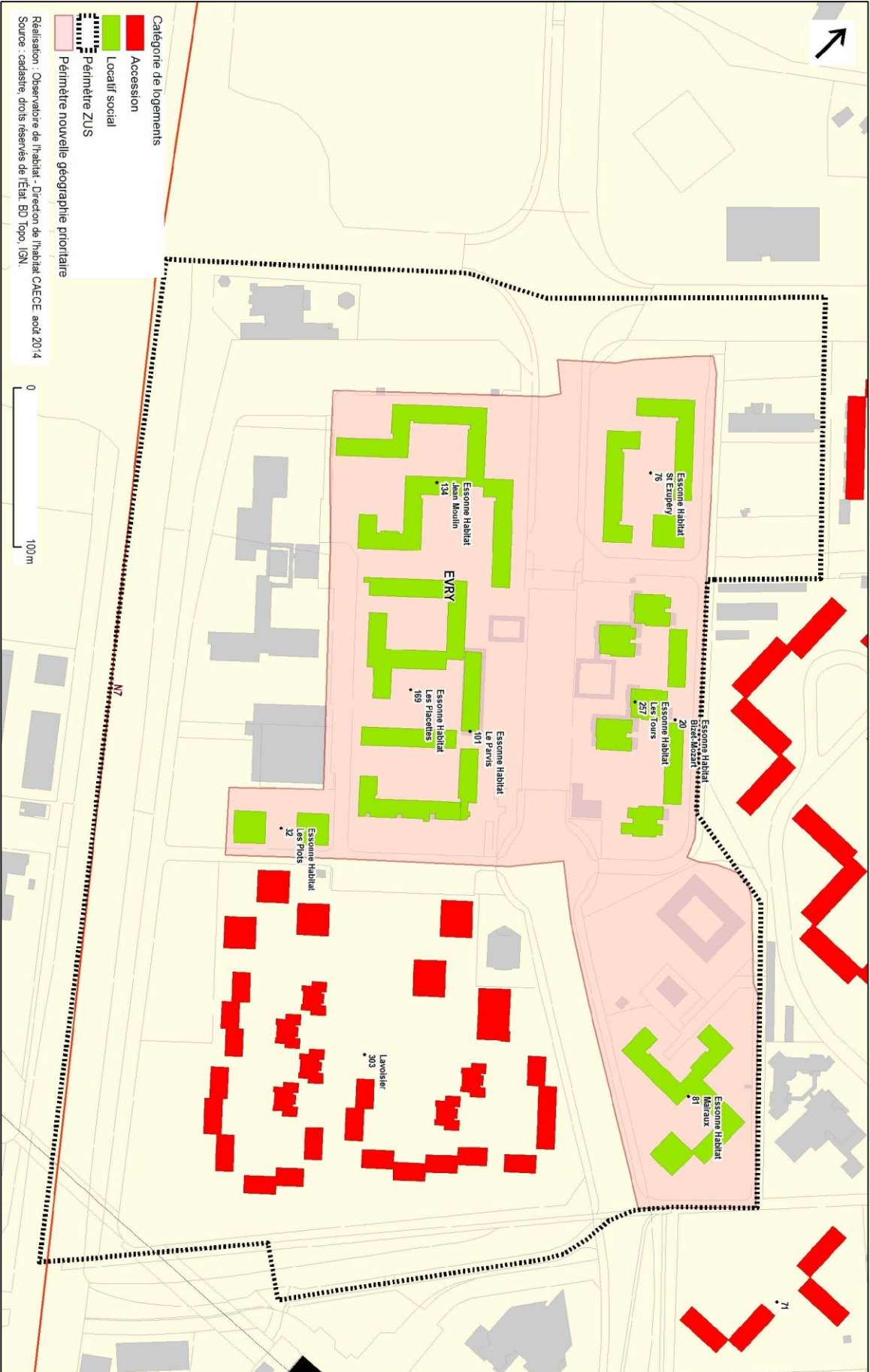
Fiche statistique synthétique du quartier*	
Population	6 553
<i>Dont population du périmètre QPV (et % de la population du quartier)</i>	2 500 (38,1%)
Revenu médian par UC du périmètre QPV	12 500
Jeunesse <i>% des moins de 25 ans dans la population</i>	47,3%
Monoparentalité <i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	26%
Nombre de logements du périmètre QPV <i>(% privé/% social)</i>	1 067 (8% / 92%)
Non diplômés <i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou + non scolarisée</i>	18,6%
Part d'ouvriers et d'employés <i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	55%
Chômage <i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	14,4%
Chômage des jeunes <i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans</i>	30,5%
Prestations sociales <i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% de prestations sociales</i>	NC

* en raison d'indisponibilité statistique, les chiffres fournis concernent l'ensemble du quartier (agrégation d'IRIS, source INSEE 2009 et CNAM 2012) et non uniquement le QPV sauf mention le précisant.

Fiche statistique synthétique du quartier*	
Population	3 127
<i>Dont population du périmètre QPV (et % de la population du quartier)</i>	2 500 (80%)
Revenu médian par UC du périmètre QPV	12 100
Jeunesse	41,7%
<i>% des moins de 25 ans dans la population</i>	
Monoparentalité	27,7%
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	
Nombre de logements du périmètre QPV <i>(% privé/% social)</i>	870 (0% / 100%)
Non diplômés	23%
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou + non scolarisée</i>	
Part d'ouvriers et d'employés	68,4%
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	
Chômage	20,2%
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	
Chômage des jeunes	31,2%
<i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans</i>	
Prestations sociales	27,3%
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% de prestations sociales</i>	

* en raison d'indisponibilité statistique, les chiffres fournis concernent l'ensemble du quartier (agrégation d'IRIS, source INSEE 2009 et CNAM 2012) et non uniquement le QPV sauf mention le précisant.

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE - SECTEUR PARC AUX LIEVRES A ÉVRY
ANCIEN ET NOUVEAU PÉRIMÈTRE / PARC DE LOGEMENTS
Nom des promoteurs ou gestionnaires, nom des résidences et nombre de logements

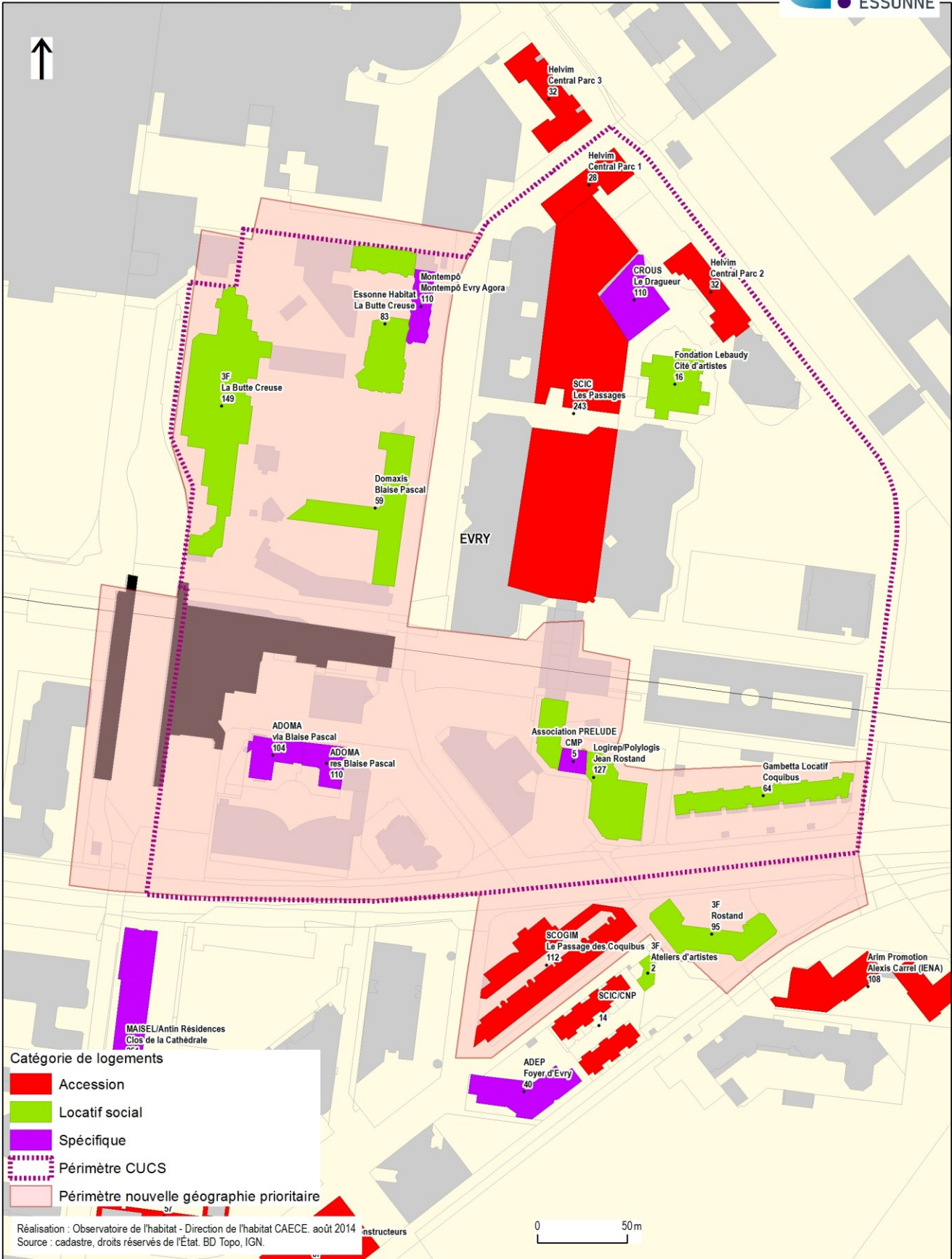


Fiche statistique synthétique du quartier*	
Population	2 213
<i>Dont population du périmètre QPV (et % de la population du quartier)</i>	2 100 (95%)
Revenu médian par UC du périmètre QPV	12 800
Jeunesse	44,3%
<i>% des moins de 25 ans dans la population</i>	
Monoparentalité	27,4%
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	
Nombre de logements du périmètre QPV	1 018
(% privé/% social)	(11% / 89%)
Non diplômés	26,2%
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou + non scolarisée</i>	
Part d'ouvriers et d'employés	66,4%
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	
Chômage	16,6%
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	
Chômage des jeunes	25%
<i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans</i>	
Prestations sociales	24,3%
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% de prestations sociales</i>	

* en raison d'indisponibilité statistique, les chiffres fournis concernent l'ensemble du quartier (agrégation d'IRIS, source INSEE 2009 et CNAM 2012) et non uniquement le QPV sauf mention le précisant.

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE - SECTEUR PASSAGES A ÉVRY ANCIEN ET NOUVEAU PÉRIMÈTRE / PARC DE LOGEMENTS

Nom des promoteurs ou gestionnaires, nom des résidences et nombre de logements

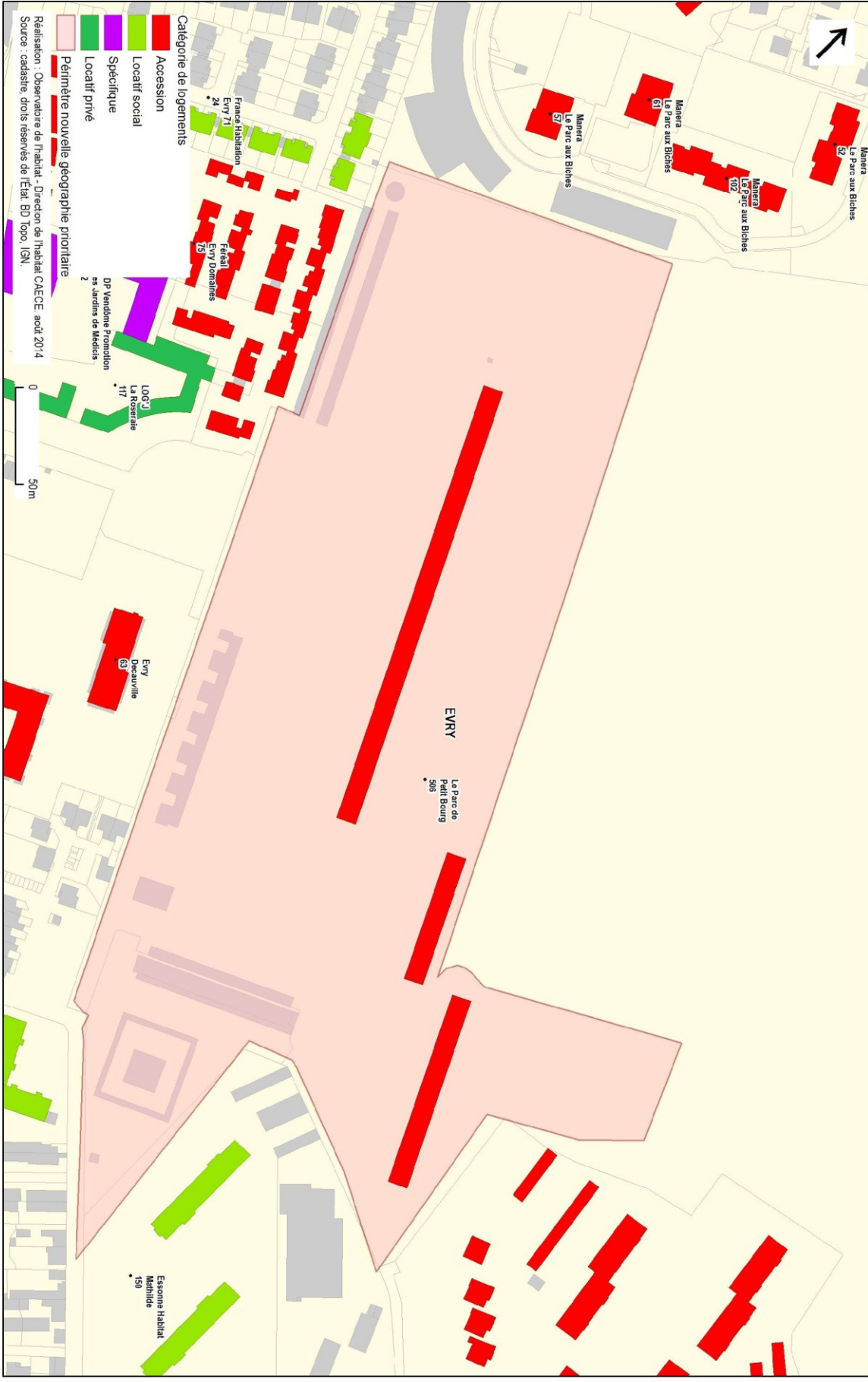


Fiche statistique synthétique du quartier*	
Population	3 059
<i>Dont population du périmètre QPV (et % de la population du quartier)</i>	1 600 (52,3%)**
Revenu médian par UC du périmètre QPV	12 100
Jeunesse <i>% des moins de 25 ans dans la population</i>	33,8%
Monoparentalité <i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	18,2%
Nombre de logements du périmètre QPV <i>(% privé/% social)</i>	506 (100% / 0%)
Non diplômés <i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou + non scolarisée</i>	15,8%
Part d'ouvriers et d'employés <i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	47,7%
Chômage <i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	14,3%
Chômage des jeunes <i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans</i>	24,7%
Prestations sociales <i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% de prestations sociales</i>	24,2%

* en raison d'indisponibilité statistique, les chiffres fournis concernent l'ensemble du quartier (agrégation d'IRIS, source INSEE 2009 et CNAM 2012) et non uniquement le QPV sauf mention le précisant.

** L'IRIS comprenant le quartier prioritaire de Petit Bourg inclut également le Village, ce qui a pour effet de nuancer le niveau de précarité montré par les indicateurs ci-dessus.

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE - SECTEUR PETIT BOURG A ÉVRY
 NOUVEAU PÉRIMÈTRE / PARC DE LOGEMENTS
 Nom des promoteurs ou gestionnaires, nom des résidences et nombre de logements



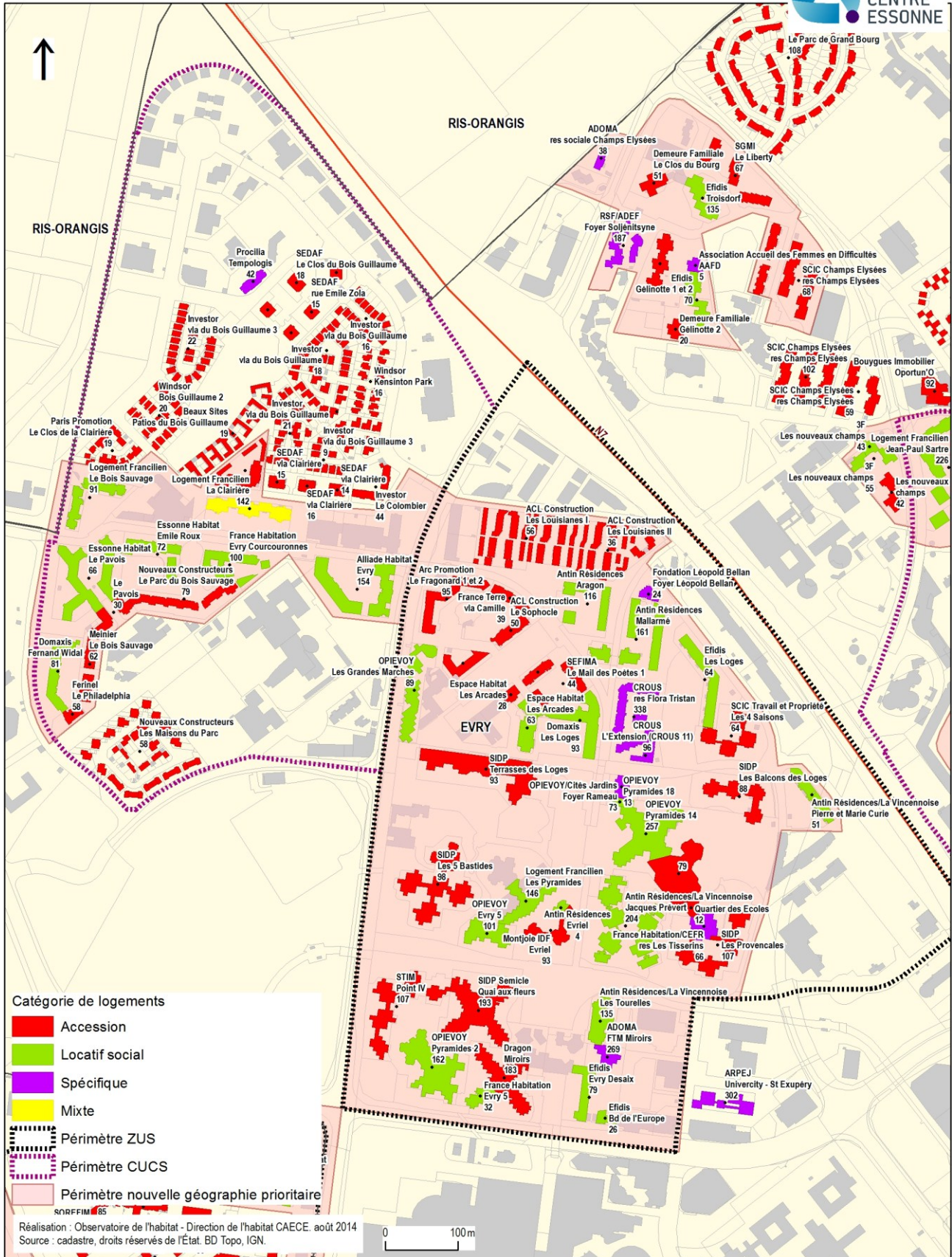
Fiche statistique synthétique du quartier*	Bois Sauvage**	Pyramides
Population	3 506	10 216
<i>Dont population du périmètre QPV (et % de la population du quartier)</i>	12 400	
Revenu médian par UC du périmètre QPV	10 800	
Jeunesse <i>% des moins de 25 ans dans la population</i>	44,2%	44,9%
Monoparentalité <i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	21,2%	30,3%
Nombre de logements du périmètre QPV <i>(% privé/% social)</i>	5 217 (35% / 65%)	
Non diplômés <i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou + non scolarisée</i>	17,5%	33,1%
Part d'ouvriers et d'employés <i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	53,9%	69,2%
Chômage <i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	13%	20,9%
Chômage des jeunes <i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans</i>	27,7%	38,9%
Prestations sociales <i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% de prestations sociales</i>	25,6%	25,2%

* en raison d'indisponibilité statistique, les chiffres fournis concernent l'ensemble du quartier (agrégation d'IRIS, source INSEE 2009 et CNAM 2012) et non uniquement le QPV sauf mention le précisant.

** Le secteur statistique recouvre Bois Sauvage et Bois Guillaume, ce qui a pour effet d'atténuer les difficultés sociales montrées par les indicateurs.

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE - SECTEUR BOIS SAUVAGE-PYRAMIDES A ÉVRY ANCIEN ET NOUVEAU PÉRIMÈTRE / PARC DE LOGEMENTS

Nom des promoteurs ou gestionnaires, nom des résidences et nombre de logements



Ris-Orangis

Plateau/Moulin à Vent

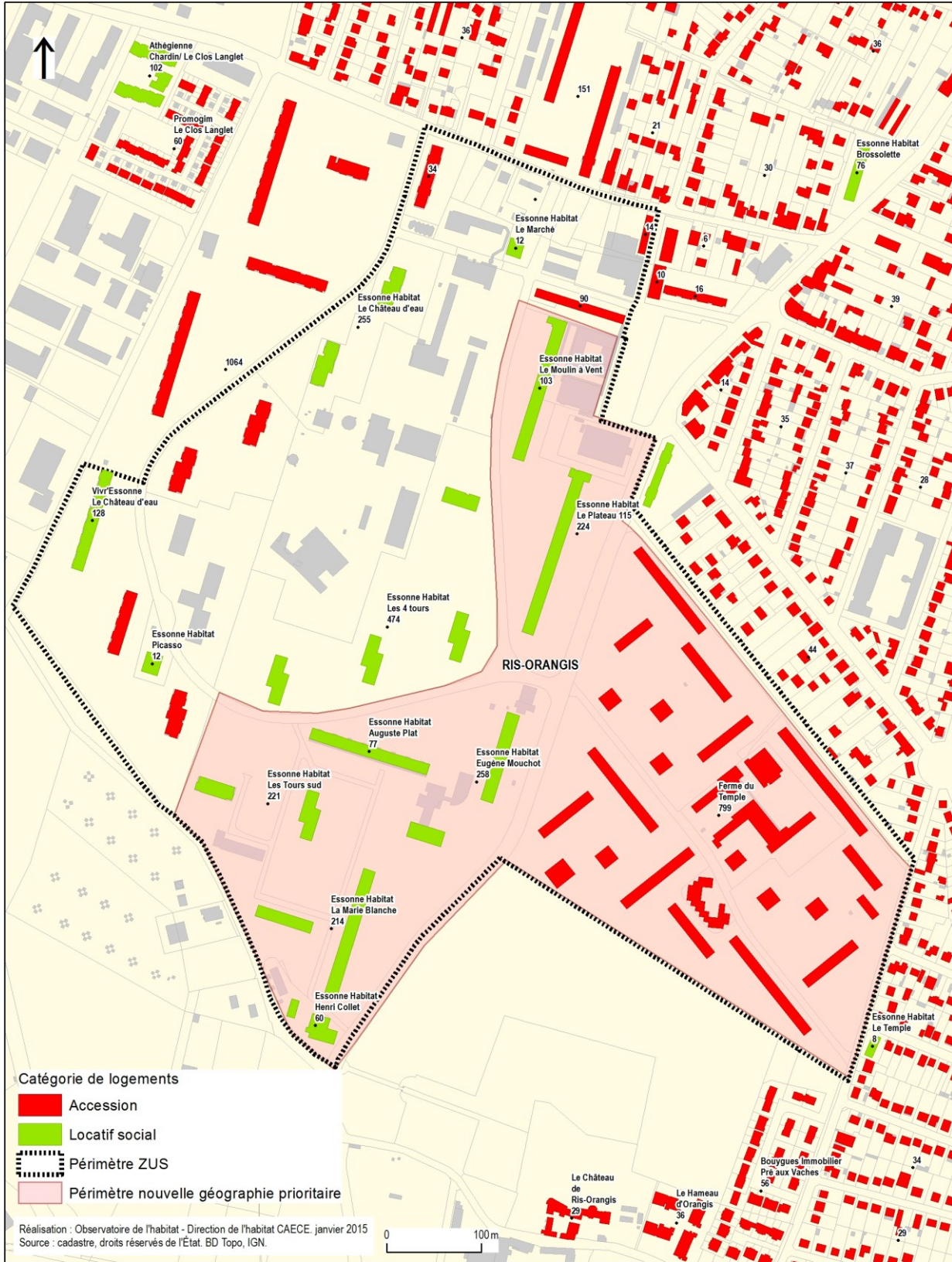
Fiche statistique synthétique du quartier*	
Population	10 278
<i>Dont population du périmètre QPV (et % de la population du quartier)</i>	5 200 (50,6%)
Revenu médian par UC du périmètre QPV	NC
Jeunesse <i>% des moins de 25 ans dans la population</i>	38,6%
Monoparentalité <i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	21,3%
Nombre de logements du périmètre QPV <i>(% privé/% social)</i>	1 956 (41% / 59%)
Non diplômés <i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou + non scolarisée</i>	27,2%
Part d'ouvriers et d'employés <i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	65,9%
Chômage <i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	13%
Chômage des jeunes <i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans</i>	28,5%
Prestations sociales <i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% de prestations sociales</i>	27,4%

* en raison d'indisponibilité statistique, les chiffres fournis concernent l'ensemble du quartier (agrégation d'IRIS, source INSEE 2009 et CNAM 2012) et non uniquement le QPV sauf mention le précisant.

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE - SECTEUR DU PLATEAU A RIS-ORANGIS ANCIEN ET NOUVEAU PÉRIMÈTRE / PARC DE LOGEMENTS



Nom des promoteurs ou gestionnaires, nom des résidences et nombre de logements

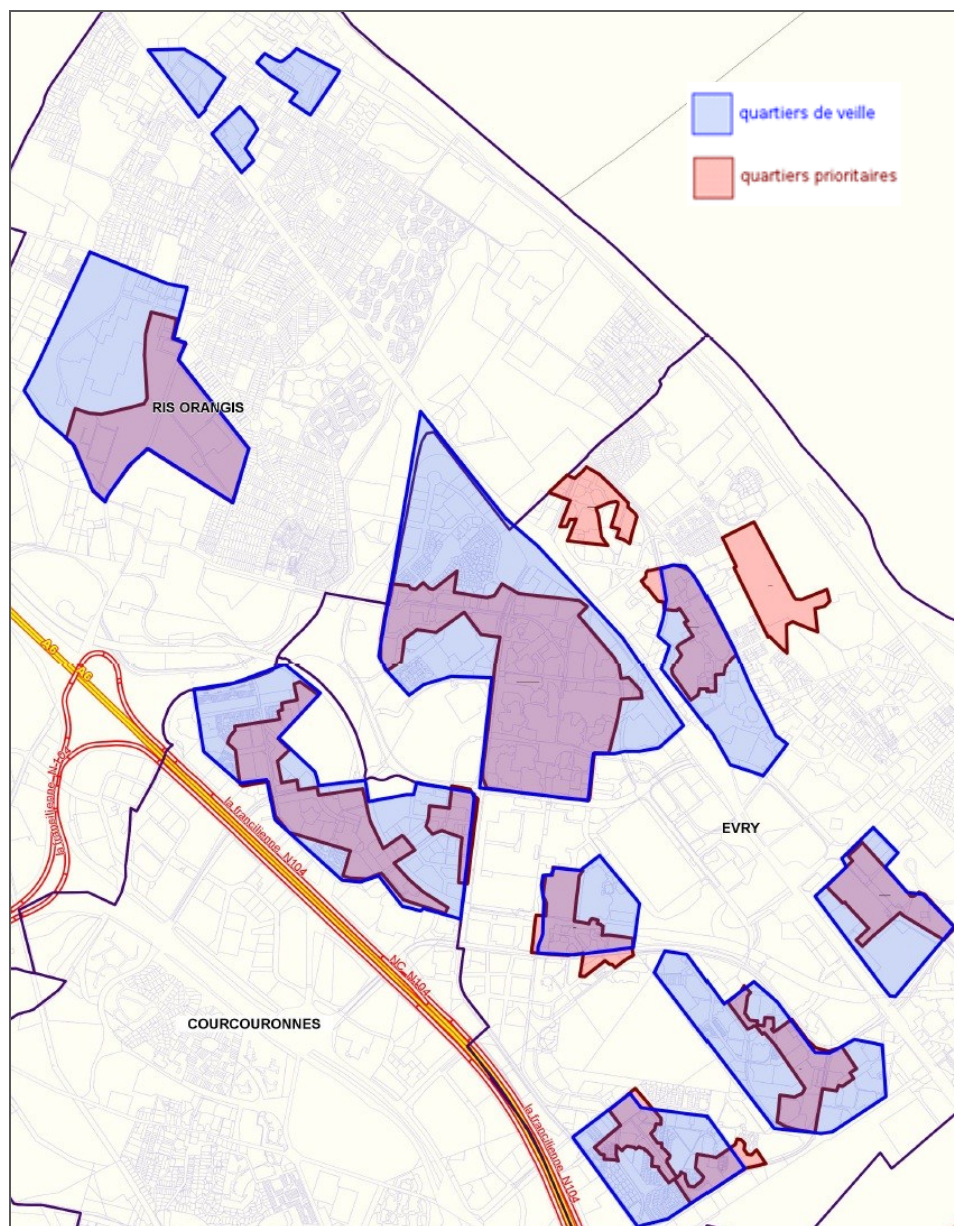


LES QUARTIERS DE VEILLE

Les quartiers de veille – les quartiers qui relevaient jusqu'à présent d'un zonage « politique de la ville » et qui ne font plus partie des quartiers prioritaires, intègrent le dispositif de "veille active" - mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

Ce dispositif de veille a pour but :

- De surveiller l'évolution de la situation sociale de ces quartiers et d'être vigilants quant à une éventuelle dégradation de celle-ci ;
- De mieux mobiliser les moyens de droit commun déployés au bénéfice de ces quartiers si la situation le nécessite et après analyse des besoins;



LE QUARTIER VÉCU

La méthode de définition des quartiers politique de la ville repose sur une analyse du revenu médian des populations afin de concentrer les moyens sur des zones fines concentrant les populations précarisées.

Au-delà de ces périmètres statistiques, l'action de la Politique de la Ville porte sur un ensemble urbain et social cohérent prenant en compte l'ensemble des aspects de la vie des habitants, c'est le quartier vécu.

Le « quartier vécu » correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent : établissements scolaires, services publics, équipements sportifs ou culturels, zones d'activités et d'emploi, réseaux de transport, ...

L'attention particulière du droit commun déployé dans les quartiers en politique de la ville doit impliquer le quartier vécu, dès lors que ces moyens permettent d'agir sur la situation des habitants vivant dans les quartiers politique de la ville.

Par conséquent, les politiques de droit commun et les moyens exceptionnels de la Politique de la Ville sont mobilisés pour les structures, associations, équipements, espaces publics, infrastructures identifiés au travers du quartier vécu.

Sont ainsi considérés comme faisant partie du quartier vécu des quartiers prioritaires, les éléments structurants du quotidien des habitants des quartiers prioritaires ayant typologies d'espaces, lieux et équipements suivants :

1. Infrastructures et équipements

- a. Scolaires, petite enfance, enfance, jeunesse
- b. Structures de formation/insertion
- c. Services publics
- d. Santé
- e. Associatifs
- f. Sportifs
- g. Culturels et artistiques
- h. Transports

2. Les zones d'activité

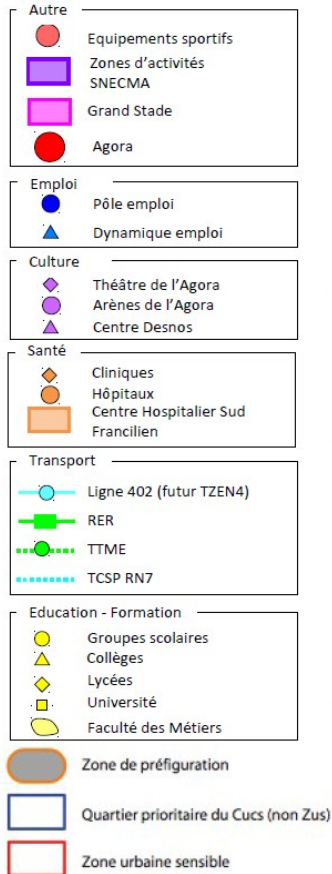
- a. Commerces de proximité
- b. Zones d'activité économique
- c. Centres commerciaux
- d. Marchés

3. Les espaces de vie collective

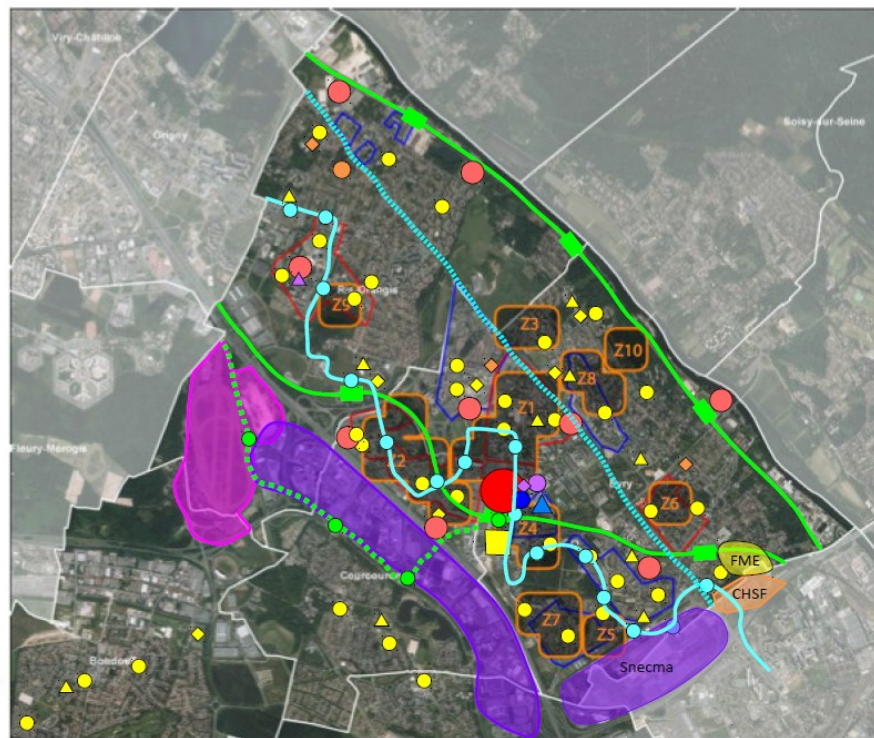
- a. Jardins, squares et parcs publics
- b. Espaces de jeux
- c. Espaces de vie citoyenne

Le quartier vécu sur l'agglomération Evry Centre Essonne a été établi à partir de la cartographie du zonage prioritaire. Il s'étend sur une large partie de l'agglomération.

A titre illustratif, la carte ci-après fournit une vue des équipements composant le quartier vécu :



Evry Centre Essonne
Nouvelle géographie prioritaire
Quartier vécu



DDT, février 2013.

2. FAIRE FORCE COMMUNE AUTOUR DE PRINCIPES ET D'OBJECTIFS PARTAGÉS

2.1 UNE STRATEGIE TRANSVERSALE AU SERVICE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Agir en faveur de la citoyenneté et de la laïcité

Les quartiers prioritaires ne doivent pas devenir des territoires perdus de la République. Les enjeux d'égalité républicaine sont particulièrement prégnants sur les quartiers en politique de la ville. D'un côté, il s'agit de revitaliser le modèle républicain que l'on croyait immuable et dont les valeurs sont remises en cause. De l'autre, il s'agit de lutter contre les inégalités économiques et sociales et contre les discriminations de tout ordre.

L'intervention de la Politique de la Ville doit permettre la reconquête du respect et des règles de citoyenneté et de vivre ensemble dans les quartiers. Le contrat de ville invite tous ceux qui participent à la transmission des valeurs de la République (acteurs publics, services publics, travailleurs sociaux, associatifs, familles...) à faire force commune autour de cet objectif.

La promotion de la laïcité est un axe fort de ce contrat de ville. Elle passera par des actions éducatives et pédagogiques, par un travail sur l'Histoire et l'identité, par des leviers aussi variés que la politique de peuplement, l'interculturalité ou l'égalité entre les femmes et les hommes. Le contrat de ville doit, à cet égard, permettre à tous les acteurs d'agir davantage ensemble sur ces sujets, par un travail de partage de l'information et de mise en cohérence des interventions.

Le contrat de ville doit permettre de réengager la République sur ces territoires, tant sur ses symboles qu'à travers un projet global pour l'égalité territoriale et contre les discriminations.

En effet, les discriminations affectent les populations précaires du territoire de façon marquée, et revêtent une multitude de formes : liées au sexe, au lieu de résidence, à l'origine (sociale, culturelle, ethnique, ...). De plus, elles touchent un certain nombre de domaines de la vie sociale : éducation, emploi, logement, santé ...

Cela accentue les inégalités sociales et économiques présentes dans les quartiers prioritaires.

C'est pourquoi le nouveau contrat de ville s'attache à lutter contre toutes les formes de discrimination, et œuvrer ainsi pour l'égalité des chances. Ce projet s'articule autour de trois fondamentaux :

- La cohésion sociale passe par un investissement accru dans les politiques d'éducation, de santé, de justice, d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations et par le renforcement des mesures de soutien aux structures et associations.
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain : qu'il s'agisse d'aménagement urbain, de sécurité, de qualité de desserte, de mobilité et d'accessibilité, tous modes de transport et de déplacement confondus, de renforcement du lien social ou d'intervention lourde sur le bâti, l'usager demeure au cœur des enjeux d'amélioration du quotidien.
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi passe par le soutien aux dispositifs d'aide à l'emploi et d'insertion socioprofessionnelle, la création d'entreprises et l'implantation d'activités économiques sur les quartiers, et par le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire.

Une agglomération investie et solidaire

En ce sens, l'agglomération et les villes sont pleinement investies dans leur rôle de pilote aux côtés de l'Etat. L'agglomération exerce sa compétence par la mobilisation de moyens humains et financiers dans des équipes et les projets Politique de la Ville et Rénovation Urbaine. De la même façon, les communes de Courcouronnes, d'Evry et de Ris-Orangis sont motrices et sont dotées d'un ensemble conséquent de dispositifs Politique de la Ville au service des habitants (Programmes de Réussite Educative, Ateliers Santé Ville, Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, ...).

De plus, la mise en œuvre de la Politique de la Ville au niveau intercommunal se fait dans une approche intégrée en lien étroit et direct avec les communes concernées afin de garantir une proximité vis-à-vis des enjeux propres à chacun des quartiers.

Cette politique ambitieuse en faveur des habitants les plus précaires n'est réalisable qu'à l'appui d'un partenariat étroit avec l'Etat local et central, que ce soit dans la définition de la stratégie ou dans l'allocation des moyens de la mettre en œuvre (cofinancement des postes, de projets, programmes de rénovation urbaine,...).

Grâce à leurs interventions volontaires en faveur des quartiers en rénovation urbaine, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général de l'Essonne et la Caisse d'Allocations Familiales sont également des partenaires incontournables dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire.

Investir pour l'avenir de la jeunesse

La jeunesse est une des caractéristiques majeures de notre territoire et à plus forte raison de nos quartiers politique de la ville. Plus touchée par les inégalités et les phénomènes d'exclusion, elle perd parfois l'estime de soi et la foi en l'avenir.

Dans ce cadre, il est nécessaire de renforcer les liens entre les jeunes et les institutions, d'être attentif à leurs préoccupations et de leur donner une place dans l'espace public.

Le contrat de ville investit donc sur le potentiel des jeunes des quartiers prioritaires en leur donnant le plus large accès aux ressources d'éducation, de formation et d'emploi nécessaires à la concrétisation de leurs projets de vie, personnels et professionnels.

L'égalité entre les femmes et les hommes : un objectif transversal à toutes les actions

Malgré des avancées législatives régulières qui se sont traduites par un ensemble de textes réaffirmant ou précisant le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les champs de l'emploi, de l'éducation, de la formation, de la santé, des représentations institutionnelles, etc., la situation des femmes fait encore l'objet de disparités dans de nombreux domaines. En effet,

le consensus conceptuel existant sur le principe de l'égalité cache une grande diversité d'analyses de la question et, dans les faits, si le mouvement d'émancipation des femmes est bien en marche, l'égalité réelle est loin d'être acquise. En effet, aucun domaine n'échappe au constat de l'inégalité, et si aucun groupe social n'est en réalité exemplaire, des marques de stéréotypes sont particulièrement visibles dans certains groupes sociaux. Les observations de l'ONZUS ou du Haut Conseil à l'Égalité objectivent ces données, dans des

études sur la situation des jeunes filles et des femmes dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville, avec de nombreux indicateurs d'alerte mis en exergue. Ces inégalités sont le résultat de constructions sociales qui se fondent sur les nombreux stéréotypes présents dans tous les domaines de la vie en société mais sur lesquels il est possible d'agir en opérant des changements structurels et en adoptant une approche nouvelle, inscrite de manière transversale dans le présent contrat et dans les démarches engagées par les collectivités signataires (appel des 100, charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes et plan d'actions ...)

La démarche globale du contrat de ville entend mobiliser un ensemble d'acteurs dans une dynamique collective. Cela favorise le décroisement des pratiques et la mise en synergie des interventions. L'ensemble des ressources du territoire intercommunal est mobilisé en faveur des quartiers prioritaires, et ce de façon conjointe avec l'ensemble des signataires du contrat.

Cette stratégie commune, soutenue par les crédits de la politique de la ville, s'appuie sur un socle de moyens de droit commun déployés au bénéfice de ces quartiers. L'organisation et le fonctionnement de ces services aux habitants doivent être en interrogation constante afin de fournir un service de proximité adapté aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires.

Garantir un service public optimal

Reconnaître l'action associative comme essentielle au développement des quartiers

Une des grandes richesses du territoire de la CAECE est son tissu associatif. Les associations sont des acteurs majeurs en matière de développement social local ; c'est en ce sens qu'elles ont été actrices dans la construction de ce contrat et qu'elles continueront de jouer un

rôle privilégié dans sa mise en œuvre et son suivi. Le soutien aux associations et à leurs projets constitue ainsi une pierre angulaire du projet, notamment par la sécurisation de leurs financements et la simplification des procédures administratives.

Le soutien des initiatives locales et citoyennes et la participation des habitants au suivi et à l'évaluation du contrat sont des exigences fortes posées aussi bien au niveau national que local. Cela nécessite d'atteindre aussi les populations les plus éloignées de la sphère publique tout en s'appuyant sur les instances de participation déjà mises en place à l'échelle des villes.

C'est pourquoi les outils de démocratie locale existants seront mobilisés et adaptés afin de permettre aux habitants de prendre part à la vie et à l'évolution du contrat de ville.

Donner les moyens aux habitants de participer à la vie de leur quartier

La mobilisation des fonds européens dans le cadre de la programmation 2014-2020

La nouvelle période de programmation 2014-2020 est une source d'opportunités pour la CAECE et les villes, confrontées à un contexte budgétaire et financier plus contraint, à plusieurs titres :

- l'enveloppe dédiée à la Région Ile-de-France sur la période 2014-2020 sur les fonds FSE/FEDER augmente de 20 % par rapport à la période précédente (2007-2013) et atteint 830 millions €. Sur la programmation

2007-2013, l'Essonne (tous porteurs confondus) avait émergé à hauteur de 10 % de cette enveloppe.

- le contexte national et régional est favorable dans la mesure où la nouvelle programmation 2014-2020 coïncide avec la déclinaison des politiques nationales : la nouvelle génération des contrats de projets Etat-Région (CPER) est calée sur le calendrier des fonds européens et les Contrats de ville nouvelle génération également ;

- le Ministère de la Ville et l'Association des Régions de France ont signé une convention cadre permettant de mobiliser et de cibler au minimum 10 % du montant national du FEDER et du FSE en faveur des quartiers concernés par la politique de la ville, afin de soutenir des politiques de développement urbain et de cohésion sociale.

La mobilisation des fonds européens est donc un enjeu politique fort pour la CAECE et les villes dont les projets structurants sont concernés par les différents objectifs thématiques de la stratégie Europe 2020 et notamment : les transports durables et la suppression des goulets d'étranglement dans les principaux réseaux d'infrastructures; l'emploi et le soutien à la mobilité de la main-d'œuvre; l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté; l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.

2.2 DES ORIENTATIONS THEMATIQUES

> LAÏCITE, CITOYENNETE ET VIVRE ENSEMBLE

Si la laïcité et la citoyenneté constituent des enjeux pour les quartiers en Politique de la Ville, la fracture sociale et territoriale persiste et délite le bien vivre ensemble. Ces notions constituent le fil conducteur du contrat de ville, permettant de lier l'ensemble des thématiques d'intervention (éducation, emploi et développement économique, rénovation urbaine, santé, sécurité et prévention de la délinquance).

L'investissement dans les quartiers prioritaires doit permettre d'affirmer davantage les valeurs de la République. Il convient en particulier de réinvestir l'école et les espaces publics pour promouvoir ces principes, de s'appuyer sur les équipements et services publics, de soutenir les associations.

L'enjeu principal est d'améliorer le vivre ensemble et de favoriser le lien social en replaçant le citoyen en tant qu'acteur et en lui permettant de se réinvestir dans son quartier et dans sa ville. C'est ainsi que l'on fabrique à nouveau de l'inclusion sociale et que l'on prévient les ruptures. L'accompagnement des familles doit être au centre de l'intervention publique, afin de soutenir les parents dans leur rôle et de prévenir les processus de marginalisation.

Cela nécessite une présence accrue des acteurs dans les quartiers en particulier au travers d'actions de médiation, d'accompagnement des habitants en faveur de la participation citoyenne. L'intervention concertée et partagée entre les acteurs dans les quartiers prioritaires doit reposer sur un socle commun de formation, d'échange de pratiques, de partage d'informations.



Orientation n°1

Œuvrer pour la cohésion sociale

Orientation n°2

Revitaliser la citoyenneté et la laïcité dans l'espace public

> EDUCATION

Si le territoire de la CAECE est dynamique sur le plan éducatif, les jeunes des quartiers prioritaires n'en tirent pas tout le bénéfice. Il convient donc de rétablir un équilibre entre les offres éducatives, culturelles et sportives présentes sur le territoire et les potentialités des jeunes et de leurs familles.

En effet, le nombre de jeunes sortis du système scolaire sans qualification est plus important dans les quartiers prioritaires. Egalement, les équipements et infrastructures culturels et sportifs de notre territoire pourtant riches et variés sont peu fréquentés et investis par les habitants des quartiers prioritaires.

Le territoire étant doté d'équipements culturels, sportifs, d'enseignement et de formation de qualité, l'ambition est de mieux faire connaître cette offre et de faire en sorte qu'elle puisse profiter à l'ensemble de la population de l'agglomération.

Refaire de l'Ecole le lieu privilégié de l'apprentissage de la République

L'Ecole de la République doit être en première ligne du combat contre les inégalités et les risques de marginalisation. L'action de l'Education Nationale participe en premier lieu du partage des valeurs de laïcité et de citoyenneté.

Faire converger Education prioritaire et Politique de la Ville

Pour permettre une intervention cohérente et efficace sur le territoire en matière d'éducation, éducation prioritaire et politique de la ville doivent converger, tant sur leurs périmètres respectifs d'intervention (rapprocher les périmètres de l'éducation prioritaire aux périmètres de la Politique de la Ville), que sur les modalités d'intervention, basées sur le partenariat et la co-construction entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Dans ce cadre, il convient d'agir sur le climat scolaire, le bien-être dans l'établissement et d'ouvrir davantage l'école sur son environnement.

Rétablir l'équité territoriale

Si l'excellence éducative constitue l'objectif final à atteindre pour rétablir l'équité territoriale en matière éducative, la nécessité première est de réduire la fragmentation sociale et l'accroissement des inégalités d'accès à l'éducation, à la culture et au sport.

L'intervention des politiques publiques dans les quartiers Politique de la Ville passe par :

- La mise en œuvre de dispositifs éducatifs permettant aux jeunes et à leurs familles de bénéficier d'aides et d'accompagnements spécifiques pour :
 - Répondre aux lacunes élémentaires au niveau scolaire, et garantir la base de la réussite scolaire,
 - donner aux jeunes du territoire et à leur famille tous les outils de réussite et d'ambition pour leur épanouissement personnel et professionnel,
 - garantir aux parents une place centrale dans le parcours éducatif de leurs enfants,
 - renforcer l'égalité entre les sexes et lutter ainsi contre toutes les formes de discrimination dès le plus jeune âge,
 - faire bénéficier davantage les habitants des quartiers Politique de la Ville des ressources nombreuses du territoire.
- La valorisation des ressources culturelles et sportives du territoire auprès des publics qui en sont le plus éloignés en leur permettant d'accéder davantage aux structures existantes et en faisant de la culture et du sport, des outils pour rapprocher les habitants autour de projets et pratiques communs mais également pour les ouvrir vers de nouveaux horizons :
 - en décloisonnant les pratiques (manifestations collectives, activités hors les murs, découvertes des activités),
 - en faisant participer les habitants à la valorisation de leurs cultures, coutumes, pratiques, connaissances en la matière, de façon à créer des échanges interculturels, intergénérationnels et inter-quartiers. Il s'agit de faire valoir la multiculturalité comme une richesse du territoire.

Orientation n°1

Faire du territoire un territoire d'excellence éducative

Orientation n°2

Favoriser l'accès des populations aux ressources d'enseignement, de formation ainsi qu'à la culture et au sport

> EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Bien que le territoire de la CAECE soit dynamique sur le plan économique, les habitants des quartiers prioritaires n'en tirent pas tout le bénéfice. Il convient donc de rétablir un équilibre entre les ressources économiques présentes sur le territoire et les potentialités des habitants des quartiers prioritaires.

Le taux de chômage des quartiers Politique de la Ville reste plus élevé sur le reste du territoire. Le niveau de qualification des habitants des quartiers Politique de la Ville reste faible alors que les ressources en matière de formation sont fortement développées sur l'agglomération dans tous les champs d'activité, et à tous les niveaux de qualification (du secondaire au supérieur mais également autour de la formation qualifiante).

Le contrat de ville doit permettre le pilotage stratégique du partenariat territorial des acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi pour permettre :

- une meilleure coordination et lisibilité des dispositifs et de l'offre,
- un travail partenarial pour optimiser l'accompagnement des habitants, à l'appui des domaines de compétences de chacun des acteurs (institutionnels, professionnels et associatifs).
- un renforcement des moyens humains au plus près des habitants et une consolidation des moyens financiers.
- Un renforcement du droit commun et une adaptation de l'offre de service en faveur des demandeurs d'emploi et habitants les quartiers prioritaires.

Rapprocher l'offre et la demande

Les qualifications et compétences des actifs doivent être mises en adéquation avec les besoins des entreprises du territoire en :

- définissant avec les entreprises du territoire leurs besoins en anticipant les besoins futurs (notamment dans le cadre du Projet du Grand Stade),
- rendant lisible l'ensemble de l'offre d'emploi présente sur le territoire auprès des habitants des quartiers Politique de la Ville,
- facilitant l'accès à la formation et à l'emploi des publics et notamment des jeunes,
- développant l'accompagnement spécifique des décrocheurs, en lien avec l'Education Nationale et l'ensemble des partenaires de l'insertion et de la formation ;
- favorisant le déploiement des dispositifs d'insertion et des emplois aidés,
- levant les freins à l'emploi en investissant les champs du quotidien : barrière de la langue, difficultés de mobilité, lutte contre les discriminations et égalité entre les sexes.

Soutenir l'activité économique dans les quartiers

Au-delà de l'accompagnement vers l'emploi, il est nécessaire de soutenir le potentiel des habitants des quartiers à travers la création d'entreprise et renforcer l'activité économique dans les quartiers Politique de la Ville, en :

- diversifiant l'offre de proximité et en permettant le développement croissant des Zones d'Activités Economiques du territoire afin de dynamiser les quartiers Politique de la Ville et ainsi attirer davantage de nouvelles populations et des entreprises,
- créant de l'emploi dans les quartiers Politique de la Ville et en faisant bénéficier directement les habitants en s'appuyant notamment sur les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise et en favorisant le développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

Œuvrer pour l'emploi et le développement économique c'est aussi permettre une meilleure intégration des populations et un accès au logement, à la santé et au bien-être, ainsi qu'aux loisirs.

Renforcer et développer le tissu économique dans les quartiers

Le 3 décembre 2014, l'Assemblée nationale, dans le cadre du projet de Loi de Finances rectificative, a voté la prolongation, à compter du 1er janvier 2015 et jusqu'à fin 2020, des exonérations d'impôt sur les bénéfices dont profitent les entreprises créant une activité dans les zones franches urbaines (ZFU), désormais intitulées « territoires entrepreneurs ». Ce dispositif est conditionné à la conclusion d'un contrat de ville.

Seuls les avantages fiscaux sont reconduits et sont désormais conditionnés à une clause d'embauche locale, avec au moins 30% des salariés devant résider dans les quartiers prioritaires.

Ces exonérations, limitées à 8 ans, concernent les entreprises de moins de 50 salariés (les bénéfices exonérés sont plafonnés à 50 000 € annuels, relevés de 5 000 € pour chaque nouveau salarié issu des quartiers prioritaires).

Par ailleurs, certaines dispositions s'appliquent à tous les quartiers prioritaires du territoire. Les commerces de proximité qui s'y installent bénéficient d'exonérations d'impôts locaux : contribution économique territoriale (CET) et taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Les immeubles situés dans les quartiers prioritaires sont également exonérés de taxe foncière.

Ce dispositif « territoire entrepreneur » s'insère dans un écosystème local favorisant le développement et la création des entreprises, en mobilisant tous les acteurs : collectivités territoriales notamment la région, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat et les différents réseaux d'accompagnement des créateurs (ADIE, YUMP, AEE,...).

N.B : Cette prorogation et ces dispositions doivent désormais être débattues au Sénat et la Loi de Finances approuvée pour que la mise en œuvre soit effective.



Orientation n°1

Réduire les écarts entre les besoins des entreprises et les compétences des actifs

Orientation n°2

Développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail

Orientation n°3

Dynamiser le tissu économique et entrepreneurial des quartiers

> Le Grand Stade de Rugby, un projet moteur pour l'emploi et le développement économique qui rayonnera sur les quartiers Politiques de la Ville

La Fédération Française de Rugby a choisi l'agglomération Evry Centre Essonne pour accueillir son Grand Stade de Rugby, qui se situera à Ris-Orangis et Bondoufle. Compte-tenu de l'ampleur du projet, il importe d'anticiper au mieux les retombées attendues sur le paysage économique local, tant pendant la phase de construction du site que dans celle de son exploitation. L'aménagement du site vise à la création d'un véritable pôle d'activités et d'une zone de vie et d'activités économiques autour du stade et qui ne se limite pas aux soirs d'événements. On estime la création de 2000 emplois en 2017, dont notamment 900 dans le domaine tertiaire, 300 dans le commerce et 300 liés au sport ; à plus long terme, 5 000 emplois à l'horizon 2022, 8 000 emplois directs potentiels à terme (2027), dont 80 % pourraient bénéficier aux Essonnais. Ce projet constitue ainsi un projet moteur qui doit pouvoir répondre aussi aux enjeux des quartiers prioritaires en matière d'emploi, d'insertion, de formation et de développement économique.

> HABITAT, CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

La garantie d'une qualité de vie, de conditions de logement satisfaisantes pour les habitants des quartiers prioritaires reste une priorité. Il est ainsi essentiel de permettre le maintien des populations dans leur quartier en y améliorant leurs conditions de vie au quotidien. Le développement de l'attractivité de ces quartiers permettra l'installation de nouvelles catégories de populations, mais aussi à celles qui y résident déjà de poursuivre leur parcours résidentiel pour celles qui le souhaitent.

Ces deux axes s'inscrivent dans une politique de développement urbain responsable, durable et équilibrée dont l'enjeu est le maintien de l'unité et de la cohésion territoriale.

Maintenir la cohésion territoriale

Cette cohésion passe d'abord par la recherche d'un meilleur équilibre de l'occupation du parc social visant à rétablir la mixité sociale au sein des quartiers prioritaires. Le Programme Local de l'Habitat, contractualisé au niveau intercommunal, est l'outil privilégié d'une politique ambitieuse en réponse à ces objectifs de mixité sociale et d'amélioration de l'habitat : produire de nouveaux logements pour répondre aux besoins, rénover le cadre bâti ancien, coordonner les attributions pour un peuplement maîtrisé, accompagner les copropriétés dégradées ou en voie de fragilisation, expérimenter le remembrement du parc social, intervenir sur la rénovation thermique du parc et donc la maîtrise des charges.... sont autant d'actions planifiées dans le PLH.

D'autre part, l'enjeu est d'enrayer la stigmatisation des quartiers prioritaires et de les intégrer dans la nouvelle dynamique de développement urbain qui est à l'œuvre. En effet, l'agglomération et les villes mènent de nombreux projets d'aménagement et de transport qui sont porteurs d'amélioration du fonctionnement de la ville dont les quartiers doivent pouvoir bénéficier aussi. Par un travail de désenclavement, de liaison, l'ensemble des quartiers doit s'inscrire dans le tissu urbain de l'agglomération, connecté aux pôles de vie et d'emploi.

Intervenir prioritairement sur la rénovation des quartiers

L'intervention de la Politique de la Ville et des programmes de rénovation urbaine s'appuie sur cette stratégie. Ceux-ci permettront de finaliser les transformations urbaines de grande ampleur engagées dans la contractualisation précédente et d'en engager de nouvelles. Afin d'améliorer les conditions de vie des habitants ainsi que l'attractivité et l'image de ces quartiers, il convient de poursuivre les actions de requalification du cadre bâti et des espaces

publics, de diversification de l'habitat, de renforcement des services à et équipements à la population et de simplification des modes de gestion. La participation des habitants à la conduite de ces transformations sera poursuivie et renforcée. Cette politique de rénovation urbaine s'accompagne également d'une intervention forte pour la préservation et le développement du lien social ainsi que du bien vivre ensemble dans l'ensemble des quartiers.



Orientation n°1

Maîtriser les équilibres de peuplement pour rétablir la mixité sociale

Orientation n°2

Renforcer la politique de gestion et d'amélioration de l'habitat dans les quartiers

Orientation n°3

Renforcer l'attractivité et l'intégration des quartiers

➤ **Stratégie en matière de chauffage urbain**

Avec cette stratégie mise en place en juin 2008, la CAECE s'est fixé 2 objectifs : face aux fortes hausses du prix des matières premières, limiter dans un premier temps l'évolution du coût du chauffage urbain pour les usagers, et dans un deuxième temps le faire baisser ; Puis diversifier les sources énergétiques en passant à plus de 60% d'énergies renouvelables (EnR) en substitution des énergies fossiles.

L'agglomération a choisi de privilégier le principe d'alimentation du réseau de chaleur par une énergie renouvelable issue de la valorisation des déchets, solution la plus pertinente pour le territoire et la plus vertueuse au plan environnemental. Dès 2016, la CAECE va envisager un nouveau mode de gestion portant sur la « fourniture, le transport et la distribution de chaleur » et imposer le passage aux énergies renouvelables (60% min.), l'extension du réseau à de nouveaux périmètres (nouveaux quartiers, Stade FFR....) et à de nouveaux usages (production de froid).

Un schéma directeur a été élaboré pour déterminer les solutions en énergies renouvelables permettant d'atteindre l'objectif à court terme de 60% d'énergies renouvelables (puis 80%). Des zones à forts potentiels énergétiques devront également être desservies, notamment les zones résidentielles à fortes densités du Nord-Est, les zones d'activités économiques en rive de l'A6 ainsi que les ZAC en projets ou en cours d'élaboration. Un tel tracé permettrait de relier plus facilement le réseau aux futures sources d'énergies renouvelables retenues. Les sources d'énergies renouvelables potentielles sur le territoire de la CAECE sont la géothermie (ressource pérenne pour les 30 prochaines années), la biomasse, et les Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Avec ce projet, la révision de la tarification, à la baisse, ainsi que le classement futur du réseau (rendant obligatoire le raccordement de toute construction neuve) permettront de faire face à l'augmentation prévue du prix des ressources fossiles dans les prochaines années, contribuant ainsi à réduire la précarité énergétique et à renforcer l'attractivité du territoire.

> SANTE

La santé est un concept qui a largement évolué au cours de ces dernières décennies. Elle n'est plus simplement considérée comme l'absence de maladie, mais comme "un état de complet bien-être physique, mental et social". Elle ne relève plus uniquement du secteur du soin, elle consiste à construire une approche globale du bien-être sur un territoire.

Les observatoires nationaux montrent que les questions de santé sont fortement à corrélés avec les paramètres sociaux.

Au cœur des villes se cachent d'importantes inégalités de santé en fonction des quartiers. Le Haut Comité de la Santé Publique recommande, à cet égard, de faire de la lutte contre les inégalités de santé une priorité non seulement des politiques de santé, mais aussi, plus largement, des politiques publiques dans leur ensemble.

L'accès aux soins est un enjeu pour le territoire, qui fait face à une diminution de son offre de soin, liée notamment aux départs à la retraite des médecins et autres professions médicales venues s'installer au moment de la création de la ville nouvelle. Pour les habitants comme pour les professionnels, l'accessibilité et les conditions d'exercice sont importantes et il est, par exemple, de plus en plus difficile pour les médecins de se déplacer à domicile pendant les périodes estivales ou encore dans certains quartiers sensibles.

Des problèmes sociaux rendent difficile l'accès au droit et à la prévention, des souffrances psychiques enferment les personnes dans leurs problèmes, les situations se complexifient (imbrication de difficultés multiples) et nécessitent une coordination accrue des professionnels. Les problématiques liées à l'habitat indigne font l'objet d'une intervention sur le plan sanitaire afin de garantir une approche globale au service des habitants pour l'amélioration de leur cadre de vie quotidien.

La délocalisation de l'hôpital de Courcouronnes et la création du Centre Hospitalier Sud Francilien impactent fortement le territoire. Le CHSF s'inscrit dans un projet ambitieux de création de pôle de santé complet sur le territoire d'Evry Corbeil. Ce pôle comprend le nouvel hôpital pour la dispensation des soins, le Génopôle pour la recherche et le développement économique ainsi que l'Université et les instituts pour la formation des professionnels de santé.

Les villes de Courcouronnes et d'Evry, avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé (ARS), sont dotées d'un Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI) qui garantit l'action concertée de l'Etat, des collectivités et professionnels pour :

- Améliorer l'accès aux soins de premier recours
- Développer la prévention et la promotion de la santé
- Améliorer la coordination et la continuité des parcours de santé
- Développer l'observation locale de santé
- Mettre en place une coordination des acteurs locaux de santé

De la même façon, la ville de Ris-Orangis met en place une politique de santé publique volontariste et s'est dotée de l'outil Atelier Santé Ville (ASV).

La dimension intercommunale en santé est donc pleine et entière et la coordination des trois villes se met en place.

Ainsi, les objectifs et actions en santé mises en place dans le Contrat de ville sont une déclinaison spécifique aux quartiers politique de la ville du Contrat Local de Santé, les ASV du territoire sont déployés pour cette mise en œuvre.



Orientation n°1

Favoriser et renforcer l'accès aux soins des populations du territoire

Orientation n°2

Renforcer la promotion de la santé et la prévention

Orientation n°3

Lutter contre les conséquences sanitaires de l'habitat indigne et le cadre de vie dégradé

> SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET ACCES AUX DROITS

La lutte contre la délinquance et les problèmes de sécurité sont considérés comme un véritable enjeu de la « qualité de vie des habitants dans leur environnement » ; la sécurité ne saurait être mise à part d'un enjeu de vie en collectivité sur le territoire, d'autant que ce sont les plus fragiles qui apparaissent comme les plus touchés par ces problématiques.

L'urbanisation sur dalle, l'isolement ou l'enclavement de certains quartiers accentuent les phénomènes de délinquance et d'insécurité et complexifient les interventions des forces de police. Les rivalités de quartier ou entre les jeunes des différentes villes entraînent des conflits qui impactent spécifiquement les établissements scolaires et provoquent des nuisances au quotidien pour tous les habitants, et notamment dans les transports ou encore dans les commerces. Les faits de violences conjugales et les conflits de voisinage y sont plus nombreux et les problèmes psychologiques associés ou d'addictions se traitent plus difficilement dans les quartiers précarisés.

En réponse aux phénomènes d'insécurité et de délinquance, la coordination des moyens de police développée sur le territoire a permis l'élaboration de stratégies d'intervention efficaces et communes. Des actions de proximité, de médiation, touchant les jeunes et les adultes sont mises en place pour concourir au rétablissement des liens polices/population et institutions/population. Mais les phénomènes de délinquance ne s'arrêtent pas aux frontières de l'agglomération, ainsi il convient de travailler avec les territoires limitrophes et de mieux identifier les lieux criminogènes ou encore les lieux de résidence des auteurs.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est un outil important qui permet la coordination des acteurs de ce champ. Car si les acteurs sont dotés d'outils de recueil statistique et d'information, la mise en commun permet d'affiner les connaissances des faits de délinquance (ex: bailleurs, école, police). De la même façon, il existe des dispositifs pour la prise en charge des jeunes en difficulté. La communication et l'interconnaissance entre les partenaires restent à développer.

La Justice, en la personne du Procureur de la République, est impliquée dans le CLSPD. Celui-ci participe aux instances de ce dispositif et propose la mise en place de cellules de coordination partenariales et de veille pour un suivi et un accompagnement individualisé des jeunes en voie de marginalisation, le développement des réponses pénales de proximité et la mise en place de dispositifs d'exécution de peines de proximité.

Les habitants des quartiers prioritaires méconnaissent souvent certains de leurs droits et ne les font pas valoir. La promotion de l'accès aux droits est ainsi indispensable pour garantir une égalité de service aux habitants et les accompagner dans leur parcours de vie. La

médiation et l'accès au droit sont des outils qui interagissent et permettent de trouver des solutions adaptées aux problématiques. La ville d'Évry est dotée d'un Point d'Accès au Droit (PAD) labellisé par le Centre Départemental d'Accès aux Droits (CDAD), regroupant des permanences diverses et mettant en place des actions de proximité dans les quartiers pour les populations les plus éloignées des institutions. La ville de Ris-Orangis ouvre une structure du même type au cours du premier trimestre 2015.

Le champ particulier de l'aide aux victimes est à investir et il convient de développer les moyens humains déjà déployés pour leur accompagnement par des associations spécialisées ou en commissariat.



Orientation n°1

Garantir la sécurité et la tranquillité publique

Orientation n°2

Développer les actions de prévention des conduites à risque et des infractions

Orientation n°3

Promouvoir et développer l'accès aux droits

3. GOUVERNANCE

La réforme de la gouvernance est au cœur du nouveau contrat de ville. Elle doit permettre de servir à la fois les objectifs d'une transparence démocratique, d'une efficacité de l'action publique, et d'une rationalisation de la dépense.

La transparence démocratique s'appuie sur la création de conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire. Ceux-ci seront associés à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'animation et à l'évaluation du contrat de ville. Le principe de co-construction du contrat, qui figure pour la première fois dans la loi, fait des citoyens des acteurs à part entière de la gouvernance, et leur permet de s'exprimer sur ces sujets qui les concernent au quotidien.

Afin de renforcer l'efficacité de la politique de la ville, la gouvernance est intégrée et simplifiée. Elle s'appuie sur la Conférence des Maires, instance décisionnaire des politiques de l'agglomération et se décline au travers d'un comité de pilotage, d'une conférence territoriale et d'un comité technique.

Le comité de pilotage, qui veille à la bonne mise en œuvre du contrat, réunit tous les acteurs concernés. La conférence territoriale, interne à la CAECE et aux villes, instance de débat et de partage d'informations, articule l'action publique.

Ces deux instances auront comme tâche première de mettre en place des objectifs et des indicateurs destinés à mesurer les résultats obtenus et à rationaliser la dépense. Ils proposeront des éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale, qui s'ajouteront aux indicateurs disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire. La conférence territoriale proposera des indicateurs en fonction des objectifs établis. Le comité de pilotage les validera et assurera leur mise en œuvre.

La recherche d'une meilleure synergie entre les villes sera poursuivie. La communauté d'agglomération établit le diagnostic territorial et définit les orientations avec les villes, et elle anime le contrat de ville.

Cette plus grande intégration passe également par les nouveaux outils de pilotage, qui rapprochent l'Etat local et les collectivités au sein des instances mises en place. Le fonctionnement de ces instances est précisé dans le présent chapitre, conformément aux dispositions de la loi.

Un Observatoire national de la politique de la ville indépendant est créé pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés par rapport aux moyens mobilisés. Il fournit une méthodologie nationale et donnera son concours aux structures locales d'évaluation.

3.1 UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

> LA PLACE ET LE RÔLE DE CHAQUE COCONTRACTANT

La CAECE et les communes de Courcouronnes, Evry, Ris-Orangis

Il est confié par la loi à l'échelon intercommunal une mission de pilotage au regard du projet de territoire, afin d'inscrire le devenir des quartiers dans le cadre des dynamiques d'agglomération (cohésion sociale, développement économique, bassin d'emploi, habitat et rénovation urbaine, prévention de la délinquance, ...).

L'agglomération Evry Centre Essonne assume pleinement l'exercice de sa compétence Politique de la Ville, à travers notamment le transfert de la rénovation urbaine en 2008 et la création d'une MOUS intercommunale en 2012. Elle exerce cette compétence avec un souci d'associer étroitement les communes à sa mise en œuvre, au plus proche des réalités de terrain. Cela se traduit notamment par la mobilisation d'un chef de projet pour chaque ville, détaché à la commune pour 70% de son temps de travail.

Cette réorganisation des ressources a permis à la CAECE et aux communes d'anticiper les enjeux propres à cette nouvelle génération de contrat de ville et d'être site préfigurateur ; elles œuvrent ainsi côte à côte dans la définition du diagnostic, des orientations, de la stratégie et dans la gouvernance du contrat. Si le Président de la CAECE et les Maires des communes concernées occupent ainsi une place centrale, les vice-présidents et élus communaux en charge de ces sujets sont également partie prenante de la gouvernance du contrat, et sont eux aussi garants de l'évaluation et de l'adaptation des stratégies menées dans le cadre du contrat.

En particulier, la communauté d'agglomération et les villes définissent ensemble les orientations à travers deux instances :

La conférence des maires

C'est une instance de débat et de prises de décisions partagées, dans laquelle chaque Maire peut rappeler quelle déclinaison communale il attend du Contrat de ville, où se construit collectivement une approche partagée des enjeux locaux. Elle se réunit en amont du comité de pilotage et aussi souvent qu'un arbitrage doit être rendu. Elle est chargée de :

- Valider les orientations du Contrat de Ville, ses évolutions

- Valider la déclinaison opérationnelle des orientations
- Echanger sur les priorités d'intervention pour chaque ville
- Echanger sur les perspectives et préconisations (à l'appui des éléments de diagnostic, suivi, évaluation)
- Statuer sur des questions de gouvernance à présenter en comité de pilotage
- Préparer la négociation avec les cocontractants

La conférence territoriale

Au niveau communautaire, un vice-président est chargé du suivi du contrat de ville. Sous l'autorité du président de la communauté d'agglomération, il a vocation à piloter les actions communautaires pour garantir le suivi du contrat. Il prépare également un rapport annuel qui est présenté et débattu devant la conférence territoriale puis le comité de pilotage. Il anime la conférence territoriale, instance de débat et de partage d'informations. Organisée comme un séminaire d'échanges, elle permet de partager l'intervention de la politique de la ville et du droit commun. Elle se réunit une fois par semestre. Elle est chargée de :

- Suivre les évolutions des organisations
- Suivre l'animation du CV
- Suivre la programmation annuelle
- Echanger sur les dispositifs, les actions et projets transversaux

Pour tous ces items, elle s'appuie sur les travaux du comité technique.

Participants : les maires adjoints ou conseillers municipaux en charge de la politique de la ville, des politiques sectorielles, ainsi que les directions générales des villes et de la CAECE.

L'Etat

Comme le précise l'article 6.1, chapitre II, titre III de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, « *la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. (...) Ils entrent en vigueur le 1er janvier de l'année suivante pour une durée de six ans. Ils sont actualisés tous les trois ans si la rapidité des évolutions observées le justifie.* »

L'Etat est un acteur essentiel aux côtés de la CAECE et des trois villes dans le cadre de cette démarche contractuelle : d'une part parce que l'État est responsable de la définition du cadre national, et notamment de la nouvelle géographie prioritaire, d'autre part parce qu'il

est garant des enjeux de cohésion et de cohérence des actions menées dans le cadre de la solidarité nationale.

Ses champs d'intervention sont variés et sont centraux pour l'amélioration de la situation sociale des quartiers :

- Sécurité et tranquillité publique,
- Prévention de la délinquance,
- Justice,
- Santé,
- Education,
- Emploi.
- Logement

Le rôle de l'Etat dans ce nouveau contrat se situe à plusieurs niveaux, qui sont un gage de réussite de la mise en œuvre du présent contrat :

- la déclinaison, conjointement avec la CAECE et les 3 communes, de la Politique de la Ville mise en œuvre tout au long du contrat au bénéfice des quartiers prioritaires, vécus et de veille;
- la mobilisation et l'animation des politiques relevant de son champ de compétences et notamment de l'ensemble du droit commun pour répondre aux problématiques des quartiers concernés, à travers la coordination des directions départementales autour du Préfet ;
- la négociation auprès des autres partenaires d'engagements en faveur des quartiers prioritaires, vécus et de veille : l'État doit également être en mesure de demander aux autres partenaires de mobiliser leur droit commun en adéquation avec les réalités sociales, urbaines et économiques des quartiers de la politique de la ville ;
- la mobilisation du FSE pour lequel l'Etat est autorité de gestion, qui doit venir s'ajouter aux politiques sectorielles conduites par le niveau national et donc intervenir en soutien du contrat de ville, afin d'exercer un effet de levier sur les politiques nationales notamment celles conduites à l'échelle intercommunale pour la politique de la ville.

Le Comité de programmation annuel pour attribution des financements ACSE

Dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville, le Préfet délégué pour l'égalité des chances préside chaque année un comité de programmation visant à valider les projets pouvant bénéficier de crédits ACSE.

Participants du comité de programmation : Préfet délégué pour l'égalité des chances, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Chefs de projet de la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne, communes, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Général de l'Essonne

Le Conseil Général de l'Essonne, aux côtés du territoire du Centre Essonne lors du CUCS 2007-2014, est également un partenaire incontournable par ses compétences :

- Action sociale et médico-sociale,
- Insertion sociale et professionnelle,
- Prévention spécialisée,
- Gestion des collèges,
- Fonds de Solidarité pour le Logement.

Les Maisons Départementales des Solidarités, au titre de leurs missions d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement social et médico-social auprès des publics les plus fragiles, sont des interlocuteurs et des partenaires qui œuvrent à la cohésion sociale et urbaine dans les quartiers.

Par ailleurs, en juillet 2012, le Conseil Général a adopté le plan départemental de cohésion sociale et urbaine qui régit, au-delà de ses compétences obligatoires, ses interventions volontaires en matière de politique de cohésion urbaine et sociale sur la période 2013-2017. Ce plan tient compte tant du contexte national que des enseignements tirés du programme Villes Essonne Solidaire. Le Conseil général poursuit ses engagements pris dans les programmes de rénovation urbaine en priorisant l'intervention de la politique de la ville sur les territoires qui relèvent de l'ANRU.

En décembre 2012, le Conseil général relève le défi du logement en adoptant un programme d'actions pour la période 2013-2017 en faveur des publics prioritaires (les personnes cumulant des difficultés économiques et sociales, les femmes victimes de violences ; les jeunes, les personnes âgées, à mobilité réduite ou en perte d'autonomie, les gens du voyage, les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville).

La mobilisation des politiques relevant de ses compétences et notamment de l'ensemble du droit commun est nécessaire pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires, vécus et de veille. De plus, la part FSE « emploi- inclusion sociale » des fonds européens délégués au Conseil Général par l'Etat doit soutenir la démarche de développement social et urbain.

L'articulation entre le contrat de ville et le plan départemental de cohésion sociale et urbaine est essentielle ; les ponts entre ces deux documents stratégiques doivent permettre une intervention conjointe sur des priorités partagées.

Le Conseil Régional d'Île-de-France

Les compétences du Conseil Régional d'Île de France portent sur :

- La formation professionnelle et l'apprentissage,
- Le développement économique,
- Les transports,
- La mobilisation spécifique des fonds européens,
- La gestion des lycées.

La mobilisation des politiques relevant de ses compétences et notamment de l'ensemble du droit commun est nécessaire pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires, vécus et de veille.

L'articulation entre le contrat de ville et les autres contractualisations avec le CRIF est essentielle. La complémentarité entre les documents stratégiques doit permettre une intervention conjointe sur des priorités partagées. Il est nécessaire d'avoir une contractualisation bilatérale avec le CRIF afin de pouvoir notamment émarger aux fonds européens dédiés aux quartiers en politique de la ville gérés par la région.

L'objectif national des 10% des fonds européens du programme opérationnel de l'Île de France doit être mobilisé afin d'agir sur les disparités socio-urbaines du territoire Centre Essonne.

La mise en place de la nouvelle génération de contrats de plan État-région (CPER) constitue également une opportunité pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires.

La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires,

A ce titre, la Caisse des Dépôts et l'État ont co-signé une nouvelle convention pour la période 2014 -2020. C'est dans ce cadre que la Caisse des Dépôts mobilise ses moyens et ses compétences sur le renouvellement urbain et le développement économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Aussi, elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

L'intervention de la CDC a vocation à être déclinée dans le cadre stable et durable du contrat de ville.

> LES INSTANCES DE PILOTAGE ET D'ANIMATION

Le comité de pilotage

Co-présidé par le Préfet Délégué pour l'Égalité des Chances de l'Essonne et le Président de la CAECE et associant les Maires des trois villes, il se réunit au démarrage du contrat puis une fois par an pour s'assurer de :

- La bonne mise en œuvre du contrat
- La définition des priorités (le triptyque : observation- suivi- évaluation servira à ajuster les priorités)
- Les modalités d'organisation des actions mises en œuvre
- La coordination politique et technique des interventions dans les territoires prioritaires
- La bonne association des partenaires au niveau intercommunal

Participants : le Vice-Président de la CAECE chargé du suivi du Contrat de Ville, les Maires-adjoints et conseillers municipaux des villes, les financeurs et les signataires, des représentants des conseils citoyens (1 pour Courcouronnes, 2 pour Evry, 1 pour Ris-Orangis), les acteurs économiques et sociaux, les services intercommunaux et communaux.

Le comité technique

Il se réunit en format restreint une fois par mois, afin d'assurer le suivi et la coordination du Contrat de Ville et de veiller à la complémentarité villes-agglomération.

Il est chargé de :

- Suivre l'animation territoriale : coordination, réseaux territoriaux, articulation des dispositifs, complémentarité avec les politiques sectorielles
- Mettre au point les outils et documents supports des instances de gouvernance
- Mettre en œuvre le triptyque observation-suivi-évaluation
- Assurer le suivi de la programmation annuelle

Participants du comité technique : Directeurs Généraux Adjointes référents, directeur de la Politique de la Ville, chefs de projets (MOUS), chargé de mission observatoire.

En fonction des besoins, le comité technique est élargi aux acteurs et partenaires du contrat de ville afin de :

- Définir et coordonner les principes de fonctionnement des collaborations techniques et administratives
- Travailler à l'articulation humain-urbain
- Mettre en place la programmation, suivre les projets et leur évaluation

- Préparer le comité de pilotage
- Préparer les orientations stratégiques et les arbitrages budgétaires

Participants du comité technique élargi : Directeurs Généraux des Services de l'intercommunalité et des communes, Directeurs Généraux Adjointes référents de chaque commune, Direction politique de la ville de la CAECE, chefs de projets, chargé de mission observatoire, Directions Aménagement (Projets de Rénovation Urbaine) de la CAECE et des villes, directions de droit commun des villes et de l'agglomération, Etat, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, bailleurs, Chambre de Commerce et d'Industrie, Direction Départementale des Territoires de l'Essonne, Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, Pôle Emploi.

> LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Consacré par l'article 1 de la loi de programmation du 21 février 2014, le principe de co-construction consacre les habitants des quartiers prioritaires comme des partenaires essentiels de la politique de la ville.

Ce principe se traduit par la mise en place de conseils citoyens (article 7 de la loi). Leurs missions, organisation et fonctionnement ont donné lieu à la diffusion d'un cadre de référence explicité dans la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration du contrat de ville. En particulier, le contrat de ville prévoit une représentation de ces conseils dans chaque instance de pilotage du contrat, pour qu'ils soient partie prenante de l'ensemble du processus contractuel, depuis l'élaboration du projet jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation.

La circulaire précise par ailleurs que de tels conseils pourront être adossés sur des dynamiques et structures existantes, telles que les conseils de quartier. Ainsi, pour le territoire du Contrat de Ville Centre Essonne, il est proposé de s'adapter aux réalités territoriales et aux instances et outils de démocratie locale mises en place par chaque commune, ces structures respectant déjà l'esprit de la loi du point de vue de la participation citoyenne.

Comme le prévoit le cadre de référence, la liste des membres du conseil citoyen sera transmise au Préfet qui prendra un arrêté fixant sa composition.

Les villes de Courcouronnes, Evry et Ris-Orangis ainsi que la CAECE sont déjà investis en faveur de la participation citoyenne à travers différentes formes de mobilisation des habitants, qu'elle soit pérenne (conseils, comités de quartiers) ou ponctuelle sur des sujets précis (réunions publiques, réunions de concertation,...).

Instauration des Conseils citoyens

Afin de favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels et appuyer les initiatives des habitants, *la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine* pose la création des conseils citoyens paritaires et composés de deux collèges : un collège « habitants », un collège constitué des associations et acteurs locaux.

Cette entité doit être portée par une association ou par une personne morale préexistante ou non.

LE CONSEIL CITOYEN DU CANAL A COURCOURONNES :

> Objectifs

- Permettre aux habitants de participer et se mobiliser pour leur quartier, en apportant leur expertise d'usage et leur connaissance de la vie du quartier
- Etre un espace de propositions et d'initiatives développées à partir des besoins des habitants
- Etre un lieu d'échanges convivial entre habitants et acteurs locaux

> Rôle

- Assister et suivre la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville (COPIL) sur les aspects urbains (PRU) et sociaux (actions et dispositifs Politique de la Ville)
- Participer activement aux événements du quartier et développer des projets et des événements permettant d'animer le quartier
- Mettre en œuvre des projets et initiatives des habitants
- Etre le relai auprès des institutions et notamment de la ville de Courcouronnes

> Composition

Il est composé de minimum 15 membres, répartis en deux collèges :

- Le collège « habitants », représentatif des composantes de la population et dans le respect de la parité Homme/Femme (au moins 50%). Les deux représentants habitants du comité d'usager du Centre Social Brel Brassens sont membres de droit.
- Le collège « associations et acteurs locaux » installés au sein du quartier.

La mobilisation des habitants et des acteurs locaux passe par un appel à candidatures (conditions : être majeur, résidant ou travaillant sur le quartier du Canal). Dans le cas où le nombre de candidats serait trop important, la sélection se fera par un tirage au sort.

> Accompagnement

La direction générale adjointe en charge du Développement Social et Urbain de la ville de Courcouronnes et le chef de projet Politique de la Ville accompagneront le conseil citoyen pour les besoins administratifs (courrier, impression, communication,...), techniques (matériel, équipement, fournitures, mise à disposition de la salle des associations du futur

centre social Brel Brassens) et financiers : un budget dédié pour son fonctionnement courant, la mise en place d'actions et la réalisation de formation/ateliers/visites institutionnelles à destination de ses membres.

Mais le Conseil citoyen a vocation à être autonome et porté par ses membres. Son organisation, sa constitution ainsi que son rôle doivent être définis et validés collectivement. Un(e) représentant(e) de la ville sera présent(e) en tant que de besoin, lors des réunions, rencontres, temps forts organisés par le conseil citoyen.

LES CONSEILS CITOYENS DE QUARTIER A EVRY :

> Genèse

La Ville d'Evry a fait preuve de volontarisme politique depuis 2002 sur la valorisation de la participation citoyenne en développant 8 conseils de quartiers dans le cadre de la démocratie participative.

Ces 8 conseils de quartiers, qui couvrent tout le territoire Evryen, permettent l'amélioration du cadre de vie, sont facteurs de lien social, sont les intermédiaires entre la ville et les habitants, portent des projets festifs et conviviaux avec des partenaires, permettent d'apaiser l'ambiance des quartiers, sont un lieu de prise d'initiative et de réalisation de projet, sont des lieux de projets et d'actions collectives au profit de tous, sont relais d'information et des lieux de mobilisation citoyenne. La ville d'Evry a défini comme priorité essentielle la proximité et le dialogue avec ses citoyens

C'est dans ce contexte qu'elle a décidé d'entamer une démarche citoyenne portée par la Maire Adjointe à la démocratie participative pour la mise en place de conseils citoyens de quartier en s'appuyant sur les conseils de quartiers existants

Cette démarche s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Réunion de lancement le 10 septembre 2014 associant largement les habitants tels que les membres des conseils de quartier, les acteurs associatifs et économiques, les commerçants les copropriétés
- Mise en place de groupes de travail dans chaque quartier au dernier trimestre 2014 sur la base d'un questionnaire commun sur le bilan quantitatif et qualitatif ainsi que sur les propositions futures
- Réunion plénière le 5 décembre 2014 présentant la synthèse des travaux réalisés et les orientations avec la mise en place des conseils citoyens de quartier

En parallèle, la Maire Adjointe en charge de la Politique de la Ville a présenté le futur Contrat de Ville lors des réunions plénières des conseils de quartier.

C'est à partir de ces différentes étapes que sont nés les Conseils Citoyens de quartier, couvrant tous de la Ville sur Evry et notamment ceux en géographie prioritaire.

> Composition

Présidés par un co-président habitant avec le soutien d'un co-président(e) élu(e), ils doivent respecter les 3 critères suivants :

- Une parité stricte, la Ville d'Evry s'y est engagée en signant la Charte Européenne en faveur de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes,
- Une représentation des différentes tranches d'âges,
- Une représentation des différentes parties du quartier.

Les Conseils Citoyens de Quartier, désignés pour 3 ans, au nombre de 8, seront composés d'un collège de 50 habitants, d'un collège acteurs et associations et d'un collège élus.

> Rôle et organisation

Les réunions plénières des Conseils Citoyens sont publiques et largement ouvertes à tous. Chaque Conseil Citoyen de Quartier bénéficie d'un budget de fonctionnement de 4 500€ et d'un budget d'investissement de 25 000€.

Ils sont organisés dans leur fonctionnement courant **avec un bureau** composé de 8 personnes (habitants, acteurs économiques et associatifs) qui a pour mission de :

- Coordonner le travail des commissions
- Convoquer assemblée plénière et arrêter l'ordre du jour
- Solliciter l'audition d'élus thématiques, représentants administration
- Désigner ses représentants à la commission inter conseils « *contrat de ville* » (2 membres par conseil citoyen)
- Remonter les saisines au conseil municipal et communiquer les retours au conseil citoyen

A cela s'ajoute « **une réunion proximité** » associant les services de l'agglomération et de la ville, les membres des commissions urbanisme de chaque conseil citoyen de quartier, les élus thématiques. Elle permettra de les informer sur les projets de la ville et plus particulièrement sur chaque quartier, de préparer les réunions de concertation avec les habitants, d'examiner les travaux présentés par chaque conseil citoyen.

Par ailleurs, « **une commission inter-quartier Contrat de Ville** » est mise en place et se réunit mensuellement. Elle est animée par le Maire adjoint en charge de la Politique de la Ville.

Elle est composée de 16 membres issus des Conseils Citoyens de Quartier habitants les périmètres prioritaires : Bois Sauvage – Pyramides – Aunettes – Epinettes – Parc aux Lièvres – Petit Bourg – Champs Elysées-Passages – Champtier du Coq.

Elle a pour objectif de suivre la mise en œuvre du Contrat de Ville et de participer à l'évaluation de ses impacts sur les territoires en lien avec l'agglomération

Deux membres habitants de cette « commission inter-quartier Contrat de Ville » représenteront la Ville d'Evry dans les instances de pilotage du Contrat de Ville.

Les conseils citoyens de quartier bénéficieront aussi de 3 outils :

- **La saisine**

La ville d'Evry sollicite le conseil citoyen pour un projet d'intérêt général concernant le quartier. Le conseil émet un avis consultatif porté à la connaissance du Maire et présenté en Conseil Municipal avec une annexe à la délibération

- **L'auto saisine**

Le conseil citoyen de quartier après un diagnostic effectue des propositions à la ville d'Evry pour un projet ayant un impact dans le quartier

- **La formulation de vœux**

Projet d'intérêt général concernant la ville d'Evry pour lesquels le conseil citoyen de quartier souhaite porter à la connaissance du Maire son point de vue

> **Accompagnement**

Le service Démocratie Participative est un service municipal, intégré à la Direction de la Vie Locale et de l'Innovation sociale, dédié spécifiquement à la mise en place, au suivi et à l'accompagnement des Conseils Citoyens de Quartier. Il est composé de deux agents, coordinateurs des Conseils Citoyens de Quartier.

Le chef de projet Politique de la Ville en binôme avec les coordinateurs du service Démocratie Participative seront en charge de la mise en place, du suivi et de l'accompagnement de la commission inter-quartier « Contrat de ville ».

LE CONSEIL CITOYEN DU QUARTIER DU PLATEAU-FERME DU TEMPLE A RIS-ORANGIS :

> **Genèse :**

Dix Comités de quartier ont été créés à Ris Orangis en 1995. Ils ont pour objet l'amélioration du cadre de vie, l'animation, la valorisation et la promotion de chacun des quartiers de la ville. Ils sont le cadre privilégié de la concertation et de l'étude des projets entre les habitants, les associations, la municipalité et les différentes institutions intervenant dans les quartiers.

Dans ce cadre, ils recueillent et transmettent à la commune les remarques et suggestions des habitants. Ils peuvent également remettre toute proposition destinée à améliorer la vie du quartier et mettre en place diverses activités de proximité.

Ainsi, ils facilitent et favorisent le lien social, le vivre ensemble, la citoyenneté,

Le Conseil citoyen du quartier prioritaire de la Politique de la ville est issu, pour partie, de ces Comités de quartiers.

> **Objectifs :**

- Permettre aux habitants de participer à la vie de leur quartier, en apportant leur expertise d'usage et leur connaissance de la vie du quartier ;
- Etre un espace de propositions et d'initiatives développées à partir des besoins des habitants ;
- Etre un lieu d'échanges convivial entre habitants et acteurs locaux.

> Rôle :

- Assister et accompagner la mise en œuvre du Contrat de Ville (Comité de pilotage) sur les aspects urbains (PRU) et sociaux (actions et dispositifs Politique de la Ville) et participation à la déclinaison territoriale du Contrat de Ville sur le territoire de Ris-Orangis en mobilisant leur expérience d'usagers du quartier dans le cadre du Réseau territorial des acteurs de la Politique de la Ville ;
- Mettre en place des actions visant à développer la cohésion sociale entre les trois quartiers prioritaires : Ferme du Temple, Marie-Blanche, Moulin à Vent.

> Composition :

Le Conseil Citoyen, de 20 membres minimum, est composé de deux collèges :

- Le collège « habitants » du quartier, représentatif des composantes de la population et dans le respect de la parité femme/homme. Il représente au moins 50% du Conseil Citoyen.
- Le collège « associations et acteurs locaux » installés et/ou intervenant dans le quartier.

Le collège d'« habitants » (12 membres) est composé :

- de membres issus des trois Comités de quartier Ferme du Temple, Marie Blanche, Moulin à Vent;
- d'habitants volontaires résidant sur ces quartiers prioritaires.

Le collège « association et acteurs locaux » installés dans le quartier et/ou qui mènent des actions en direction des habitants de ce quartier (8 membres) est issu des structures suivantes qui souhaitent s'y inscrire, notamment :

- Représentant des commerçants : Association des Commerçants de Ris-Orangis (ACRO) ;
- Représentants associatifs : Génération Femmes Rissoises, OSER, RERS, Adrienne Larue, USRO, Conseil syndical de la copropriété de la Ferme du Temple ;
- Représentant du bailleur Essonne Habitat ;
- Représentant d'une association de parents d'élèves ;
- Représentants des établissements scolaires : directeurs des écoles, collège Jean Lurçat, collège Albert Camus.

> **Accompagnement**

L'accompagnement pour la mise en place et la vie du Conseil Citoyen est assuré par la Cheffe de projet Politique de la ville de Ris-Orangis en coordination étroite avec la Cheffe du Service Vie des Quartiers de la ville en charge des Comités de quartier.

Cet accompagnement comprend une aide:

- à l'appui technique, administratif et logistique,
- à l'organisation des formations proposées aux membres du Conseil citoyen,
- à la rédaction du Règlement intérieur/Charte du Conseil citoyen,
- à l'organisation d'une séance annuelle de bilan ouverte aux habitants du quartier,
- aux initiatives et aux projets qui seront déployés par le Conseil Citoyen.

La mise à disposition de matériel administratif, logistique (mise à disposition d'une salle, communication,...) ainsi qu'un budget de fonctionnement dédié sont prévus pour le bon fonctionnement du Conseil citoyen.

Mise en place des Maisons de projet

Une maison de projet sera mise en place dans chaque quartier concerné par le NPRU, afin de faire vivre le dialogue avec les habitants dont le quartier fera l'objet d'un projet de renouvellement urbain, d'accompagner les étapes de transformation du quartier, de prendre en compte les besoins et l'expertise d'usage des habitants des quartiers.

Cette maison de projet sera un lieu d'échange et de rencontre entre les habitants, les associations et les institutions : un lieu d'information, d'expertise, de formation et d'échanges. Plusieurs équipes de professionnels seront mobilisés pour participer à l'animation de ces lieux : MOUS, PRU, GUSP, Habitat, bailleurs sociaux...

3.2 MODALITES DE L'ANIMATION TERRITORIALE

L'animation du Contrat de ville est primordiale : elle consiste à faire vivre le Contrat tout au long des six années (suivi, évaluation, adaptation). Au-delà du cadre de référence qu'il représente, le Contrat de ville est porteur de champs d'actions thématiques au travers desquels sont déclinées des actions, des engagements et des modalités de travail partagées. Il convient donc de suivre l'ensemble de ces composantes.

Plusieurs outils d'animation vont concourir à l'atteinte de cet objectif :

- La Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)
- Les dispositifs
- Les conseils citoyens
- Les maisons de projet
- Les réseaux territoriaux

La Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) - Une équipe dédiée

La création de la MOUS intercommunale est issue d'une volonté commune des villes et de l'agglomération. Le travail des chefs de projet s'articule autour d'une double intervention intercommunale et communale. Réunis en équipe projet, les chefs de projet sont les référents territoriaux et assurent l'interface entre la CAECE et la commune. Une relation de proximité avec les associations à l'échelon communal est ainsi préservée.

Elle est composée de :

- Un directeur;
- Un assistant;
- Trois chefs de projet territoriaux : 1 pour Evry (2 souhaités), 1 pour Courcouronnes, 1 pour Ris-Orangis ;
- Un chargé de mission observatoire ;
- Deux gestionnaires techniques.

La MOUS est chargée de :

- Elaborer, mettre en place, faire le suivi et l'évaluation du Contrat de ville en lien avec tous les partenaires,
- Animer le partenariat local et fédérer les acteurs autour de projets communs,
- Mettre en œuvre l'appel à projets annuel, à la fois au niveau communal et au niveau intercommunal,
- Apporter un soutien aux porteurs de projets municipaux et associatifs par un accompagnement méthodologique et technique,
- Être force de proposition dans le montage de projet répondant aux orientations du contrat de ville et animer des projets communaux et intercommunaux,

- Avoir une vue d'ensemble sur les dispositifs Politiques de la Ville,
- Participer aux dynamiques locales et nationales sur l'ensemble des domaines ayant trait à la politique de la ville,
- Favoriser la participation des habitants,

Le fonctionnement global de l'équipe MOUS au sein des communes est formalisé par un protocole qui définit l'organisation et les modalités de coopération entre communes et intercommunalité.

> Une organisation territoriale :

Chaque chef de projets MOUS est référent territorial de la Politique de la Ville pour une commune. Il est rattaché fonctionnellement à un Directeur Général Adjoint communal dont il prend l'attache et s'appuie sur les pratiques communales.

Le chef de projet, le directeur général adjoint communal et le directeur de la politique de la ville intercommunal mettent en place un mode d'organisation collaboratif afin de coordonner la politique de la ville.

Le mode d'échanges et les méthodes de collaboration doivent assurer la rapidité et la fluidité de la circulation de l'information, et aider aux prises de décision.

L'intervention complémentaire avec les PRU

Depuis la dissolution du GIP Centre Essonne à l'été 2011, la CAECE a repris le pilotage des PRU dans le cadre de sa compétence « en matière de politique de la ville dans la communauté : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ». Cette responsabilité était alors partagée par deux directions : la direction de l'aménagement (pour le suivi et l'animation du partenariat, du relogement, des procédures d'urbanisme, du foncier, des conventions ainsi que le suivi des études préalables et des promoteurs) et la direction de la maîtrise d'ouvrage (pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la CAECE à partir de la définition du programme de travaux).

Dans le but d'améliorer les synergies au service des projets entrant en phase opérationnelle, en 2012, a été créée, une équipe PRU, composée de :

- un chef de projet ;
- deux chargés d'opérations en charge des opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération ;
- un technicien en charge du suivi des chantiers.

Traitant de sujets à l'interface entre l'aménagement et les travaux, cette équipe a un double rattachement hiérarchique à la direction de la maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à Direction de l'Aménagement.

Les champs d'intervention de l'équipe sont les suivants :

- rénovation urbaine : coordination générale, écriture et suivi des conventions, reporting financier, participation aux actions relevant des thématiques transversales (relogement, GUSP, insertion, communication)
- aménagement : acquisitions, régularisations foncières, vente de charges foncières au promoteur, coordination opérationnelle (missions d'aménageur), lancement d'études pré-opérationnelles
- maîtrise d'ouvrage : montage d'opération, suivi des études de maîtrise d'œuvre et des travaux

Une meilleure articulation entre les politiques de renouvellement urbain et les politiques de cohésion sociale est nécessaire pour :

- accompagner les changements (urbains)
- améliorer l'appropriation du quartier et donc pérenniser les investissements
- renforcer le lien social (à l'intérieur du quartier, entre les quartiers)
- améliorer le développement social

Le partage d'informations entre les services liés à l'urbain et la Politique de la Ville est indispensable. Ces échanges permettront d'affiner le diagnostic urbain et social du territoire et de croiser les informations à disposition des uns et des autres afin de faire émerger des projets communs à destination des habitants (ex. difficultés d'une copropriété entrant dans la nouvelle géographie prioritaire, réalisation d'une maquette sur le PRU dans un collège, etc.).

L'état des lieux des enjeux urbains par quartier, même ceux hors ANRU, est une première amorce territorialisée à ces échanges d'informations.

Les cultures professionnelles sont différentes, les modalités d'intervention, les temps et modalités de réalisation des projets diffèrent. L'utilisation des outils ou boîtes à outils, (créés notamment par l'ANRU) permettent de travailler à rendre complémentaires et lisibles pour les habitants les différentes interventions.

La participation des habitants est un véritable enjeu et outil dans l'articulation de l'humain et l'urbain. En effet, l'expérience montre la difficulté de mobiliser les habitants des quartiers sur certaines questions, et même celles qui touchent à leur cadre de vie directement.

La GUSP est évidemment l'outil par excellence de l'articulation humain-urbain, notamment sur la pérennisation des investissements et l'accompagnement des travaux.

Les travaux de mémoire sont un levier à la fois pour l'accompagnement du changement et aussi pour le renforcement du lien social. Enfin, les maisons de projet du futur contrat de ville pourront également être un levier pour mobiliser les habitants.

Une dynamique nécessaire entre tous les dispositifs

La synergie entre les dispositifs politique de la ville doit permettre d'accroître la dynamique collective pour l'ensemble des habitants des quartiers en PV.

Un constat est partagé : faire ensemble est gage d'optimisation des pratiques, de développement de projets communs et de recherche de cohérence globale. Cela profite également aux autres acteurs et partenaires qui font partie intégrante de la vie des dispositifs et qui sont sollicités aujourd'hui par chacune des villes.

L'articulation et la coordination des dispositifs sont devenues incontournables et nécessitent que les communes et l'agglomération travaillent ensemble sur les dispositifs existants. Elles mettent en œuvre à cet effet un nouveau mode d'animation. Il s'agit de mettre en place des échanges de pratiques et des formations communes pour renforcer l'efficacité des actions menées en direction des populations.

Des dispositifs sont mis en place sur le territoire (fiches spécifiques par dispositif dans la partie 2). Chacun, de par ses missions, ses moyens et ses interactions à l'échelle des quartiers, participe de façon globale à l'animation territoriale.

La transversalité entre ces dispositifs peut se réaliser de plusieurs manières :

- Mise en place d'une coordination Politique de la Ville interne aux villes : chef de projet PV qui invite tous les coordinateurs et porteurs de projet municipaux, rencontre annuelle inter – quartiers (mise en débat des projets, cohérence territoriale, etc.)
- Mise en place de rencontres intercommunales : entre mêmes dispositifs des trois villes pour favoriser les échanges de pratiques, d'outils et des modes de partenariat
- Participation aux réseaux territoriaux
- Participation aux Conseils citoyens/Maisons de projet

Mise en place de réseaux territoriaux

Sur le modèle du réseau territorial des Pyramides (CUCS expérimental 2011-2013), il est intéressant de faire vivre un réseau de partenaires propre à chaque ville, chaque quartier. Ils concerneront les quartiers Politique de la Ville et les quartiers de veille. Ces rencontres régulières, réunissent une large palette d'acteurs du quartier avec pour objectif de créer une dynamique de territoire, de favoriser des échanges de pratiques et de coproduire des projets ou des actions.

Des réunions plénières sont organisées, la fréquence est à déterminer par quartier et selon les volontés des villes. Ces réunions sont l'occasion de découvrir les champs d'intervention des uns et des autres, de s'interroger sur les pratiques et les actions mais aussi à terme de coproduire des actions.

Les réseaux territoriaux s'appuient aussi sur les instances de participation des habitants pour mettre en place des actions en adéquation avec les demandes et besoins des habitants.

3.3 OBSERVATION, SUIVI ET EVALUATION

Une observation régulière et partenariale des territoires

> L'observation vise à **recueillir, d'organiser et de mettre à jour régulièrement des données socio-économiques** sur les quartiers prioritaires, et d'en faire l'analyse dans le temps.

Elle permet donc de **connaître l'évolution de la situation des quartiers**, de leurs problématiques et de leur niveau de décrochage par rapport aux autres territoires (ville, agglomération, département...)

Le contrat de ville dure 6 ans ; au long de cette période, la situation sociale et économique des quartiers est amenée à évoluer. Ainsi, les priorités d'intervention identifiées pour chacun des quartiers peuvent être révisées. Connaître les évolutions de la situation sociale des quartiers est donc indispensable :

- pour s'assurer que les priorités définies correspondent aux besoins des quartiers ;
- pour réinterroger les moyens d'intervention alloués sur chaque quartier, en fonction de l'évolution de leur niveau de précarité.

C'est pourquoi l'état des lieux de la situation sociale des quartiers Politique de la Ville et des quartiers de veille est actualisé régulièrement afin de pouvoir suivre leurs évolutions et d'alimenter les débats des instances de pilotage du contrat.

Les ressources statistiques existantes pouvant nourrir cette observation sont nombreuses et c'est leur mise en commun qui est visée dans ce contrat. Le partage des connaissances spécifiques de chacun des partenaires du contrat de ville permet la constitution d'une vision générale et globale des quartiers sur l'ensemble des thématiques d'intervention.

Un groupe partenarial animé par le chargé de mission observatoire Politique de la Ville est dédié à cette question, et s'est déjà réuni durant la phase de co-construction du contrat. Composé d'acteurs institutionnels (CAECE, Pôle Emploi, CPAM, CAF, ARS, Education Nationale, Préfecture, Conseil Général, ...), il a pour objet de définir une liste d'indicateurs pertinents à suivre et d'en partager leur analyse. **L'échelon quartier doit être privilégié ainsi que les données sexuées.** Ces données seront transmises, selon un échéancier à définir, à la CAECE pour en produire une synthèse analytique qui sera discuté et validé par chaque participant avant d'être finalisé et soumis aux instances de gouvernance.

Il ne s'agit pas de recréer des statistiques ni de compiler les données de l'ensemble des observatoires et diagnostics existants, mais de sélectionner des indicateurs pertinents disponibles et les plus à même de fournir une vision globale de la situation sociale et économique des quartiers. Ces indicateurs locaux viendront ainsi utilement compléter les indicateurs nationaux proposés par l'Etat (via l'Observatoire National de la Politique de la Ville).

Une synthèse diffusable sera produite et adressée aux acteurs locaux afin que ceux-ci puissent également bénéficier de ces analyses. Cette synthèse est un des supports de l'animation territoriale du contrat. Elle est présentée aux acteurs locaux, par exemple lors des réseaux territoriaux. Cela permet de créer un débat pour aboutir à un diagnostic partagé et amorcer des dynamiques de projets collectifs.

L'observation est donc un outil de connaissance du territoire, d'aide à la décision et une ressource locale pour les acteurs du territoire.



Liste d'indicateurs proposés pour l'observation des quartiers prioritaires et quartiers de veille

Le groupe partenarial d'observation s'est réuni pendant la co-construction du contrat de ville et a établi une première liste d'indicateurs, qui sera proposée pour validation en conférence territoriale.

Compte tenu des différentes périodicités de parution des indicateurs, une actualisation de l'état des lieux des quartiers est possible et pertinente tous les deux ans.

>> Liste page suivante

Liste d'indicateurs proposés pour l'observation des quartiers prioritaires et quartiers de veille

Démographie	Emploi
<ul style="list-style-type: none"> - Population + répartition par tranche d'âge [CAECE] - % étrangers et immigrés [CAECE] - Nombre de primo-arrivants par ville [TICE – OFII] - Familles nombreuses [CAECE] - Familles monoparentales [CAECE] 	<ul style="list-style-type: none"> - [Pôle Emploi] Total des Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois, catégories ABC et détail : <ul style="list-style-type: none"> - Part des DEFM A - Part des DEFM C - Part des – 25 ans - Part des femmes - Part des DEFM inscrits depuis + 1 an, dont jeunes - Part des DEFM non qualifiés - Poids des DE résidant en QPV dans le total des DE [Pôle Emploi] - Répartition de la population active par CSP [CAECE] - Taux de chômage (INSEE) avec distinction par sexe [CAECE] - Taux de chômage des jeunes (INSEE) avec distinction par sexe [CAECE]
Logement	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements [CAECE] - Répartition privé/ locatif social [CAECE] - Nombre de logements spécifiques [CAECE] - Taux d'emménagés récents [CAECE] - Vacance de logements [CAECE] 	
Revenus, niveau de vie	
<ul style="list-style-type: none"> - Revenu médian par Unité de Consommation de l'ensemble des ménages, avec distinction propriétaires occupants/ locataires du parc privé / locataires du parc social [CAECE] - % des ménages en dessous du seuil de pauvreté [CAECE] - Part des ménages non imposables [CAECE] - Nb d'allocataires CAF et poids dans la population du quartier [CAECE] - % allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% et à 100% de prestations sociales [CAECE] - % allocataires percevant le RSA [CAECE] - Nombre d'utilisateurs de la tarification sociale [TICE] 	
Education	Santé
<ul style="list-style-type: none"> - Taux de scolarisation des moins de 3 ans [CAECE] - Taux de scolarisation des 15/17 et 18/24 ans [CAECE] - Réussite au Diplôme National du Brevet [Education Nationale] - Orientation des élèves en fin de 3^e [Education Nationale] - Devenir des élèves en fin de 2^e [Education Nationale] - Niveau de formation des plus de 15 ans sortis du système scolaire, distinction par sexe [CAECE] - Jeunes non insérés (sortis du système scolaire, n'étant ni en formation ni en emploi) par sexe [Conseil Général] 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de bénéficiaires CMUC du régime général [CPAM] - Taux de bénéficiaires Aide à la Complémentaire Santé du régime général [CPAM] - Taux de dépistage du cancer du sein des femmes du régime général de 50 à 74 ans [CPAM] - Taux de dépistage cancer colo rectal des assurés du régime général de 50 à 74 ans [CPAM] - Taux d'EBD (Examen Bucco-Dentaire) des enfants de 6, 9, 12, 15 et 18 ans du régime général [CPAM] - Taux de généralistes pour 10 000 habitants [CPAM] - Part des généralistes de + 55 ans [CPAM] - Taux de dentistes pour 10 000 habitants [CPAM] - Part des dentistes de + 55 ans [CPAM]
	Sécurité
	<ul style="list-style-type: none"> -Etat 4001 (phénomènes de délinquance par type) [Etat]
	LEGENDE : [Institution] = fournisseur de la donnée

Un suivi des actions Politique de la Ville

> Le suivi a pour objectif de **mesurer l'avancement, la mise en œuvre des actions**. Il vise donc la collecte et la synthèse de données sur les actions et leur déroulement.

Il permet de **donner aux instances de gouvernance un ensemble d'informations pour apprécier le niveau de réalisation des projets** (progression des actions menées, utilisation des fonds alloués, nombre de personnes impactées...) et d'identifier d'éventuels freins à lever.

Une vue d'ensemble simple et lisible de l'état d'avancement et de l'impact des projets est un élément nécessaire pour alimenter les instances pilotage du contrat de ville. Elle doit pour cela s'appuyer sur des indicateurs de suivi, qui renseignent différents items :

- **L'avancée de l'action** (ex : nombre d'ateliers/séances/manifestations organisés ...)
- **L'impact des actions** (ex : territoire d'intervention, nombre de personnes touchées (distinctions par âge, par sexe...), nombre d'intervenants et niveau de qualification, etc.)
- **Une analyse financière** (utilisation des subventions allouées, % de cofinancements publics, part d'autofinancement, etc.)

L'expérience du CUCS expérimental des Pyramides nous montre que les mécaniques de collecte de ces indicateurs ne doivent pas être chronophages ni être source de difficulté pour les porteurs de projet. **La pertinence des indicateurs doit donc prévaloir sur leur quantité.**

La liste précise d'indicateurs de suivi est débattue et définie par les instances de pilotage. Les données sont collectées annuellement par le biais des appels à projet liés à la Politique de la Ville et notamment des documents de bilan.

L'agrégation de ses informations de suivi amène une analyse à un niveau plus global et permet notamment :

- De rendre visible le **volume d'intervention et son impact sur un territoire** (quartier, ville, agglomération), une thématique/objectif du contrat, une période donnée.
- D'analyser les clés de **répartition des financements liés à la Politique de la Ville** : subventions allouées par territoire/thématique/objectif...
- De comparer ces niveaux d'intervention et de financement entre thématiques/objectifs/territoires. Cela permet de **repérer d'éventuelles inégalités en termes d'intervention ou de financement** pour des territoires ou des thématiques du contrat. Il appartiendra aux instances de pilotage de déterminer si ces inégalités doivent être lissées ou bien si elles sont conformes aux priorités d'intervention définies.

L'évaluation du contrat

> L'évaluation sert à **apprécier collectivement la conduite et les résultats des actions et politiques publiques** afin de les **améliorer**.

A partir d'éléments de suivi et de bilan, elle **met en débat plusieurs points de vue** (porteurs de projet, financeurs, partenaires, bénéficiaires, ...) sur la façon dont a été menée une action et sur ses résultats, **afin de conforter ou de réorienter les stratégies** menées.

L'évaluation est un **outil d'amélioration du projet porté dans le cadre du présent contrat de ville**. Il s'agit d'une démarche régulière, d'un temps de mise en perspective et de questionnement, et les objets qu'elle peut aborder sont larges.

L'évaluation peut notamment interroger :

- la **pertinence des objectifs** à la lumière de l'évolution des besoins identifiés sur les quartiers ;
- la **cohérence des actions** au regard des objectifs posés ;
- l'**effectivité des engagements** pris dans le contrat ;
- la **convergence des interventions** des signataires autour de priorités communes ;
- l'**efficacité** d'une action, son impact sur les habitants, sur un territoire ;
- l'**efficience** d'une action, rapport entre son coût et les résultats produits ;
- ...

Plusieurs de ces objets pourront ainsi être interrogés au long de la vie du contrat. Les instances de pilotage du contrat sont à **la fois commanditaires et acteurs de l'évaluation** :

- **Elles décident de ce qui doit être évalué** - chacune des parties prenantes fournit en conséquence les éléments nécessaires (observation, suivi, bilan, analyses qualitatives, financières, etc.) à la conduite de l'évaluation ;
- **Elles sont acteur de l'évaluation** en mettant en débat ces éléments, en dégagant des perspectives d'amélioration et en prenant les décisions pour les mettre en œuvre.

L'évaluation est donc une composante essentielle de la gouvernance du contrat. C'est une fonction stratégique qui contribue à structurer la politique de la ville. L'évaluation est également un levier de changement qui facilite l'adaptation des politiques publiques aux problématiques des quartiers prioritaires, et vise à améliorer l'utilité sociale des projets menés et des fonds investis.

Partie 2

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Sommaire

Principe de déclinaison territoriale	p. 84
Objectifs et champs d'action	pp. 85-168
Laïcité, citoyenneté et vivre ensemble	pp.85-93
Education	pp.94-104
Emploi et développement économique	pp.105-117
Habitat, cadre de vie et rénovation urbaine	pp.118-148
Santé	pp.148-157
Sécurité, prévention de la délinquance et accès aux droits	pp.158-168

>> Principe de déclinaison territoriale

Afin de donner corps aux grandes orientations de ce contrat, des objectifs et champs d'action sont déclinés ci-après pour chacune des thématiques et orientations fixées.

Le contrat engage ses signataires pour 6 ans, aussi le choix est-il fait de ne pas fixer une intervention trop précise par le biais de fiches-actions, à l'image des précédents CUCS. En effet, les actions portées et les modes d'intervention varient fréquemment à l'échelle de la vie d'un contrat ; leur formalisation ici ne garantirait ainsi ni la réalisation de ces actions ni leur pertinence au long de ces 6 ans.

Le fonctionnement de ce contrat de ville s'appuie donc sur des mécanismes dynamiques anticipant l'évolution de l'action publique et associative en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

C'est pourquoi le plan d'action qui suit fournit non pas des fiches-actions mais un **cadre directeur** qui devra présider à l'intervention en faveur des quartiers en politique de la ville. Il dresse ainsi les types de réponses qui doivent être apportées aux problématiques identifiées.

De plus, ces lignes d'intervention seront déclinées en fonction des spécificités de chacune des villes et de leurs quartiers ; aussi le plan d'action qui suit ne connaîtra pas une traduction uniforme sur l'ensemble des territoires.

La mise en œuvre concrète et territorialisée sera assurée tout au long du contrat à travers l'animation territoriale menée par l'équipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), en lien étroit avec les communes. Le comité technique sera garant auprès de la gouvernance de l'adaptation du cadre directeur aux réalités de chaque quartier.

Cette déclinaison territoriale sera formalisée dans un document à l'attention du comité de pilotage puis interrogée annuellement. Il offrira une vue précise et actualisée des actions menées en réponse aux objectifs du contrat. Les modalités d'évaluation de ces actions seront également précisées et aideront le comité de pilotage à faire évoluer et améliorer l'intervention publique régulièrement.

Ce fonctionnement évite donc de cloisonner l'action de la Politique de la Ville dans un cadre trop strict pour une période de 6 ans. **Il redonne au contrat de ville son rôle de cadre de référence pour l'ensemble des partenaires, et positionne le comité de pilotage au centre de la gouvernance et de l'évolution de la Politique de la Ville.**



THEMATIQUE LAÏCITE, CITOYENNETE ET VIVRE ENSEMBLE

DISPOSITIF

MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE

ORIENTATION

N°1

ŒUVRER POUR LA COHESION SOCIALE

- > OBJECTIF 1.1
Favoriser l'inclusion sociale et prévenir les ruptures
- > OBJECTIF 1.2
Promouvoir le vivre ensemble et le lien social

ORIENTATION

N°2

REVITALISER LA CITOYENNETE ET LA LAÏCITE DANS L'ESPACE
PUBLIC

- > OBJECTIF 2.1
Sensibiliser à la citoyenneté et à la laïcité
- > OBJECTIF 2.2
Favoriser l'investissement des habitants dans les instances participatives
- > OBJECTIF 2.3
Encourager et promouvoir l'engagement citoyen

MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS)



Les attendus

- Augmentation et pérennisation des moyens financiers alloués aux postes MOUS
- Cofinancement d'actions mises en place dans le cadre des projets transversaux portés par la MOUS annuellement

Cadre général

La politique de la ville dispose de moyens dédiés, de dispositifs spécifiques, d'outils et d'une méthodologie d'intervention reposant sur la transversalité.

Le contrat de ville décline l'ensemble des thématiques nécessaire à l'amélioration de la vie des habitants des quartiers prioritaires et porte les questions de cohésion sociale et urbaine comme la priorité centrale de la politique de la ville.

La MOUS est à la lisière des acteurs, dispositifs et actions, n'intervenant pas comme expert d'un champ d'intervention ni comme porteur d'un dispositif particulier, elle est située à l'intersection des politiques sectorielles et spécifiques, donc au croisement des actions déployées en faveur des habitants des quartiers en politique de la ville.

Les chefs de projet ont pour fonction d'aider au développement en animant le territoire sur lequel se déploient conjointement la politique de la ville et le droit commun. Ils doivent ainsi soutenir, développer, conforter et initier des actions en faveur des habitants.

Plus globalement les chefs de projet forment des passerelles entre les institutions et le monde associatif afin de fluidifier la relation entre les acteurs de proximité.

Ainsi, à partir des problématiques identifiées, les chefs de projet croisent les regards et les approches, les confortent par une analyse objectivée (outils d'analyse). Il s'agit alors de transformer cette expertise partagée en aide à la décision. Tout en prenant en compte le cadre institutionnel de chaque acteur et les contraintes organisationnelles, il va initier des projets qui participent au mieux vivre ensemble, à la citoyenneté, à l'échange des pratiques, à l'interconnaissance pour être dans sa fonction d'ensemblier.

Chaque chef de projet va ainsi proposer à sa commune de rattachement et à l'intercommunalité de déployer toute action qui peut apporter une réponse à un besoin.

Objectifs

- Animer le partenariat local et fédérer les acteurs autour de projets communs,
- Etre force de proposition dans le montage de projet répondant aux orientations du contrat de ville et animer des projets communaux et intercommunaux,
- Avoir une vue d'ensemble sur les dispositifs Politique de la Ville,
- Fluidifier les modes d'échanges et les méthodes de collaboration afin d'assurer la rapidité de la circulation de l'information, et aider aux prises de décision.
- Articuler les politiques de renouvellement urbain et les politiques de cohésion sociale pour accompagner les changements et améliorer l'appropriation du quartier et donc pérenniser les investissements, renforcer le lien social, promouvoir la mixité sociale, améliorer le développement social.
- Décloisonner les cultures professionnelles en faisant coïncider les modalités d'intervention, les temps et modalités de réalisation des projets.
- Mobiliser les outils ou boîtes à outils adaptés afin de rendre complémentaires et lisibles pour les habitants les différentes interventions.
- Soutenir la participation des habitants, des associations.
- Participer aux dynamiques locales et nationales sur l'ensemble des domaines ayant trait à la politique de la ville, et aux politiques de droit commun interagissant avec la politique de la ville,

La déclinaison territoriale de la MOUS :

Courcouronnes :

- Animation du Conseil Citoyen,
- Animation du Réseau territorial,
- Coordination des dispositifs de la politique de la ville,
- Appui à la coordination CLAS,
- Participation aux tables de concertation du GIP SAE,
- Appui au DGA sur la déclinaison communale de la politique de la ville
- Participation aux instances des dispositifs

Evry :

- Co animation des 8 Réseaux territoriaux,
- Accompagnement des projets transversaux qui émergent du réseau territorial,
- Implication dans la commission interquartiers Politique de la Ville commune aux 8 conseils citoyens de quartier,
- Accompagnement des projets des associations et services municipaux,
- Appui au DGA sur la déclinaison communale de la politique de la ville,
- Participation aux instances des dispositifs,

Ris-Orangis :

- Animation du Conseil Citoyen,
- Animation du Réseau territorial,
- Copilotage de la coordination du CLAS,
- Accompagnement du Fonds de participation des Habitants (FPH)
- Participation à la coordination linguistique,
- Appui au DGA sur la déclinaison communale de la politique de la ville,
- Montage de projets.

Intercommunalité :

- Animation, suivi et évaluation globale du contrat de ville
- Instruction et suivi des demandes de subvention en relation avec les gestionnaires
- Echanges de pratiques,
- Mise en œuvre de projets intercommunaux,

> Acteurs	> Moyens financiers	> Moyens humains	> Publics cibles
CAECE : service politique de la ville	CAECE : 500 000 € (postes + enveloppe projets, cout du fonctionnement de la direction)	CAECE : 1 directeur; 3chefs de projet territoriaux : 1 pour Evry (2 souhaités), 1 pour Courcouronnes, 1 pour Ris-Orangis ; 1 chargé de mission observatoire ; 2 gestionnaires techniques.	L'ensemble des QPV et quartiers de veille des trois communes en PV

OBJECTIF 1.1 Favoriser l'inclusion sociale et prévenir les ruptures

> Publics cibles

Jeunes, adultes et familles en situation de fragilité ou de rupture
Primo-arrivants

> Acteurs

Agence Régionale de Santé
Associations
Association de prévention spécialisée
CAECE
Communes
Conseil Général (MDS)
Etat (Education Nationale, Police Nationale, PJJ, SPIP)
Mission locale
PLIE
Pôle Emploi
Professionnels de la justice

> Dispositifs

Adultes relais
Atelier Santé Ville
Conseil Local/Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
Garantie Jeunes
Programmes de Réussite Educative

Champs d'action

> Un décloisonnement des politiques sociales et des pratiques

L'individu doit être pris en compte dans sa globalité et l'inclusion sociale passe par une intervention dans plusieurs aspects de la vie (éducation/formation, emploi, accès au logement, santé, accès aux droits...). La coordination des acteurs, le chaînage des actions, la synergie des interventions sont autant de facteurs garantissant l'inclusion sociale et la pertinence de l'action publique.

> L'identification et l'accompagnement des jeunes fragilisés

Les situations de jeunes risquant de basculer doivent faire l'objet d'un travail de repérage et d'une intervention coordonnée et accrue, en mobilisant les acteurs et outils adéquats : dispositifs de lutte contre le décrochage (scolaire, sociétal...) , veille éducative, réussite éducative, Maison Départementale des Solidarités, aide à l'insertion sociale (ex : prévention spécialisée) et professionnelle (ex : accès à l'emploi, mission locale).

> Médiation sociale, familiale et interculturelle : un outil incontournable

La médiation est un concept large visant à renforcer la cohésion sociale en menant des actions auprès d'un public ou d'institutions. Le médiateur établit ou rétablit, par la démarche de médiation, la relation entre des personnes ou une personne et une structure, cela contribue notamment à la résolution de situations conflictuelles.

Il est nécessaire de garantir des actions de médiation par les associations et acteurs publics dans les quartiers prioritaires pour favoriser l'inclusion de toutes les populations, et des primo-arrivants notamment en complément des ateliers sociolinguistiques.

La formation et la mise en réseau des acteurs de la médiation sont des facteurs importants de coordination et de cohérence des interventions sur le territoire.

OBJECTIF 1.2 | Promouvoir le vivre ensemble et le lien social

> Publics cibles

Habitants
Nouveaux arrivants et
nouveaux
professionnels

> Acteurs

Associations de
proximité
Bailleurs
CAECE
Commerces
Communes
Conseil Général
Etat
TICE

> Dispositifs

Gestion Urbaine et
Sociale de Proximité
(GUSP)

Champs d'action

La promotion du vivre ensemble et le développement du lien social dans un quartier est indispensable à la construction d'une cohésion sociale solide sur un territoire. Leur mise en œuvre passe par la mise en interaction des habitants et des groupes qui composent un quartier via la convivialité, la sensibilisation aux droits et devoirs de la vie collective, la lutte contre les discriminations et contre le communautarisme.

> Promotion de la vie de quartier et de l'interquartier

Les actions contribuant à la convivialité au sein d'un quartier et entre les différents acteurs de ce quartier (habitants, associations, commerces, bailleurs, ...) sont à maintenir et à renforcer :

- *Les animations dans les quartiers (fête de quartier, fête des voisins, animations de Noël, repas partagés,...) ;*
- *Le soutien aux initiatives d'habitants et d'associations ;*
- *La présence et le soutien des structures de proximité (services publics, associations, commerces, équipements municipaux) ;*
- *La création d'espaces de convivialité (locaux associatifs, aires de jeux, espaces verts, ...).*

L'interaction entre les quartiers est également indispensable pour maintenir la cohésion au sein d'un territoire socialement segmenté. Le croisement et la mobilité des populations et des acteurs autour d'actions de convivialité comme les jeux interquartiers, des rencontres sportives, des balades urbaines par exemple contribuent à maintenir le lien social.

> L'appropriation de son cadre de vie et l'interconnaissance entre les habitants

De la même façon, le bien vivre ensemble passe par une identité collective et citoyenne qui se construit par différents types d'actions.

D'une part, dans un territoire de fortes mobilités résidentielles des ménages des quartiers prioritaires, des actions autour de l'accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux professionnels permettent une première approche du quartier indispensable pour s'approprier son cadre de vie.

D'autre part, le déploiement de projets sur la mémoire des quartiers mais également sur la mémoire des parcours de vie des habitants qui y vivent contribuent non seulement à une meilleure appropriation des quartiers mais aussi à favoriser les liens interculturels. Les outils générés par l'éducation populaire permettant de développer les capacités de chacun à vivre ensemble et à partager une vie de groupe sont à mobiliser dans ce cadre.

OBJECTIF 2.1 | Sensibiliser à la citoyenneté et à la laïcité

> Publics cibles

Acteurs locaux
Habitants
Institutions
Primo-arrivants

> Acteurs

Associations
CAECE
Communes
Conseil général
CRPVE
Etat (Education nationale, Préfecture)
Habitants
Structures de formation
Structures de proximité

> Dispositifs

Ateliers
Sociolinguistiques
Mesures pour une grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République
Service Civique

Champs d'action

> L'information et la sensibilisation des habitants

La communication et l'information des habitants (adultes, familles, jeunes, enfants) passe par la mobilisation des acteurs associatifs et institutionnels, au travers d'une communication écrite et orale, et en lien avec les dispositifs existants (à travers les ateliers sociolinguistiques, des actions spécifiques pour les nouveaux arrivants et les primo-arrivants). L'échange et le partage entre les habitants et les acteurs, la (re)découverte des institutions et lieux d'exercice de la citoyenneté ainsi que des actions de formation sont des préalables à la sensibilisation des habitants aux questions de citoyenneté et de laïcité. Le service civique doit être développé.

> La formation des acteurs

L'interconnaissance des acteurs de l'éducation (enseignants et personnels d'éducation, acteurs de l'éducation populaire), des familles (parents et enfants) et des professionnels, est primordiale pour définir un socle de valeurs et adopter un langage commun autour de la question de la laïcité et de la citoyenneté. Afin de développer ce partage de connaissances, des formations communes, des rencontres thématiques, ... sont développées (mise en place d'une réserve citoyenne pour appuyer les établissements, échanges autour de l'interculturalité, de l'engagement, du vivre ensemble, de la laïcité, de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les discriminations).

> Le développement d'espaces de débat ouvert

Au sein des quartiers, des lieux de débats permettent l'instauration de temps d'échanges entre habitants, acteurs et institutions sur les valeurs de la république, la vie en collectivité et l'engagement citoyen.

A l'école, la participation des élèves à la vie sociale de l'établissement et de son environnement mobilise les différentes disciplines (l'enseignement du jugement, de l'argumentation et du débat, civique et citoyen) et également les enseignements culturels ou artistiques (expression orale et écrite). Elle se formalise au sein des instances de démocratie scolaire (conseils d'enfants). L'objectif est de libérer la parole et de mettre des mots sur les maux.

> La poursuite du travail d'identité et de mémoire envers les habitants

Elle passe par des moments de commémoration et de célébration qui valorisent les initiatives citoyennes afin de rappeler les valeurs républicaines (cérémonies de commémoration, de célébration, témoignages et échanges intergénérationnels, ateliers et enseignement dans les écoles : parcours citoyen charte de la laïcité en dehors de l'école).

OBJECTIF 2.2 Favoriser l'investissement des habitants dans les instances participatives

> Publics cibles

Habitants

> Acteurs

Associations
CAECE
Communes
Conseil général
Centre de Ressources
Politique de la Ville
Etat

> Dispositifs

Comités de quartier
Comités d'usagers
des centres sociaux
Conseils Citoyens
Conseils Citoyens de
Quartier
Conseil des Jeunes
Conseil des Sages
Conseil Municipal des
Enfants
Fonds de
Participation pour les
Habitants (FPH)

Champs d'action

> L'implication dans les instances participatives des villes

Les villes déploient des outils pour soutenir la participation à la vie citoyenne des habitants. Dans ce cadre, les instances de démocratie participative sont des lieux privilégiés de l'expression libre des habitants des quartiers. Elles favorisent la participation des citoyens dans leur diversité et de tous les acteurs non institutionnels des quartiers prioritaires : résidents, associations, acteurs socio-économiques, usagers non-résidents des quartiers,... Elles veillent à l'expression de tous les points de vue tout en recherchant la construction d'une vision commune pour un projet territorial intégré décliné sur le quartier. Enfin, ces instances favorisent la reconnaissance mutuelle et le dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels.

> La mise en place des Conseils Citoyens

Chacune des trois villes met en place les Conseils Citoyens sur toute la durée du Contrat de Ville tout en tenant compte des instances de démocratie existantes pour chacun (Conseils de quartiers à Evry, Comités de quartier à Ris-Orangis). Ils chercheront à associer ceux que l'on entend le moins dans les exercices habituels de concertation publique, notamment les jeunes. Un objectif de parité est également fixé. La mission des membres des Conseils Citoyens est d'assister et de suivre la mise en œuvre du Contrat de Ville et d'être le relais auprès des institutions concernant les problématiques des quartiers. Une enveloppe leur sera dédiée afin de mener des projets sur le quartier.

OBJECTIF 2.3 | Encourager et promouvoir l'engagement citoyen

> Publics cibles

Scolaires
Primo arrivants
Tout public

> Acteurs

Associations
Collectivités territoriales
Etat (Education Nationale, Préfecture)
Réseaux d'éducation populaire
OFII

> Dispositifs

Service civique
Chantiers jeunes

Champs d'action

> L'éducation à la citoyenneté

La citoyenneté est un lien entre un individu et l'Etat ; pour devenir un citoyen actif, il est nécessaire de connaître, de comprendre et adhérer aux valeurs républicaines, au fonctionnement de l'Etat.

Si l'Education Nationale met en place un parcours du citoyen de l'école élémentaire à la terminale, il est primordial que d'autres acteurs (associations, réseaux d'éducation populaire, collectivités territoriales...) proposent des projets complémentaires pour faire écho à cet enseignement.

Il est nécessaire d'adapter l'éducation à la citoyenneté pour les adultes et pour les primo-arrivants.

> Le soutien à la vie associative

Les associations sont des acteurs privilégiés de la citoyenneté, de par leur fonctionnement et leur gouvernance. Elles impliquent les habitants, elles forment à des méthodes et modes d'expression démocratiques et véhiculent des valeurs fortes (solidarité, entraide...).

Leur soutien (matériel, financier, humain) et la valorisation de leurs structures et de leurs projets participent à encourager l'engagement citoyen.

> Le développement de projets spécifiques visant l'engagement citoyen

Si l'éducation à la citoyenneté est un processus, certains projets la dynamisent et la rendent concrète. Ainsi, les actions impliquant une dimension de participation citoyenne (bénévolat, actions d'intérêt général...) sont à soutenir et développer (BAFA citoyen, Permis citoyen, chantiers jeunes...).



THEMATIQUE EDUCATION

DISPOSITIF

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

ORIENTATION

N°1

FAIRE DU TERRITOIRE UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE EDUCATIVE

> OBJECTIF 1.1

Construire une éducation partagée et un partenariat durable avec les parents et les jeunes

> OBJECTIF 1.2

Développer l'offre en direction de la petite enfance

> OBJECTIF 1.3

Favoriser la persévérance scolaire

> OBJECTIF 1.4

Renforcer l'égalité filles/garçons

ORIENTATION

N°2

FAVORISER L'ACCES DES POPULATIONS AUX RESSOURCES
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION AINSI QU'A LA CULTURE ET
AU SPORT

> OBJECTIF 2.1

Travailler sur l'orientation et la connaissance du milieu professionnel

> OBJECTIF 2.3

Favoriser l'accès à la culture

> OBJECTIF 2.4

Favoriser l'accès au sport

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Valeur 2014

Les attendus

- Augmentation des moyens financiers alloués aux PRE
- Maintien du périmètre d'intervention à l'ensemble des quartiers de chaque ville
- Pérennisation du financement des actions adaptées et personnalisées programmées annuellement

Cadre général

Créés en 2005, les PRE sont des dispositifs d'accompagnement des enfants et de leurs familles au travers d'une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire. Ils agissent en complémentarité des dispositifs et actions existants et interviennent en prévention, au bénéfice des enfants fragilisés et de leurs familles (adhésion des parents et réaffirmation de leur rôle). Ils visent à proposer des solutions adaptées à chaque enfant (accompagnement individualisé) en ayant, au préalable, défini une stratégie d'action concertée (démarche partenariale). Le premier objectif du dispositif réside ainsi dans la mise en réseau de tous les acteurs médico-socio-éducatifs (équipe pluridisciplinaire), au bénéfice de chaque enfant concerné.

Objectifs

- Prévenir les ruptures éducatives
- Remédier aux situations d'enfants et d'adolescents (6-16 ans) en difficultés d'apprentissage et/ou de socialisation
- Prévenir les exclusions des établissements scolaires et éviter les situations de non affectation
- Soutenir les parents dans leurs responsabilités parentales
- Favoriser la réussite scolaire des enfants par le biais de différentes actions
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant en développant l'appétence culturelle, sportive et scientifique
- Consolider le partenariat avec les acteurs du territoire

La déclinaison du PRE par ville

Chaque ville décline le Projet de Réussite Educative selon des champs d'action définis en fonction des besoins identifiés sur son territoire :

>Courcouronnes

⇒ Parentalité et éducation : bus des parents, groupes de parole,

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Valeur 2014

- ⇒ Développement personnel et estime de soi : ateliers théâtre-expression, accès à l'offre existante,
- ⇒ Persévérance scolaire : aptitudes scolaires, médiation,...
- ⇒ Santé : accès aux soins, accompagnement en lien avec l'ASV.

> Evry

- ⇒ Eveil de l'enfant : ateliers d'éveil artistique et linguistiques,
- ⇒ Accompagnement scolaire : accompagnement collectif et individuel,
- ⇒ Lien familial et parentalité : médiation, groupes de paroles, lien parent-enfant,
- ⇒ Santé : accompagnement (lien ASV) et sensibilisation.

>Ris-Orangis

- ⇒ Appui à la scolarité : accompagnement individuel, médiation vers l'environnement scolaire, orientation vers le CLAS,
- ⇒ Accompagnement à la parentalité : Ateliers Sociolinguistiques pour les parents, accompagnement psychologique parents/enfants par l'association Tempo, accès aux droits,...
- ⇒ Santé : prévention et accès aux soins, accès aux droits,...
- ⇒ Epanouissement personnel et ouverture culturelle : orientation vers des structures sportives et culturelles de la ville.

> Acteurs	> Moyens financiers	> Moyens humains	> Publics cibles
Courcouronnes : GIP SAE Evry : Caisse des Ecoles Ris-Orangis : CCAS	Courcouronnes : 250 000 € Evry : 335 000 € Ris-Orangis : 225 000 €	Courcouronnes : 1 coordinateur, 2 référents de parcours Evry : 1 coordinateur, 4 référents de parcours Ris-Orangis : 1 coordinateur, 2 référents de parcours	Enfants suivis <ul style="list-style-type: none"> ▪ Courcouronnes : 170 ▪ Evry : 285 ▪ Ris-Orangis : 186

Les perspectives de coordination

Une coordination des 3 PRE du territoire permettra d'impulser des échanges de pratiques et d'initier des projets communs sur des problématiques partagées par les 3 villes.

OBJECTIF 1.1 | Construire une éducation partagée et un partenariat durable avec les parents et les jeunes

> Publics cibles

Enfants
Jeunes
Parents

> Acteurs

Associations
Caisse d'Allocations Familiales
Conseil Général
Communes
Education nationale
Enfants
Equipes de Réussite Educative
Parents

> Dispositifs

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
Clubs Coup de Pouce
Ecole ouverte
Plan de Cohésion Sociale et Urbaine (CG)
- Soutien à la parentalité
- Passerelles CM2-6^e
- Connaissance des métiers
Programme de Réussite Educative

Champs d'action

> De l'interconnaissance à la complémentarité

L'interconnaissance des acteurs de l'éducation, parents et professionnels, est primordiale pour partager les référentiels éducatifs, définir un socle de valeurs et adopter un langage commun. Afin de développer ce partage de connaissances, des formations communes, des rencontres thématiques, ... peuvent être développées.

La coordination permet de fluidifier les relations entre l'Education Nationale, les parents et l'ensemble des acteurs, de travailler à la construction d'un principe d'éducation partagée, socle d'une continuité éducative, et de développer un projet éducatif de territoire.

Cela doit servir la complémentarité et la cohérence des interventions de chaque acteur de la communauté éducative, au bénéfice de l'enfant et des parents.

> Des parcours éducatifs coordonnés

Face à la densité des possibilités offertes par le système éducatif et afin d'éviter le décrochage de certains jeunes, il est nécessaire d'apporter un éclairage bienveillant aux familles démunies.

Le parcours éducatif se doit non seulement d'être expliqué mais aussi coordonné, afin d'accompagner le jeune dans les différentes phases de son cursus : passage d'un cycle à l'autre, orientation/réorientation, sortie du système scolaire,... et d'éviter le décrochage scolaire.

De nombreux dispositifs ont été mis en place sur le territoire par les acteurs éducatifs ; un partage accru des bonnes pratiques permettrait une intervention plus efficiente et ciblée.

> Les parents au cœur du parcours éducatif

Les parents doivent être reconnus comme les premiers acteurs de l'éducation de leurs enfants. Ils doivent pouvoir veiller à leur épanouissement personnel, leur protection, leur bon développement et à leur réussite. L'enjeu est de faciliter l'accès des parents, quelle que soit leur situation, à l'ensemble des dispositifs éducatifs afin qu'ils trouvent dans leur ville les moyens d'aide et d'accompagnement dans les choix liés à la vie de leur enfant. La communauté éducative dispose de moyens pour les accompagner :

- Conseil, orientation (guide, forums, portes ouvertes...)
- médiations **familiale** : accompagnement individuel et collectif par des associations labellisées... ; **scolaire** : école ouverte, mallette des parents... ; **culturelle** : permanences associatives au sein des établissements, visites au domicile de la famille, écrivain public ...
- groupes de parole et débats (café des parents, réunion thématiques, théâtre forum...)
- accès aux droits (financiers, aide sociale à l'enfance,...)
- ateliers sociolinguistiques,
- Formation à la communication des enseignants vis-à-vis des parents.

L'Education Nationale soutient l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école : développement de la communication orale, création des espaces parents, ... et en pérennisant les dispositifs existants.

OBJECTIF 1.2 | Développer l'offre en direction de la petite enfance

> Publics cibles

Enfants de 0 à 3 ans
Parents

> Acteurs

Associations
CAECE
Caisse d'Allocations
Familiales
Conseil Général
Communes
Education Nationale

> Dispositifs

Classes Passerelles
Lieux d'accueil
parents/enfants
Projet de Réussite
Educatif
Réseau d'Ecoute,
d'Appui et
d'Accompagnement
des Parents
Scolarisation des
moins de 3 ans

Champs d'action

> Développement de modes d'accueil adaptés pour la petite enfance

Les modes d'accueil de la petite enfance, notamment collectif, permettent une première étape de socialisation importante. Le modèle « multi-accueil » est particulièrement intéressant en ce qu'il s'adapte aux évolutions des situations familiales. Le développement de ce type d'offre est à privilégier.

A Evry, une expérimentation « modes d'accueil atypiques » est en cours pour favoriser la réinsertion professionnelle des familles bénéficiaires du RSA majoré. Si cette expérimentation s'avère positive, une pérennisation voire une extension aux autres villes pourra être envisagée.

> Classes passerelles et scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Les classes passerelles et les classes d'enfants de moins de trois ans sont des mesures portées par les collectivités et l'Education Nationale. Leur développement dans les quartiers prioritaires est à privilégier en y apportant les moyens financiers, matériels et humains nécessaires.

> Information, formation, aide à la démarche

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) assurent la diffusion de l'information auprès des familles et des relais de proximité sur l'offre d'accueil individuel. Ils accompagnent les parents dans leur choix et leur rôle d'employeur, ils favorisent la professionnalisation des assistantes maternelles ainsi que la socialisation des enfants qu'elles accueillent.

> L'adaptation de l'offre au public

Les dimensions langagières, artistiques et d'éveil corporel étant fondamentales, l'offre des structures accueillant le public petite enfance (Médiathèques, ludothèques, conservatoires, maisons de quartier, ...) doit se développer et s'adapter aux publics démunis. Ces structures participent à l'éveil du jeune enfant par des actions ciblées menées par des professionnels sensibilisés/formés aux spécificités de ce public.

OBJECTIF 1.3 Favoriser la persévérance scolaire

> Publics cibles

Familles
Jeunes
Primo-arrivants
Scolaires

> Acteurs

Associations
Caisse d'Allocations Familiales
Conseil Général
Centre d'Information et d'Orientation
Communes
Education Nationale
Mission Locale
Parents

> Dispositifs

Alternative
Suspension
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
Les cordées de la réussite
Programme de Réussite Educative

Champs d'action

Il s'agit à la fois d'embrasser le temps scolaire et périscolaire mais aussi de créer les conditions de réussite du jeune dans la société à laquelle il appartient et dans le cadre familial qui est le sien.

Source : Education Nationale

> Des conditions d'enseignement adaptées aux besoins du territoire

Chaque étape du développement de l'enfant nécessite à ses côtés la présence effective d'une équipe pluridisciplinaire (enseignants, personnels de santé, CPE, ...) afin de prévenir et de faire face aux difficultés. Le nombre d'enseignants dans les établissements des QPV (Réseaux d'Education Prioritaire REP+) doit donc être renforcé. Les dispositifs « Plus de maîtres que de classes » ainsi que la scolarisation des moins de 3 ans doivent également être déployés sur le territoire.

> Prise en compte de l'enfant en difficulté à l'école

En parallèle du fonctionnement du groupe classe, l'enseignant et la communauté éducative doivent repérer les enfants en difficulté dès les premiers signes et partager les constats pour ensuite: adapter les enseignements dispensés, mobiliser les dispositifs d'accompagnement adéquats (Module en alternance au collège), solliciter les partenariats pour construire des actions adaptées.

> Soutien à l'accompagnement à la scolarité

L'accompagnement à la scolarité vise non seulement à renforcer les savoirs de base mais aussi à apporter et développer des savoirs complémentaires (culture, sport, ouverture à la citoyenneté, ...) chez l'enfant et le jeune. De nombreux outils et dispositifs sont à mobiliser pour atteindre cet objectif: le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le tutorat, les activités Educatives Non Scolaires (AENS) dont les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), les clubs Coup de pouce. La sensibilisation des parents à l'accompagnement à la scolarité et à l'offre de loisirs proposée sur le territoire est incontournable.

> L'accompagnement vers l'offre de loisirs

De nombreux acteurs (collectivités, associations, ...) proposent une offre de loisirs diversifiée sur le territoire, qu'il faut promouvoir auprès des publics des quartiers prioritaires, en communiquant mais également en levant les freins (culturels, financiers...) à l'accès aux équipements et infrastructures.

➔ [Fiche 2.2 et 2.3 Education](#)

OBJECTIF 1.3 Favoriser la persévérance scolaire (suite)

> Publics cibles

Familles
Jeunes
Primo-arrivants
Scolaires

> Acteurs

Associations
Caisse d'Allocations Familiales
Conseil Général
Centre d'Information et d'Orientation
Communes
Education Nationale
Mission Locale
Parents

> Dispositifs

Alternative Suspension
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
Les cordées de la réussite
Programme de Réussite Educative
Réussir sa 6ème

> Exploitation des potentiels et estime de soi

Pour accompagner les jeunes dans leurs projets personnels, il est nécessaire de renforcer les actions et dispositifs leur permettant de s'accomplir dans et en dehors de l'école, en mettant en avant leurs potentiels. Accompagner les jeunes dans la définition et formalisation d'un projet de vie, tant sur les aspects scolaires, professionnels que personnels.

- *Proposer des solutions alternatives pour éviter le décrochage (alternative suspension ...)*
- *Développer l'ambition scolaire (cordées de la réussite, internats réussite et excellence, école ouverte)*
- *Valoriser les parcours d'excellence et filières grandes écoles : développer des actions d'information et de sensibilisation des jeunes autour des parcours de réussite d'autres jeunes, autour de témoignages, retours d'expériences, tutorat,...*

> Accompagnement des primo-arrivants

Les publics primo-arrivants représentent une part importante de la population des quartiers, il est donc important de développer les actions mises en œuvre pour l'intégration de ces enfants. Le champ scolaire est primordial (classes de primo-arrivants, dispositifs locaux nouveaux arrivants +16 ans, classes d'initiation et unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants) et l'articulation avec des structures et services de proximité pour tous les autres aspects de la vie quotidienne est nécessaire (PAD, santé, loisirs...).

> Lutte contre la fracture numérique

La loi pour la refondation de l'Ecole de la République a instauré un service public du numérique éducatif, qui doit aider l'Ecole à accomplir ses missions fondamentales d'instruction, d'éducation et d'émancipation. Il est ainsi déterminant d'accompagner le déploiement de ces nouvelles technologies, qui offrent par exemple en classe de nouvelles possibilités pédagogiques, favorisant l'interaction et stimulant la participation de tous. L'école numérique, l'accès et le déploiement du numérique plus largement auprès des enfants et des jeunes, sont de formidables leviers pour lutter in fine contre les inégalités sociales et territoriales.

> Accompagnement des jeunes à la mobilité

La jeunesse dans sa globalité et dans sa diversité nécessite que l'on s'intéresse à elle car elle cristallise tous les défis de la société. L'enjeu est de proposer à chaque jeune des chemins d'expression et de réalisation, favorisant notamment son autonomie. Ceci peut passer concrètement par un accompagnement à la mobilité, qui peut prendre des formes multiples (mobilité à travers un accompagnement de projets d'études ou de séjours, à travers une aide au passage du permis de conduire...), et qu'il convient d'encourager.

OBJECTIF 1.4 | Renforcer l'égalité fille/garçon

> Publics cibles

Enfants scolarisés
Parents d'enfant de 0 à 3 ans
Parents
Professionnels
Enfance, petite enfance, jeunesse

> Acteurs

Associations
Caisse d'Allocations Familiales
Communes
Conseil Général
Education nationale

> Dispositifs

Programmes de Réussite éducative
Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Champs d'action

> Dès la petite enfance

La lutte contre les stéréotypes sexués doit être mise en place dès la petite enfance auprès des parents et professionnels. La sensibilisation collective des parents, voire leur accompagnement spécifique par la médiation culturelle, est essentielle.

> Des relations filles/garçons à la mixité

La question des relations filles/garçons et de la mixité est récurrente dans les quartiers. Les établissements scolaires, les structures et associations de proximité tentent de travailler autour de cette problématique grâce à des outils divers : forum, jeux, mallettes par exemple.

La mixité dans les activités/séjours proposées par les structures et associations de proximité est une base. La mixité des encadrants de ces activités est aussi un préalable important.

> Zoom sur les filles

Les structures et associations de proximité doivent faire la promotion de leurs activités auprès du public féminin. Si la mixité doit être privilégiée, des propositions d'activités sportives sont à développer particulièrement pour ce public.

→ [Fiche 2.3 Education](#)

> Orientation et ambition professionnelle

Des outils tels que les fiches métier masculin/féminin ou des approches collectives sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin par exemple sont utilisés.

→ [Fiche 2.1 Education](#)

> Formation et échanges de pratique des professionnels

Il est nécessaire que les professionnels identifient et puissent prendre de la distance par rapport aux pratiques « genrées ». Des sessions de formation et d'échanges de pratiques sont proposées dans ce cadre

OBJECTIF 2.1 | Travailler sur l'orientation et la connaissance du milieu professionnel

> Publics cibles

Etudiants
Jeunes
Scolaires

> Acteurs

Associations
Chambre du Commerce et de l'Industrie
Conseil Général
Centre d'Information et d'Orientation
Conseil Régional
Education Nationale
Entreprises
Mission Locale
Point Information
Jeunesse
Plan Local d'Insertion par l'Economique
TICE

> Dispositifs

- Plateformes de stages pour les élèves de 3^{ème} et autres
- Un stage j'y ai droit

Champs d'action

> L'information, l'orientation et l'accompagnement des publics

Les actions d'orientation, d'information sur les métiers et les univers professionnels (visites d'entreprises, journées des métiers, forums, ...) doivent être pérennisées et soutenues notamment en renforçant le lien entre les entreprises, les établissements scolaires, les structures de proximité et les organismes de formation.

Il faut repenser l'interaction entre les organismes de formation et les acteurs du territoire en ouvrant les lieux de formation à des partenaires extérieurs (organisation d'événements, de colloques,...) pour favoriser l'interconnaissance.

> Valoriser l'offre d'enseignement et de formation du territoire

Les actions de promotion de l'offre d'enseignement et de formation doivent être poursuivies et renforcées sous diverses formes d'événements (à l'échelle d'une ville ou de l'agglomération, sur une thématique précise ou sur plusieurs champs, visites des centres de formation,...). La communication sur ces événements doit aussi s'appuyer davantage sur les relais de proximité dans les quartiers (associations, centres sociaux...).

> L'accompagnement à la recherche de stage

La sollicitation de réseaux d'entreprises pour l'accueil de stagiaires doit être développée et soutenue. Le travail en amont avec ces entreprises est à développer avec l'éducation et les structures d'appui aux jeunes en recherche de stage. Une meilleure connaissance préalable des différents univers professionnels accessibles est nécessaire.

. → [Fiche 1.1 Emploi et développement économique](#)

> La promotion de l'apprentissage et de la formation en alternance

L'apprentissage est un outil privilégié de découverte approfondie d'un métier et qui offre de plus de réelles chances d'insertion professionnelle. La promotion de l'apprentissage doit donc être maintenue et développée - à la fois auprès des jeunes avec un focus particulier sur les secteurs ne parvenant pas à embaucher, mais aussi auprès des entreprises afin de développer l'offre d'apprentissage.

. → [Fiche 1.1 Emploi et développement économique](#)

> Le travail sur la connaissance de l'entreprise et de ses codes

En appui sur les acteurs économiques et le service public de l'emploi, l'apprentissage des savoirs-être et de la présentation en entreprise doit être développé pour permettre une meilleure appréhension des exigences du monde du travail.

L'accompagnement sur le CV et lettre de motivation doit être fait sur un temps permettant au public accompagné de questionner ses atouts et son argumentaire professionnel. → [Fiche 2.2 Emploi et développement économique](#)

OBJECTIF 2.2 Favoriser l'accès à la culture

> Publics cibles

Enfants
Familles
Intergénérationnel
Jeunes

> Acteurs

Associations
CAECE
Conseil Général
Communes
Etat (DDCS, DRAC...)
TICE

Champs d'action

> Développement et adaptation de l'offre culturelle selon les besoins et les contraintes des habitants

La faible fréquentation des équipements culturels de la CAECE par les habitants des quartiers est constatée : le déploiement de projets participatifs et de grande proximité (hors les murs) favorisent l'accès à la culture

L'identification des besoins et des pratiques culturelles des habitants est un prérequis nécessaire pour déterminer l'offre culturelle du territoire. Afin de répondre aux attentes des habitants, les structures de proximité doivent être associées à la définition de cette offre culturelle.

> Accompagnement du public vers les pratiques culturelles

Afin d'accompagner le public vers les pratiques culturelles, des outils spécifiques doivent être déployés : une meilleure coordination entre les acteurs culturels et les structures de proximité qui sont en lien direct avec les habitants, une communication adaptée et des actions de sensibilisation aux pratiques culturelles.

Enfin, les équipements et projets culturels du territoire, dont beaucoup sont situés au cœur des quartiers, doivent s'adapter aux contraintes des habitants en termes de périodes et d'horaires d'ouverture, de tarification, et d'accueil.

> Valorisation des cultures d'origine et du territoire

Le territoire d'Evry Centre Essonne est riche de nombreuses nationalités qui constituent aussi l'identité du territoire. Ainsi, l'expression des cultures d'origine et du territoire doit être valorisée, mise en relation avec les autres cultures et également présente dans l'offre culturelle proposée.

OBJECTIF 2.3 | Favoriser l'accès au sport

> Publics cibles

Tout public
Plus spécifiquement
jeunes et femmes

> Acteurs

Associations et fédérations
CAECE
Caisse d'Allocations Familiales
Conseil Général
Communes
Etat
TICE

Champs d'action

> Sensibilisation aux pratiques sportives

Faire découvrir l'offre et les pratiques sportives du territoire est un préalable incontournable pour favoriser l'accès au sport des publics des quartiers prioritaires. Elle doit intégrer une sensibilisation à la question de la santé dans le sport et également sur l'éthique de la pratique sportive, plus particulièrement en direction des jeunes.

→ [Fiche 2.1 Santé](#)

La pratique en dehors des clubs sportifs est une demande forte au sein des quartiers prioritaires, notamment de la part des jeunes. Il s'agit de prendre en compte cette dimension, de proposer des solutions à ce type de pratique.

> Adaptation de la pratique du sport aux besoins et aux contraintes des habitants

La CAECE possède de nombreux équipements sportifs structurants sur son territoire. Afin de favoriser l'accès au sport, ils doivent proposer des périodes et des horaires adaptés aux contraintes du public. L'accès aux clubs et aux fédérations doit être également facilité sur le volet financier (licence, certificat médical, matériel, ...) en investissant les leviers existants (CG, Etat, ...).

> L'accès au sport des filles et des femmes

Les filles et les femmes des quartiers prioritaires pratiquent moins le sport que dans les autres quartiers. Les amener à pratiquer une activité sportive régulière est un enjeu fort qui passe par la valorisation de l'offre auprès des filles, le développement d'une offre spécifique et adaptée à ce public sans oublier l'objectif de la mixité dans les pratiques sportives.



THEMATIQUE EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ORIENTATION

N°1

REDUIRE LES ECARTS ENTRE LES BESOINS DES ENTREPRISES ET LES COMPETENCES DES ACTIFS

> OBJECTIF 1.1

Favoriser le développement et l'accès à la formation

> OBJECTIF 1.2

Valoriser et promouvoir des projets d'insertion professionnelle auprès des entreprises

ORIENTATION

N°2

DEVELOPPER L'EMPLOYABILITE ET L'EMPLOI DES PERSONNES ELOIGNEES DU MARCHE DU TRAVAIL

> OBJECTIF 2.1

Agir pour les 16-25 ans sortis du système scolaire sans qualification ou sans projet professionnel

> OBJECTIF 2.2

Lever les freins à l'emploi

> OBJECTIF 2.3

Développer la proximité

> OBJECTIF 2.4

Généraliser l'application des clauses sociales

> OBJECTIF 2.5

Favoriser l'insertion et l'emploi des publics au travers des emplois aidés et subventionnés

ORIENTATION

N°3

DYNAMISER LE TISSU ECONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAL DES QUARTIERS

> OBJECTIF 3.1

Soutenir la création et la reprise d'entreprise et les commerces de proximité

> OBJECTIF 3.2

Développer l'économie sociale et solidaire

> OBJECTIF 3.3

Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique existantes

Réduire les écarts entre les besoins des entreprises et les compétences des actifs

OBJECTIF 1.1 Favoriser le développement et l'accès à la formation

> Publics cibles

Demandeurs d'emploi
 Entreprises
 Etablissements scolaires
 Habitants
 Organismes de formation

> Acteurs

CAECE
 CFA
 CGPME
 Chambres consulaires
 Communes
 Conseil Général
 Conseil Régional
 Dynamique Emploi
 Entreprises
 Etat (Préfecture, Education Nationale, DIRECCTE, Pôle Emploi)
 FONGECIF
 Maison De l'Emploi
 MEDEF
 OPCA
 TICE
 Université

> Dispositifs

Avenir Jeunes (CRIF)
 Charte entreprises & quartier
 Contrats aidés
 Convention nationale sur le décrochage scolaire
 Observatoires du service public de l'emploi et de la Maison de l'emploi
 Passerelles entreprises

Champs d'action

> Anticipation des besoins des entreprises pour adapter l'offre de formation

La Préfecture, la Maison de l'Emploi ou Pôle Emploi notamment disposent d'outils de repérage des besoins de recrutement/de formation des entreprises du territoire. Le partage des informations et la coordination des différents acteurs doit améliorer la réponse apportée aux entreprises et donc l'accès à l'emploi des habitants et demandeurs d'emploi des quartiers en PV.

> Mobilisation de l'offre de formation existante et développement de la pré qualification

Différentes offres de formations sont présentes sur le territoire (Dispositifs de formation dans l'emploi (AFPR, POEC...), Centres de formation, Ecole de la 2^{ème} chance, Passerelles Grandes écoles, Plateforme du Bâtiment et des travaux publics, Diplôme d'Etat d'Aide médico psychologique, Actions d'Initiative Territoriale Métallurgie, ...)

Parallèlement à la formation, il faut répondre aux importants besoins de pré qualification indispensables à la réussite de l'entrée en formation et de son suivi.

L'offre existante est dense et inscrite dans des modes de diffusion très divers et complexes, la simplification de l'information et la diffusion plus large de l'offre sont nécessaires à une meilleure construction des parcours de formation.

La procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) notamment pour l'obtention de titres du ministère du travail, mise en œuvre par la DIRECCTE, est à utiliser (antenne VAE d'Evry, permanence FONGECIF de Dynamique Emploi et de la MDE)

> Promotion de l'alternance et mise en relation entreprises et candidats

Les acteurs spécialisés dans la promotion et le développement de l'alternance auprès des entreprises (CGPME, MEDEF...) s'appuient sur les postes de développeurs territoriaux de l'Essonne (CRIF-DIRECCTE- CCI) qui ont pour mission d'encourager le recrutement d'apprentis de niveau IV et V issus notamment des missions locales et de les orienter vers les secteurs en déficit de candidatures.

Les savoirs-être en entreprise des candidats à l'alternance sont nécessaires et doivent faire l'objet d'une focale spécifique. Le suivi des apprentis en poste ne doit pas être négligé.

OBJECTIF | Favoriser le développement et l'accès à la formation (suite)

1.1

> Publics cibles

Demandeurs d'emploi
 Entreprises
 Établissements scolaires
 Habitants
 Organismes de formation

> Acteurs

CAECE
 CFA
 CGPME
 Chambres consulaires
 Communes
 Conseil Général
 Conseil Régional
 Dynamique Emploi
 Entreprises
 Etat (Préfecture, DIRECCTE, Pôle Emploi, Education Nationale)
 FONGECIF
 MDE
 MEDEF
 OPCA
 TICE
 Université

> Dispositifs

Avenir Jeunes (CRIF)
 Charte entreprises & quartier
 Contrats aidés
 Convention nationale sur le décrochage scolaire
 Observatoires du service public de l'emploi et de la Maison de l'emploi
 Passerelles entreprises

Champs d'action

> Signature et mise en œuvre de la Charte Entreprises et Quartiers

Cette charte, annexée au présent contrat, a pour objectif de renforcer le lien entre les entreprises du territoire et les habitants des quartiers. Le Préfet Délégué pour l'égalité des chances en est le pilote. Il s'agit de développer des actions de préparation à l'alternance et à l'apprentissage : portes ouvertes d'entreprises, interventions en établissements scolaires, mobilisation des établissements scolaires du secondaire et de l'université, dispositif passerelles et accompagnement des apprentis de la Faculté Des Métiers de l'Essonne.

> Encouragement à la mixité à tous les stades de la formation

L'ensemble des études menées sur les quartiers en ZUS montre que les femmes sont plus sujettes aux discriminations que les hommes. L'anticipation de ces difficultés passe par le développement de la mixité à tous les stades de la formation et la sensibilisation des femmes elles-mêmes pour leur faciliter l'accès à toutes les filières de formation, y compris celles traditionnellement qualifiées de masculines.

> Développer les transports collectifs pour favoriser l'accès aux formations supérieures

Des études menées auprès des étudiants issus des quartiers politique de la ville montrent que les temps de transports atteignent bien souvent 3 heures par jour et qu'un compromis est alors fait dans le choix des études entre les aspirations personnelles, les capacités de financement familial et le temps de transport.

OBJECTIF 1.2 | Valoriser et promouvoir des projets d'insertion professionnelle auprès des entreprises

> Publics cibles

Demandeurs d'emploi
 Entreprises
 Etablissements scolaires
 Habitants
 Organismes de formation

> Acteurs

Associations
 CAECE
 Cap Emploi
 CCI
 CGPME
 Clubs des entrepreneurs
 Communes
 Conseil Général
 Conseil Régional
 Dynamique Emploi
 Entreprises
 Etat (Préfecture, Pôle Emploi)
 Femmes Chefs d'Entreprise
 Maison De l'Emploi
 MEDEF
 UTL

> Dispositifs

Passerelles entreprises
 Parcours d'Orientation Professionnelle

Champs d'action

> Parrainage, tutorat et coaching comme leviers pour réussir son projet d'insertion professionnelle

Les actions de parrainage, de tutorat ou de coaching sont bénéfiques pour les personnes en insertion en parallèle de l'accompagnement fait par Pôle Emploi, la Mission Locale, les structures municipales de l'emploi,... La présence d'une personne qui les guide dans leurs démarches et dans leur perception du monde du travail est utile dans la préparation des entretiens d'embauche. Ces formes d'accompagnement permettent une première appréhension du milieu de l'entreprise, une découverte des codes métiers et des réponses aux préoccupations des candidats. Cela valorise également les compétences des salariés.

> Développement d'actions collectives favorisant la mise en relation entre les entreprises du territoire et les demandeurs d'emploi

Les actions collectives sont à développer et à promouvoir sur le territoire : forums, journées de recrutement, job dating, handicaféés,... La mise en relation directe entre demandeurs et offreurs permet la confrontation des personnes en insertion avec l'univers professionnel.

> Valorisation des parcours d'insertion réussis

La promotion des parcours d'insertion réussis auprès des entrepreneurs du territoire permet de lever les aprioris et les idées reçues. Par ailleurs, le retour d'expérience des personnes ayant réussi leur parcours peut être bénéfique pour les personnes en cours de parcours, comme élément de mobilisation pour le retour à l'emploi. Des rencontres collectives dans des lieux spécifiques peuvent être mises en place par la mobilisation des partenaires comme la CCI, le club des entrepreneurs, la CAECE,...

> Intégration dans les entreprises

Les actions et dispositifs d'intégration des personnes en parcours au sein des entreprises (ex : passerelles entreprises) sont bénéfiques dans la consolidation du parcours et favorisent le retour à l'emploi.

> S'appuyer sur les entreprises partenaires

Différentes chartes nationales sont signées par les entreprises. Déclinées localement, elles doivent servir d'appui aux actions locales (charte entreprises et quartiers, charte de la diversité, club FACE ...).

OBJECTIF | Agir pour les 16-25 ans sortis du système scolaire, 2.1 | sans qualification ou sans projet professionnel

> Publics cibles

Chercheurs d'emploi
de 16-25 ans
Jeunes 16-25 ans

> Acteurs

Centres de formation
Communes
Conseil Général
Conseil Régional
Etat (DIRECCTE, Pôle
Emploi, Education
Nationale)
Ecole de la 2^{ème}
Chance
Faculté Des Métiers de
l'Essonne
Mission Locale
Parents
Structures d'insertion
par l'activité
économique

> Dispositifs

Alternance
Avenir Jeunes du CRIF
Contrat d'avenir
Contrat de génération
Emplois francs
Garantie jeunes (250
places en Mission
Locale pour 2015)
Service civique

Champs d'action

> Repérage du public cible par une coordination entre les acteurs de la jeunesse, de l'insertion, de l'emploi et de l'Education nationale

Les 16-25 ans sortis du système scolaire sans qualification ou sans projet professionnel doivent être repérés afin d'être accompagnés. Une coordination entre les acteurs de la jeunesse, de l'insertion, de l'emploi et de l'Education Nationale doit permettre aux jeunes de se projeter vers l'emploi. Le raccrochage aux institutions dont ces jeunes s'éloignent est nécessaire à la construction d'un parcours d'insertion et plus globalement d'un projet de vie.

L'implication des parents doit être recherchée.

> Orientation et accompagnement des jeunes repérés par les structures de proximité

La Mission locale est l'entrée principale pour ce public, elle oriente ensuite vers des dispositifs même si de nombreuses structures de proximité accueillent et accompagnent ces jeunes. Pôle emploi, dans le cadre des priorités de l'Etat ainsi que des recommandations de l'Union Européenne pour la promotion de l'emploi des jeunes, met en place un accompagnement professionnel intensif.

Les structures de proximité doivent être informées des dispositifs existants pour proposer aux jeunes un premier accompagnement vers l'élaboration de leur projet professionnel. La mission locale doit être ressource pour ces structures.

La mobilisation de pédagogies différentes (ex : E2C) est nécessaire afin de reconstruire l'estime de soi des jeunes sortis en situation d'échec.

L'utilisation des centres de formation présents localement est un atout du territoire, telle la faculté des métiers qui met en place un dispositif passerelle destiné à définir le projet professionnel et faciliter l'entrée dans les formations en alternance des jeunes, avec un accompagnement à la recherche d'entreprise (ateliers de recherche d'emploi).

> Prise en charge vers l'emploi

Le parcours proposé aux jeunes doit être personnalisé, correspondre à leur demande et aussi au besoin des entreprises. Il faut construire l'adaptabilité à l'emploi, tout en développant les compétences et les savoirs-être.

Les opportunités spécifiques aux jeunes doivent être mobilisées : politiques nationales de l'emploi, formations, appels à projets, soutien aux projets de création d'activité, parrainages, associations d'insertion, etc.

➔ [Fiches 1.3 et 2.1 Education](#)

OBJECTIF 2.2 | Lever les freins à l'emploi

> Publics cibles

Chercheurs d'emploi
Personnes éloignées de l'emploi

> Acteurs

Associations de proximité
Associations de santé
Baillieurs
CAECE
Caisse d'Allocations Familiales
Centre Communal d'Action Sociale
Communes
Conseil Général
Conseil Régional
Etat (Pôle Emploi)
Maison De l'Emploi
Mission Locale
Organismes de formation spécialisés
PLIE
SIAO
TICE

> Dispositifs

Avenir Jeunes du CRIF
Contrat d'avenir
Service civique

Champs d'action

> Approche globale

L'Assemblée des Départements de France (ADF), Pôle emploi et la DGEFP ont signé un protocole national portant sur "une approche globale de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en difficulté sociale". Il s'agit de créer les conditions d'une meilleure complémentarité entre les services du Conseil Général et Pôle emploi pour un accompagnement davantage personnalisé dans le champ social et professionnel face aux cumuls de freins sociaux, et professionnels (santé, illettrisme, non maîtrise de la langue ...) entravant leurs accès à l'emploi.

Le Conseil Général et Pôle emploi coordonneront leurs actions pour prendre en charge les besoins des demandeurs d'emploi présentant ces difficultés afin de simplifier leur parcours et ainsi favoriser leur retour à l'emploi. A cette fin, mise en œuvre de la convention de partenariat signée entre Pôle emploi et le Conseil Général permettant un accompagnement global en vue de lever les freins à l'emploi des demandeurs d'emploi, et notamment ceux résidents dans les quartiers prioritaires (quatrième modalité de suivi et d'accompagnement de l'offre de service de Pôle emploi).

→ [Fiche 1.2 Santé](#)

> Maîtrise de la langue et de l'expression comme préalable

L'ensemble du territoire d'Evry Centre Essonne est couvert par une offre diversifiée d'ateliers socio linguistiques. Cette offre, tant sur le nombre de places qu'au regard des différents niveaux proposés, doit être développée pour répondre aux besoins des populations.

La pérennisation voire le développement des moyens humains, financiers et matériels est un enjeu fort pour le territoire.

> Développement de la pré-qualification

La pré-qualification est nécessaire pour viser l'employabilité et l'entrée en formation. L'offre demeure insuffisante, il faut l'amplifier et en assouplir les modalités de mise en œuvre.

→ [Fiche 1.1 Emploi et développement économique](#)

OBJECTIF 2.2 | Lever les freins à l'emploi (suite)

> Publics cibles

Chercheurs d'emploi
Personnes éloignées
de l'emploi

> Acteurs

Associations de
proximité
Associations de santé
Bailleurs
CAECE
CAF
CCAS
Communes
Conseil Général
Conseil Régional
Etat (Pôle Emploi)
Maison De l'Emploi
Mission Locale
Organismes de
formation spécialisés
PLIE
SIAO
TICE

> Dispositifs

Avenir Jeunes du
CRIF
Contrat d'avenir
Service civique

Champs d'action (suite)

> Aide à la maîtrise de l'outil informatique

La maîtrise de l'outil informatique est désormais indispensable dans la recherche d'emploi. Des ateliers de bureautique et d'utilisation d'internet existent sur le territoire, il faut les amplifier et en augmenter la durée.

> La mobilité des publics

La mobilité est un facteur primordial notamment dans la recherche d'emploi. Si le réseau de bus est convenablement maillé et les itinéraires construits pour répondre aux besoins de déplacement des habitants, le niveau d'offre proposé reste largement insuffisant pour faciliter l'accès aux emplois à horaires décalés. L'offre existante doit donc être développée (amplitude matin-soir, fréquence le weekend) ainsi que les liaisons petite/grande couronne.

Des modes de transport alternatifs sont à promouvoir : réseau de vélos et de voitures communes, transport à la demande, covoiturage, ... L'appréhension des offres est à faciliter par le développement d'outils et d'informations (ex : plateforme mobilité). De nombreux habitants méconnaissent leurs droits en matière de tarification sociale et d'offre de service disponible. Les nombreuses actions de sensibilisation déjà déployées sont à renforcer. Les aides au permis de conduire sont à pérenniser.

→ [Fiche 3.2 Habitat, cadre de vie et rénovation urbaine](#)

> Modes de garde

La garde des enfants en bas âge est souvent un frein à l'accès à l'emploi et à la formation des femmes dans les quartiers prioritaires. Les contraintes et la nécessaire flexibilité des parcours d'insertion et de retour à l'emploi nécessitent d'adapter une offre plus souple et d'envisager des aides financières spécifiques.

→ [Fiche 1.2 Education](#)

> Santé et bien-être

L'accès aux soins et au bien-être ainsi que l'estime de soi sont des prérequis à prendre en compte pour les personnes éloignées de l'emploi, souvent isolées ou qui le deviennent au regard de ces difficultés. Les actions déjà déployées sont à pérenniser, ainsi que leur financement.

→ [Fiche 1.2 Santé](#)

OBJECTIF | Développer la proximité

2.3

> Publics cibles

Chercheurs
d'emploi
Personnes éloignées
de l'emploi

> Acteurs

Associations
CAECE
Communes
Conseil général
(MDS/RSA)
Etat (Pôle Emploi)
Mission Locale
Plan Local
d'Insertion par
l'Economique

Champs d'action

> Maintien et développement des lieux d'accueil de proximité

L'accueil en proximité permet de favoriser l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail. Cela facilite le travail sur les freins à l'emploi et le rapprochement de l'institution et des chercheurs d'emploi pour lesquels ensuite l'autonomie et la mobilité peuvent être recherchées. Il est nécessaire de pérenniser les moyens humains, financiers et matériels des services de proximité existants et de poursuivre le développement de lieux d'accueil dans les quartiers qui le nécessitent.

> Renforcement des actions d'information

Le développement des actions d'information de proximité est un appui aux personnes éloignées de l'emploi. Il convient de poursuivre les actions existantes et de les renforcer en s'appuyant sur les partenariats locaux et en mobilisant différents types d'outils : informations collectives, forums, journées job dating, journées thématiques,...

> Délocalisation des actions en proximité

L'offre globale de service est fréquemment en centralité. Inciter les habitants à sortir des quartiers favorise leur autonomie. Pour autant, il est nécessaire d'apporter davantage qu'un premier niveau d'accueil au sein des quartiers en PV : délocalisation d'ateliers, activités mobiles, micro forums, rencontres d'entreprises, etc.

Des acteurs nouveaux et différents des acteurs habituels viennent alors dans le quartier, cela participe à sa valorisation, et permet de lutter contre la stigmatisation et les aprioris de part et d'autre.

OBJECTIF | Généraliser l'application des clauses sociales

2.4

> Publics cibles

Adultes
Chercheurs d'emploi en
parcours d'insertion
Jeunes

> Acteurs

Agence pour l'Economie
en Essonne (AEE)
Baillleurs sociaux
CAECE
Chambre de Commerce
et d'Industrie (CCI)
Chambre des métiers et
de l'Artisanat (CMA)
Communes
Conseil Général
Entreprises
Etat (DIRECCTE, Pôle
Emploi)
Entreprises de Travail
Temporaire d'Insertion
(ETTI)
Maison de l'Emploi
Mission Locale
Plan Local d'Insertion par
l'Economie (PLIE)
Structures d'insertion par
l'activité économique
(SIAE)

> Dispositifs

Marchés publics
Programmes de
Rénovation Urbaine
(PRU)

Champs d'action

La généralisation des clauses sociales au sein des marchés publics implique que tous les acteurs concernés se mobilisent pour que cette obligation se transforme en une opportunité tant pour les entreprises qui doivent l'appliquer que pour les acteurs de l'emploi qui œuvrent conjointement pour que le public inscrit dans ces clauses soit rapidement employable.

> Mobilisation du Code des Marchés Publics

*Il convient de construire et de porter une politique intercommunale d'utilisation des clauses sociales dans les marchés publics en s'appuyant sur les articles **14** (l'insertion est une condition d'exécution du marché), **15** (le marché est réservé aux structures qui accueillent des personnes handicapées), **28 et 30** (l'achat de prestations d'insertion et de qualification professionnelle) et **53** (l'insertion est un critère d'attribution du marché).*

La nouvelle Loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes interdisant l'accès aux marchés publics aux entreprises qui ne respectent pas cette loi sur l'égalité professionnelle est aussi un cadre législatif concret à mobiliser.

> Sensibilisation des entreprises et promotion des clauses

-Exploiter les opportunités que représentent les projets de développement du territoire et inscrire les clauses dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – Projet de Grand Stade – Tram Train.

-Mener des campagnes d'information auprès des entreprises et des maîtres d'ouvrage,

-Utiliser la responsabilité sociale des entreprises comme levier

-Développer les actions de valorisation et de formalisation des engagements (chartes).

> Facilitation de la mise en œuvre des clauses

Des facilitateurs existent pour accompagner, suivre, évaluer et ajuster la mise en œuvre des clauses. Ils doivent assurer un accompagnement des bénéficiaires au sein des entreprises. L'optimisation de l'orientation des publics cibles, leur préparation à l'emploi et le travail en réseau des facilitateurs sont des objectifs à atteindre.

Le développement de formations dédiées (plateaux techniques, chantiers d'insertion permanents, informations collectives...) et le développement des contractualisations entre maîtres d'ouvrages et acteurs de l'insertion et de l'emploi (ex : CG/CCI pour la promotion) sont des outils spécifiques qui peuvent servir à l'atteinte de ces objectifs.

OBJECTIF 2.5 Favoriser l'insertion et l'emploi des publics aux travers des emplois aidés et subventionnés

> Publics cibles

Adultes
Chercheurs
d'emploi et
bénéficiaires des
minimas sociaux
Jeunes

> Acteurs

Associations
CAECE
Chambre de
Commerce et
d'Industrie (CCI)
Communes
Conseil général
Etat (DIRECCTE, Pôle
Emploi)
Mission locale
Plan Local
d'Insertion par
l'Economique (PLIE)
Structures d'Insertion
par l'Activité
Economique (SIAE)

> Dispositifs

Emplois aidés

Champs d'action

Les dispositifs des emplois aidés sont initiés par les politiques nationales de l'emploi. Ils sont dirigés prioritairement vers les demandeurs d'emploi des quartiers en politique de la ville en s'appuyant sur des mesures incitatives. A cela s'ajoutent différents dispositifs d'autres acteurs de l'emploi qui viennent appuyer ou renforcer ces politiques nationales.

> Promotion des emplois aidés auprès des secteurs marchand et non marchand

La promotion se fait par secteur d'activité, en s'appuyant sur des dispositifs existants pour l'un ou l'autre secteur ainsi que sur des acteurs ressources de cette promotion, cela permet d'adapter finement les actions de promotion et d'information au besoin des employeurs (mailing, informations collectives, plaquettes, conventions nationales, partenariats locaux, sites officiels, prospection...)

> Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique

➔ *Fiche 3.3 Emploi et développement économique*

> Mobilisation du public cible

L'identification du public et l'utilisation efficace des emplois aidés pour un parcours d'insertion réussi nécessite une préparation adaptée et individualisée à ces emplois : informations collectives, face à face, préparation au recrutement, développement des compétences, entretiens.

> Utilisation des dispositifs et outils par les prescripteurs

Un travail de partage d'information et de coordination des différentes mesures disponibles est nécessaire à l'optimisation de leur déploiement par les structures prescriptrices.

OBJECTIF 3.1 | Soutenir la création et la reprise d'entreprise et les commerces de proximité

> Publics cibles

Collégiens / Lycéens
Habitants des quartiers prioritaires

> Acteurs

Agence pour l'Economie en Essonne (AEE)
Associations
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
Communes
Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
Conseil général Essonne Active
Faculté des métiers
Maison de la création d'entreprise
MEDEF
Réseau CREE

> Dispositifs

Créa'jeunes
Territoires entrepreneurs
Yump

Champs d'action

> Sensibilisation des publics

Les actions de sensibilisation à la création et reprise d'entreprise doivent être maintenues et renforcées en direction des habitants des quartiers prioritaires notamment par une coordination optimisée des acteurs concernés. Les questions de sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprise doivent faire l'objet d'une attention particulière, à travers notamment le développement d'action en direction des collégiens (ex : mini-entreprises) et des lycéens (ex : classes pratiques).

L'accès des jeunes à la création d'emplois doit être facilité par des moyens adaptés, notamment en donnant de la visibilité aux réussites.

> Accompagnement à la création/reprise d'entreprise

Les dispositifs d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise doivent être simplifiés, pérennisés et leur impact étendu.

Deux axes sont à développer : L'accompagnement spécifique des publics rencontrant des freins périphériques par des acteurs intervenant sur la levée de ces freins, l'offre d'accompagnement post-amorçage qui existe doit être accessible financièrement afin de pouvoir élargir le public bénéficiaire.

> Mobilisation renforcée des dispositifs

L'ensemble des dispositifs de création et de reprise d'entreprise doivent être mobilisés pour soutenir les futurs chefs d'entreprises : les nouveaux outils pour le financement de plateformes de crowdfunding, de petites entreprises, l'identification de lieux dédiés dans les quartiers, le développement de clubs d'entrepreneurs...

> Maintien et développement des commerces de proximité

Dans le cadre d'une réflexion globale menée sur chacun des quartiers, l'ensemble des dispositifs ad hoc seront mobilisés en faveur du maintien et du développement des commerces de proximité. Le dispositif « territoires entrepreneurs », qui prolonge les ZFU, continuera de bénéficier au quartier des Pyramides/Bois Sauvage. Les outils de planification commerciale et le droit de préemption des villes pourront être utilisés pour renforcer et diversifier l'offre de commerces dans les quartiers. La question des commerces de proximité est aussi au cœur des projets de rénovation urbaine, avec notamment un volet commercial appuyé pour le projet du Parc aux Lièvres/Bras de Fer.

OBJECTIF 3.2 | Développer l'économie sociale et solidaire

> Publics cibles

Chercheurs d'emploi
 Entreprises
 Habitants
 Jeunes
 Porteurs de projets

> Acteurs

Agence pour
 l'Economie en
 Essonne (AEE)
 Associations
 CAECE
 CDC
 Communes
 Conseil Général
 Etat (DIRECCTE)
 Essonne Active
 L'Atelier
 Plateforme des
 employeurs solidaires
 de l'Essonne
 Réseaux nationaux de
 l'Insertion par l'Activité
 Economique
 Coopérative
 d'activités et d'emploi

> Dispositifs

Aide Régionale à l'ESS
 (ARESS)
 Groupement
 d'Employeurs
 Associatifs (GEA)
 Dispositif Local
 d'Accompagnement
 (DLA)

Champs d'action

L'innovation en matière de création d'emploi est un vecteur de développement important. L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est une alternative durable qui favorise le développement local de proximité et replace l'homme au cœur du projet d'entreprise (forte utilité sociale, gouvernance participative, etc.).

> Sensibilisation des publics

Au regard du poids économique qu'elle représente et à la diversité de ses acteurs et des projets, il s'agit de faire connaître et reconnaître les alternatives offertes par l'ESS en matière d'emploi, de création/reprise d'entreprise.

Les synergies doivent permettre de construire un ensemble d'outils et de démarches de sensibilisation et de formation à l'ESS, mobilisables pour et dans le territoire.

> Développement et promotion de l'ESS

La mise en réseau des acteurs de l'ESS sur le territoire, le développement de projets dans de nombreux champs de l'activité économique permet l'émergence d'activités nouvelles créatrices d'emplois et le développement économique du territoire. La valorisation des acteurs passe notamment par la mise en place d'événements (ex : mois de l'ESS par le CG).

La création/la diffusion d'appels à projet socialement innovant entrant dans une démarche ESS permettront de susciter et soutenir les initiatives.

> Dynamisation de projets communs et transversaux

Les outils d'accompagnement des projets ESS et de synergie sont à renforcer.

L'animation locale de réseau d'acteurs permet de coordonner le niveau local et de l'articuler avec les autres territoires.

> Accompagnement des projets

La mobilisation des dispositifs d'aide à l'émergence et au financement de projets doit être développée : à chaque étape, un projet doit pouvoir s'appuyer sur des dispositifs et des outils logistiques et financiers (coopératives d'activités et d'emplois, finance solidaire par le capital-risque solidaire et obtention de prêts d'honneur). Il convient également de déterminer la structure d'accompagnement appropriée pour répondre à la demande.

➔ *Fiche 3.1. Emploi et développement économique*

OBJECTIF 3.3 | Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

> Publics cibles

Chercheurs d'emploi
Habitants
SIAE

> Acteurs

Agence pour l'Economie en Essonne (AEE)
Associations
CAECE
Communes
Conseil Général
Dynamique Emploi Etat (DIRECCTE, Pôle Emploi)

Champs d'action

Les SIAE amènent les personnes en parcours d'insertion vers l'emploi durable, en leur permettant d'accéder au monde du travail, elles développent leur employabilité. Véritables opérateurs de l'accompagnement vers l'emploi, leur sécurisation et leur adaptation au marché de l'emploi participent à la réduction des écarts entre les besoins des entreprises et les chercheurs d'emploi.

> Soutien à la création de nouvelles structures/ au développement des structures

Une aide est apportée aux SIAE pour diversifier leur modèle économique. Les nouveaux projets/porteurs de projets qui développent une activité adaptée au contexte social et économique sont à accompagner.

> Mobilisation des aides

Le soutien financier est indispensable aux associations structurantes du territoire. Les aides existantes doivent être utilisées et pérennisées afin de consolider leur structure financière.

Le développement des chantiers d'insertion, écoles, éducatifs afin de créer une offre d'activités est nécessaire.

Le conseil et la formation des professionnels des SIAE sont des outils à mobiliser pour le développement de projets et la pérennisation de leurs emplois.

> Développement des clauses d'insertion

Le développement des clauses d'insertion est un vecteur de soutien aux SIAE du territoire. Les clauses leur offrent des marchés et le développement des clauses participe donc à leur consolidation.

➔ *Fiche 2.4 Emploi et développement économique*



THEMATIQUE HABITAT, CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

DISPOSITIF

GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE

ORIENTATION

N°1

MAITRISER LES EQUILIBRES DE PEUPEMENT POUR RETABLIR LA MIXITE SOCIALE

> OBJECTIF 1.1

Coordonner les politiques d'attribution de logement

> OBJECTIF 1.2

Développer et diversifier la construction et l'offre de logements

ORIENTATION

N°2

RENFORCER LA POLITIQUE DE GESTION ET D'AMELIORATION DE L'HABITAT DANS LES QUARTIERS

> OBJECTIF 2.1

Travailler au renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux

> OBJECTIF 2.2

Agir en prévention et en traitement des copropriétés fragiles

> OBJECTIF 2.3

Requalifier l'habitat social dégradé et pérenniser l'amélioration du cadre de vie

> OBJECTIF 2.4

Accompagner les locataires des parcs social et privé en situation de fragilité

ORIENTATION

N°3

RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET L'INTEGRATION DES QUARTIERS

> OBJECTIF 3.1 Poursuivre la rénovation urbaine

Fiches PRU : Canal - Parc aux Lièvres – Pyramides – Bois Sauvage - Plateau

> OBJECTIF 3.2 Œuvrer pour le désenclavement des quartiers et la mobilité des habitants

> OBJECTIF 3.3 Favoriser le mieux-vivre ensemble et le développement du lien social

GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP)

Valeur 2014



Les attendus

- Cofinancement des postes de coordinateurs GUSP sur les 3 villes par le Conseil Général sur les quartiers disposant d'une GUSP (9 450 € pour Courcouronnes, 13 500 € pour Evry, 12 800 € pour Ris-Orangis) (valeurs 2014)
- Cofinancements d'actions mises en place dans le cadre des GUSP
- Financement de nouvelles actions
- Utilisation concertée de l'abattement de la TFPB entre les bailleurs, l'Etat et les collectivités

Cadre général

Depuis la fin des années 1990, la Politique de la Ville s'est dotée d'un outil pour améliorer le cadre de vie des habitants : la Gestion Urbaine de Proximité (GUP). Son objectif principal est de **générer une démarche partenariale – associant les collectivités locales, les bailleurs sociaux et l'Etat - susceptible d'améliorer la qualité de vie des habitants, tant au quotidien que sur le long terme.**

La loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine donne un nouvel élan à ce dispositif rendant obligatoire la signature d'une convention GUP pour les communes ayant un Programme de Rénovation Urbaine (PRU). L'ambition du dispositif s'élargit : au-delà d'accompagner les évolutions physiques, il s'agit désormais de pérenniser les bénéfices de rénovation urbaine en développant notamment le volet social des conventions (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité).

Objectifs

La mise en œuvre d'une GUSP sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville permet de réaliser un état des lieux de l'existant, d'identifier les manques et les dysfonctionnements, et de construire une vision commune des quartiers pour :

- garantir par les gestionnaires des espaces publics et privés et des équipements de proximité une qualité de gestion et une clarification des rôles et responsabilités de chacun, et ce y compris en mode dégradé des phases de travaux ;
- assurer une cohérence des actions menées en termes de qualité de vie sur un quartier ;
- encourager l'appropriation des espaces communs et publics par les habitants ;
- participer à l'animation sociale (au sens large : incluant l'économie, la santé, ...) des quartiers ;
- pérenniser les effets des actions et résultats de l'ANRU I.

GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ (GUSP)

Valeur 2014

La déclinaison de la GUSP par ville

> Courcouronnes

La première convention de Gestion Urbaine de Proximité a été signée en 2006 sur le quartier du Canal. Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Courcouronnes, signé en 2009, la GUSP vise à pérenniser les investissements réalisés, accompagner le projet urbain de sa phase de conception au chantier, puis au développement du quartier dans son nouvel aménagement.

La tranquillité publique, le développement social ou encore la propreté sont autant de champs investis au travers de la GUSP. Une nouvelle convention vient d'être signée en 2014 afin de maintenir en fin de PRU la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur la qualité du cadre de vie des habitants.

Un chargé de mission est dédié à la coordination de ce dispositif.

> Evry

La première convention de Gestion urbaine de proximité a été signée en mars 2005 et a été renouvelée en octobre 2012. La GUSP s'étend aujourd'hui au quartier du Bois Sauvage qui est en renouvellement urbain depuis 2012. Elle met en place, entre autres, des visites de secteur, des réunions des personnels de proximité, elle participe à des réunions partenariales d'autres dispositifs (Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, PRU...) et organise son propre comité de pilotage et comité technique. L'équipe GUSP de la ville d'Evry est rattachée au Cabinet du Maire et a ses bureaux au cœur du quartier des Pyramides.

Elle vise la requalification et le changement d'image du quartier, la pérennisation des investissements réalisés et l'accompagnement des projets urbains de la phase de chantier, à la remise en marche et à la gestion du quartier dans son nouveau contexte.

Le projet de renouvellement urbain qui doit se mettre en place au Parc aux Lièvres pose la question d'une nouvelle convention à signer avec des moyens humains, matériels et financiers dédiés à ce quartier.

> Ris-Orangis

La ville de Ris-Orangis a réalisé un état des lieux en vue de la mise en place d'une GUSP entre mars et décembre 2013. Le coordinateur GUSP, positionné au sein du service Vie des Quartiers, a pris ses fonctions en juillet 2014. L'objectif est désormais d'élaborer une convention en partenariat avec le bailleur unique sur les quartiers Politique de la Ville, Essonne Habitat, ainsi que de mener une réflexion avec les copropriétés.

De nouvelles actions seront déployées dès la programmation 2015.

GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP)

Valeur 2014

> Acteurs	> Moyens financiers	> Moyens humains	> Publics cibles
Associations de proximité Baillieurs Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne (CAECE) Communes Conseil Général Copropriétés Etat (DDT, PN, ...) TICE	Postes : Courcouronnes : 9450 € CG Evry : 13 500 € CG Ris-Orangis : 12 800 € CG Actions : Courcouronnes : 10 000 € (ACSE) – 4500 € (CG) Evry : 0 € Ris-Orangis : 6000 € (ACSE) - 3000 € (CG)	Courcouronnes : 1 ETP Evry : 3 ETP Ris-Orangis : 1 ETP	Tous publics

Les perspectives de coordination

La GUSP est le dispositif qui accompagne le développement urbain dans les nécessaires enjeux de cohésion sociale. Il vise à renforcer l'articulation entre des politiques qui se déploient de manière très différente sur un territoire. Ainsi, l'interconnaissance entre les professionnels de « l'urbain » et ceux de « l'humain » est essentielle pour prendre en compte les dynamiques sociales à l'œuvre lors de transformations urbaines.

Ce travail partenarial et d'interconnaissance a déjà commencé au sein de l'agglomération, d'une part, par la participation des chefs de projet Politique de la Ville et de Rénovation Urbaine à des instances communes (Comité technique PRU, réseau territorial, les Maison Départementales des Solidarités ...), d'autre part, par le travail mené sur la clause d'insertion dans le cadre des PRU.

> Cadre des financements (Etat et Conseil général)

Actions : Financement au travers de l'appel à projets annuel politique de la ville

Postes : Financement par le Conseil Général d'un poste par commune à hauteur de 30 % maximum d'une dépense subventionnable de 45 000 € par poste.

Etudes : Financement par le Conseil Général d'une étude, à hauteur de 20% d'une dépense subventionnable maximum de 60 000 € (aide conditionnée à la participation du Conseil général à l'écriture du cahier des charges, notamment pour le volet social).

OBJECTIF 1.1 | Coordonner les politiques d'attribution de logement

> Publics cibles

Locataires du parc social et du parc privé

> Acteurs

Associations
AORIF
Bailleurs
Communauté d'Agglomération Evry Essonne (CAECE)
Communes
Conseil Général (FSL)
Etat (Préfecture, DDCS)
Gestionnaires des résidences sociales
1% Patronal

> Cadre de référence

Accord collectif départemental
Conventions d'utilité sociale des bailleurs sociaux
Loi ALUR
Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
Programme Local de l'Habitat (PLH)
Observatoire de l'habitat (atlas HLM)

Champs d'action

Le rôle de coordination de l'AORIF constitue un atout pour cet objectif et pour le travail avec les bailleurs de manière générale.

> Une gestion dynamique et équilibrée de l'occupation du parc locatif social

L'objectif est d'agir sur le parc existant afin d'accroître son attractivité et ainsi diversifier sa fonction d'accueil notamment des ménages de catégories sociales intermédiaires voire supérieures. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux de mixité sociale et éviter la concentration des relogements des publics « prioritaires » sur certains quartiers, des outils tels que l'observation et les diagnostics sur l'occupation sociale des patrimoines ont été développés, dans le cadre du PLH, afin d'ouvrir un espace d'échanges et de dialogue avec les réservataires.

Afin de poursuivre cette démarche, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Cette réflexion sera menée dans un cadre partenarial visant à juguler la paupérisation des quartiers en Politique de la Ville, **sans fragiliser les autres quartiers, notamment les quartiers de veille**, au sein des travaux de la future Conférence Intercommunale du Logement, telle qu'inscrite dans la loi ALUR (art. L441-1-4).

> Le conventionnement avec les résidences sociales et les associations d'insertion par le logement

Les résidences sociales et les associations d'insertion par le logement doivent elles aussi participer à la politique de peuplement mise en œuvre sur le territoire en renforçant notamment l'accompagnement des résidents dans leur parcours résidentiel. Le conventionnement avec ces organismes permettra aux collectivités de faciliter des parcours résidentiels et de développer le nécessaire partenariat.

> Le renforcement de l'accompagnement social

L'accompagnement social des ménages en amont de l'attribution de logement social et post-attribution est essentiel, pour les sécuriser dans leur parcours résidentiel. Il convient donc de le renforcer par des moyens humains supplémentaires et la mise en œuvre, par conventionnement, d'une coordination des services des réservataires et des services sociaux (mesures d'accompagnement social lié au logement et travailleurs sociaux).

OBJECTIF 1.2 | Développer et diversifier la construction et l'offre de logements

> Publics cibles

Habitants

> Acteurs

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
 Bailleurs
 CAECE
 Caisse des Dépôts et des Consignations
 Communes
 Conseil Général Etat
 Gestionnaires de résidences
 Promoteurs
 1 % patronal

> Cadre de référence

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Champs d'action

> Relance de la construction neuve

L'une des priorités du PLH est de développer des réponses adaptées aux besoins en logement notamment à travers la construction neuve. Les programmes de rénovation urbaine concourent notamment à la réalisation de cet objectif (800 logements prévus pour le PRU Canal, 200 aux Pyramides, 200 au Bois Sauvage ; 2000 au Parc aux Lièvres). Le travail avec les promoteurs doit être renforcé afin de valoriser le projet du territoire dans l'optique d'améliorer son image et d'attirer de nouvelles populations (Catégories socioprofessionnelles favorisées).

Afin d'atteindre cet objectif, des outils d'analyse ont été développés dans le cadre du PLHI, tels que l'étude sur les objectifs de construction neuve par un cabinet spécialisé, afin de proposer une aide à la programmation diversifiée dans un contexte de crise du marché immobilier et de faible attractivité du territoire.

> Diversification de l'offre de logement

Un certain nombre d'outils sont à développer en réponse à cet enjeu tels que :

- *le déconventionnement des logements sociaux, la production de logement en locatif intermédiaire, la vente aux locataires du parc locatif social ou encore le changement de destination (commercial/résidentiel), etc.*
- *La promotion des typologies de logement adaptées aux besoins de la population : accession sociale à la propriété, jeunes travailleurs ou en insertion, logements adaptés au vieillissement et au public handicapé.*

Pour faire progresser l'objectif de mixité sociale de l'habitat sur les communes de Courcouronnes, d'Evry et de Ris-Orangis, la TVA à 5.5% pour l'accession au logement généralisée à l'ensemble des quartiers prioritaires (+300m) et la TVA à 10% pour la construction de logement intermédiaire sera mise en œuvre.

> Reconstitution équilibrée de l'offre démolie

La relocalisation de l'offre démolie dans les PRU implique la prise en compte du nécessaire rééquilibrage du peuplement dans et entre les différents quartiers mais surtout entre les communes de l'agglomération.

OBJECTIF 2.1 | Travailler au renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux

> Publics cibles

Locataires du parc social et du parc privé

> Acteurs

AORIF
Associations spécialisées
Bailleurs
CAECE
Caisse de garantie du logement locatif social
Caisse des Dépôts et des Consignations
Communes
Conseil général (Maison Départementale de l'Habitat, Maison Départementale des Solidarités)
Etat (Préfecture)
Fédération des entreprises sociales de l'habitat

> Dispositifs

Agenda HLM 2015-2018
Contrat Intercommunal/Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
Programme Local de l'Habitat (PLH)
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
Abattement de la TFPB

Champs d'action

Le rôle de coordination de l'AORIF constitue un atout pour ce projet et pour le travail avec les bailleurs de manière générale.

> Le remembrement comme enjeu primordial

Le nombre de bailleurs sociaux sur le territoire Evry-Courcouronnes est très important (25 bailleurs différents). Cette situation complexifie la gestion du parc de logement et le développement de projets que ce soit dans le domaine de l'urbain ou du social.

Le remembrement du parc social est donc une priorité pour l'avenir des quartiers prioritaires, c'est un projet sur lequel la Préfecture, les communes concernées, l'agglomération et les bailleurs travaillent, sur la base d'une méthodologie concertée.

> L'action de développement social urbain des bailleurs sociaux

Si l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) permet déjà aux bailleurs de mettre en place des actions liées au développement social des quartiers, la stratégie et les actions mises en œuvre doivent être définies en partenariat avec les collectivités. La charte nationale pour la qualité de la vie urbaine et l'agenda 2015-2018 signé entre l'État et l'Union Sociale pour l'Habitat serviront de cadre de référence pour ce travail.

→ [Fiche 3.3 Habitat, cadre de vie et rénovation urbaine](#)

→ [Fiche Gestion Urbaine et Sociale de Proximité \(GUSP\)](#)

> La politique de stationnement

La problématique du stationnement est partagée par les communes d'Evry et de Courcouronnes. L'évaluation du dispositif de sécurisation et de nettoyage mutualisés des parkings souterrains a été réalisée. Ce projet doit être développé en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés et notamment les forces de police afin de définir une stratégie d'intervention (convention de coordination – lien avec le CLSPD). L'accompagnement de l'ensemble des partenaires à la commercialisation est aussi un champ à développer afin de désengorger les parkings en surface.

→ [Fiche Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance \(CLSPD\)](#)

→ [Fiche 1.1 Sécurité, prévention de la délinquance et accès aux droits](#)

> L'accompagnement des locataires

L'accueil des nouveaux locataires, les actions de sensibilisation sur les consommations d'énergie, la compréhension des charges, le respect du tri sélectif sont autant d'actions que les associations spécialisées, les appartements pédagogiques, les collectivités et les bailleurs doivent renforcer afin de développer la prévention et faciliter l'intégration des populations. Les amicales de locataires sont aussi un outil pour informer, former, accompagner les habitants, elles doivent donc être soutenues.

OBJECTIF 2.2 | Agir en prévention et en traitement des copropriétés fragiles

> Publics cibles

Copropriétaires
Copropriétés (syndic,
conseil syndical)
Locataires

> Acteurs

Associations (ARC, ...)
Agence Locale de
l'Energie
ANAH
Caisse des Dépôts et
des Consignations
CAECE
Communes
Conseil Général (Pôle
départemental de lutte
contre l'habitat indigne)
Conseil Régional
Etat (DDT)
Opérateurs potentiels
(Coprocoop, AFTRP,...)
Syndics/conseils
syndicaux

> Dispositifs

OPAH (Opération
Programmée
d'Amélioration de
l'Habitat)
Plan de Sauvegarde
Programme
opérationnel de
prévention et
d'accompagnement en
copropriété (POPAC)
Programme Local de
l'Habitat (PLH)
Observatoire
départemental des
copropriétés

Champs d'action

> Le repérage et la veille, des outils de prévention

Afin de prévenir la dégradation des copropriétés, il est nécessaire de développer un outil pérenne d'observation, de repérage et de veille, en articulation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

> L'information et la sensibilisation des publics

A travers différents programmes et dispositifs, il s'agit de renforcer les actions d'information, de sensibilisation et de formation des copropriétaires et locataires à la bonne gestion de leur cadre de vie.

Par ailleurs, il est nécessaire d'intervenir en amont en faisant de la prévention auprès des copropriétés identifiées comme étant fragiles (POPAC).

> L'accompagnement des copropriétés en difficulté

La mise en œuvre d'actions d'accompagnement collectif, à destination des copropriétés, sur les aspects techniques, financiers et de gestion, doit s'appuyer sur les dispositifs existants ou à créer et sur les outils à disposition (aides financières, audits de gestion, audits juridiques, audits financiers...).

L'accompagnement individuel des copropriétaires en difficulté, sur les aspects techniques, sociaux, et les aides financières, doit mobiliser les dispositifs existants et les outils à disposition.

Dans le cadre des dispositifs curatifs (Agence pour l'Amélioration de l'Habitat, Plan de Sauvegarde), il est nécessaire d'engager une réflexion sur le portage de lots afin de définir une ou plusieurs stratégies d'intervention ciblées, cohérentes, et donc efficaces pour le redressement à long terme des copropriétés dégradées.

OBJECTIF 2.3 | Requalifier l'habitat social dégradé et pérenniser l'amélioration du cadre de vie

> Publics cibles

Locataires du parc social

> Acteurs

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
 Agence Locale pour l'Energie
 Associations
 Bailleurs
 Centres communaux d'Action Sociale (CCAS)
 CAECE
 Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
 Communes
 Conseil Général (Maison Départementale des Solidarités – MDS)

> Dispositifs

Programme Local de l'Habitat (PLH)
 Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
 Abattement de la TFPB

Champs d'action

> Agir sur l'habitat social dégradé

- La réhabilitation des logements sociaux**
Mettre en place des programmes de rénovation des résidences d'habitat social dans le but d'améliorer les conditions de vie des locataires et de limiter les dépenses énergétiques afin de diminuer les charges.
- La résidentialisation des espaces communs extérieurs**
Délimiter et redéfinir les espaces en fonction de leur usage, sécuriser les résidences (contrôle des accès, éclairage, éventuellement dispositifs de surveillance...) et améliorer la gestion au quotidien (nettoyage, gestion des encombrants et des Ordures Ménagères, entretien des espaces verts...).
- Le renforcement de la gestion courante entre les différents partenaires**
Mettre en place un programme d'actions pour la gestion courante des résidences d'habitat social, au regard des besoins observés sur le terrain. Les gardiens sont des acteurs clés entre le gestionnaire patrimonial et les locataires, il faut maintenir leur mobilisation au quotidien.

→ [Fiche Gestion Urbaine et Sociale de Proximité \(GUSP\)](#)

> La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, un dispositif central

La GUSP œuvre en permanence à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Elle accompagne notamment les projets de rénovation urbaine afin de pérenniser les investissements réalisés. Il convient de maintenir et de renforcer ce dispositif grâce à la participation active de l'ensemble des partenaires.

→ [Fiche 3.1 et 3.4 Habitat, cadre de vie et rénovation urbaine](#)

OBJECTIF 2.4 | Accompagner les locataires des parcs social et privé en situation de fragilité

> Publics cibles

Locataires du parc social et du parc privé

> Acteurs

ADIL
 ANAH
 Agence Locale de l'Énergie
 Associations (PIMMS, ...)
 Bailleurs
 CAECE
 CAF
 CCAS
 Communes
 Conseil Général (MDS)
 Commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

> Dispositifs

Programme Local de l'Habitat (PLH)
 Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Champs d'action

En complément des dispositifs de droit commun existants et déjà nombreux, il est nécessaire d'accroître l'intervention auprès des locataires.

> Le repérage

Il convient de renforcer le repérage des ménages en difficulté dès les premiers impayés, de les accompagner (Commissions Locales des Impayés de Loyers, Fonds Solidarité Eau, EDF Solidarité, Fonds de Solidarité pour le Logement,...).

> L'accompagnement

De manière individuelle, l'accompagnement des locataires en situation précaire doit permettre d'éviter les expulsions. L'accompagnement doit se concentrer autour des questions liées au logement, à la gestion des charges, à la question de l'accès à l'énergie (lutte contre la précarité énergétique), aides financières, lutte contre les impayés de loyers,...

> La prévention

Afin de prévenir les situations de décrochage, il convient d'informer et de sensibiliser les locataires autour d'interventions collectives ou individuelles portant sur des sujets variés. Des temps d'information, de réunions ou d'ateliers (Appartement pédagogique) permettent d'aborder les problématiques autour des charges liées au logement, de la gestion de l'énergie, des droits et devoirs des locataires,...

OBJECTIF 3.1 Poursuivre la rénovation urbaine

> Publics cibles

Habitants

> Acteurs

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
Associations
Bailleurs
CAECE
Caisse des Dépôts et des Consignations
Communes
Conseil Général
Conseil Régional
Etat (DDT)
Habitants

> Dispositifs

PNRU et NPRU
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
Abattement de la TFPB

Champs d'action

> Achèvement des projets du Programme National de Rénovation Urbaine 1

Trois projets de rénovation urbaine sont encore en cours sur le territoire et doivent être menés à leur terme. Il s'agit des PRU du Canal, du Bois Sauvage et des Pyramides. Des avenants de clôture doivent être signés pour chacune de ces conventions, d'ici fin 2014 à 2015. Elles fixeront le cas échéant les opérations restant à réaliser, leurs modalités de financement et dresseront le bilan de ces projets.

> Engagement de nouveaux projets de rénovation urbaine

Le PNRU 1, qui a permis une amélioration notable du cadre de vie et de l'attractivité des quartiers qui en ont bénéficié, doit être poursuivi en les inscrivant dans le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Il convient donc d'achever le travail de « banalisation » de ces quartiers afin de ne pas laisser d'espaces ou d'îlots dégradés entacher les transformations urbaines réalisées. Il s'agit également de mieux insérer ces quartiers avec le reste de la ville en travaillant notamment sur leurs franchises pour mieux les intégrer à la ville.

Un certain nombre de quartiers du territoire manifeste un niveau de besoin justifiant une intervention dans le cadre du NPRU.

➔ Les fiches projet ci-après détaillent les projets envisagés pour : le Canal à Courcouronnes ; les Pyramides, le Bois Sauvage, le Parc aux Lièvres à Evry ; le secteur du Moulin à Vent à Ris-Orangis.

> La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, outil d'articulation du développement social urbain et de développement durable

C'est le dispositif GUSP qui permet d'articuler le projet urbain et le projet de cohésion sociale. Il assure l'accompagnement des habitants pendant la durée des travaux (relogement, désagréments et nuisances,...) et l'appropriation du nouveau cadre de vie (information, sensibilisation des enfants, projets sur la mémoire,...). Elle a par ailleurs une finalité environnementale avec des impacts concrets (sensibilisation au tri sélectif, charte chantier propre, entretien des espaces, gestion raisonnée des ressources,...).

> La concertation des habitants pour les projets de rénovation urbaine

Les villes disposent d'instances et d'outils de concertation qui associent les habitants aux transformations urbaines des quartiers. Ces instances constituent le socle pour répondre au nouveau cadre législatif qui pose la création de Maisons de projet pour les quartiers en rénovation urbaine.

OBJECTIF 3.2 | Œuvrer pour le désenclavement des quartiers et la mobilité des habitants

> Publics cibles

Usagers

> Acteurs

Associations
CAECE
Caisse des Dépôts et des Consignations
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)
Communes
Conseil Général
Conseil Régional
Etat
Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF)
Syndicat Mixte des Transports Centre Essonne (SMITEC)
TICE

> Dispositifs

Dispositifs financiers spécifiques (FISAC, EPARECA, BPI, ...)
PNRU
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Champs d'action

> Amélioration de la desserte des quartiers en transport

Le territoire de la CAECE comporte plusieurs gares RER ; l'amélioration de la qualité de service du RER D est cependant incontournable à la fois pour faciliter la mobilité des habitants mais également pour favoriser l'attractivité du territoire.

Le développement de l'offre de bus de la société TICE sur le territoire de la CAECE est essentiel, notamment sur les lignes 401, 402, 403, 404, 405, 407 et 408. Ces renforts d'offre, qu'ils fassent l'objet d'inscription au Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France comme c'est le cas pour les lignes 401 et 407 qui doivent accéder au standard Mobilien, ou qu'ils soient en lien avec des projets structurants (TZen 4, TTME, Site Propre RN 7), de développement urbain ou économique permettent d'assurer rapidité et régularité du service pour les habitants.

Ces développements doivent permettre de répondre aux besoins et usages des habitants et s'appuyer sur le Site Propre existant ou sur des infrastructures nouvelles. Ces développements doivent prendre en compte les usages des habitants dans les aménagements des nouvelles infrastructures de transport.

Le développement des modes doux (vélo et marche à pied) et de toutes les formes de mobilité alternatives à l'usage individuel de l'automobile, tel que le covoiturage, l'autopartage, etc. participe à la diversification de cette offre et permet de disposer de modes de transport complémentaires.

> Accompagnement des habitants vers la mobilité

Les habitants des quartiers prioritaires doivent être sensibilisés et informés sur l'offre de service en matière de déplacement et de tarification sociale sur le territoire. La TICE et la CAECE, en partenariat avec les structures de proximité formées dans ce but, assureront ce relais d'information par divers moyens (permanences, animations, ateliers mobilité,...).

Le coût du permis de conduire est souvent un frein à la mobilité, qui peut être en partie levé grâce aux aides financières au permis et à des ateliers code de la route.

[➔ Fiche 2.2 Insertion, Emploi et Développement Economique](#)

> Développement de l'attractivité des quartiers

Le soutien à la vie économique locale, aux commerces de proximité ainsi que le développement de services publics participent au désenclavement et donc à l'attractivité des quartiers. Une attention particulière doit être portée au travail sur la disponibilité et la remise en état de locaux associatifs et à vocation économique.

OBJECTIF 3.3 Favoriser le mieux vivre ensemble et le développement du lien social

> Publics cibles

Habitants

> Acteurs

Associations
Bailleurs
CAECE
CAF
Communes
Conseil général
Conseil régional
Etat
TICE

> Dispositifs

Abattement de la TFPB
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Champs d'action

> Promotion de la vie de quartier et de l'interquartier

Le renforcement du lien social dans un quartier est indispensable à la cohésion sociale et passe par la convivialité, la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et contre le communautarisme.

Ainsi, différents types d'actions sont à maintenir et renforcer :

- *les animations dans les quartiers (fête de quartier, fête des voisins, animations de Noël, repas partagés,...) et entre les quartiers (jeux interquartiers, rencontres sportives, balades urbaines, ...)* ;
- *le soutien aux initiatives d'habitants et d'associations ;*
- *la présence et le soutien de structures de proximité (services publics, associations, commerces) ;*
- *la création d'espaces de convivialité (locaux associatifs, aires de jeux, espaces verts,...) ;*
- ...

> L'appropriation du quartier

De la même façon, le bien-vivre ensemble passe par une identité collective et citoyenne qui se construit notamment par :

- *l'accueil des nouveaux arrivants et nouveaux professionnels ;*
- *des projets sur la mémoire des quartiers et de leurs habitants ;*
- *la participation aux instances de démocratie participative et aux réseaux ;*
- ...

> Amélioration du cadre de vie

Les problématiques de propreté et de tranquillité publique sont sources de dégradation du cadre de vie des quartiers. La coordination des acteurs divers via la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité permet le traitement de ces dysfonctionnements. Ce partenariat permet de réaliser d'une part des aménagements adaptés aux problèmes repérés et d'autre part la mise en place d'actions de lien social dans le quartier.

FICHE PROJET DE RENOVATION URBAINE

VILLE DE
COURCOURONNES

QUARTIER DU CANAL

RAPPEL DU CONTEXTE

Le Canal est un quartier fragmenté qui manque de lisibilité urbaine. Sa position, au cœur de l'Agglomération lui assure une desserte de qualité mais aussi un certain enclavement dû à la présence d'infrastructures lourdes. Le départ de l'hôpital Louise Michel laisse une friche importante en cœur de quartier. Cela participe au manque d'attractivité de ce quartier qui apparaît plutôt comme un quartier ayant une fonction de « sas » du fait d'un taux de rotation dans les logements très élevé. Le quartier dispose d'une offre importante en services et équipements dont l'amélioration a été permise par le PRU.

ENJEUX

QUELS SONT LES ENJEUX FACE AUX DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES ?

- Diversification de l'habitat et mixité sociale,
- Achèvement du changement d'image, à l'œuvre depuis le PRU 1 engagé seulement depuis 2010,
- Amélioration de la lisibilité urbaine du quartier notamment en créant des polarités,
- Achèvement de la transformation du cadre bâti et assurer les conditions d'une bonne gestion,
- Diversification des fonctions du quartier,
- Simplification de l'organisation juridique et de la gestion des résidences.

OBJECTIFS

COMMENT TRADUIRE OPERATIONNELLEMENT LES ENJEUX ?

- Remembrer le parc social,
- Accompagner la rénovation du bâti du parc social non traité dans le cadre du PRU 1 et celui des copropriétés dégradées,
- Requalifier les équipements et des espaces publics non traités en cohérence avec le développement de la ZAC Canal Europe et l'arrivée du TZen 4 : réussir l'intégration de ce nouveau « sous-secteur »,
- Réunifier le quartier en travaillant sur la maille viaire (en particulier la continuité et la lisibilité des cheminements piétons et cyclables) mais aussi sur le lien social,
- Etablir une stratégie en matière de développement commercial de proximité, d'équipements de santé et de développement économique.

LEVIERS

SUR QUELLES DYNAMIQUES PEUT S'APPUYER CE NOUVEAU PROJET ?

- Les opérations déjà livrées dans le cadre du PRU 1 qui amène un réel changement d'image,
- La mise en œuvre opérationnelle de la ZAC Canal Europe,
- La cohérence en matière de peuplement : nouveau dispositif concerté d'attribution des logements sociaux à définir dans le cadre de son PLHI,
- En matière de diversification de l'offre immobilière actuellement trop spécialisée : expérimentation à lancer sur un déconventionnement partiel du parc social (étude en cours) ; de lutte contre l'éparpillement des patrimoines HLM : processus de regroupement à l'échelle intercommunale autour de quelques bailleurs repreneurs,
- La politique d'accompagnement des copropriétés (OPAH et hors OPAH si nécessaire),
- Les dynamiques de GUSP, de gestion mutualisée des parkings et de sécurisation des résidences.

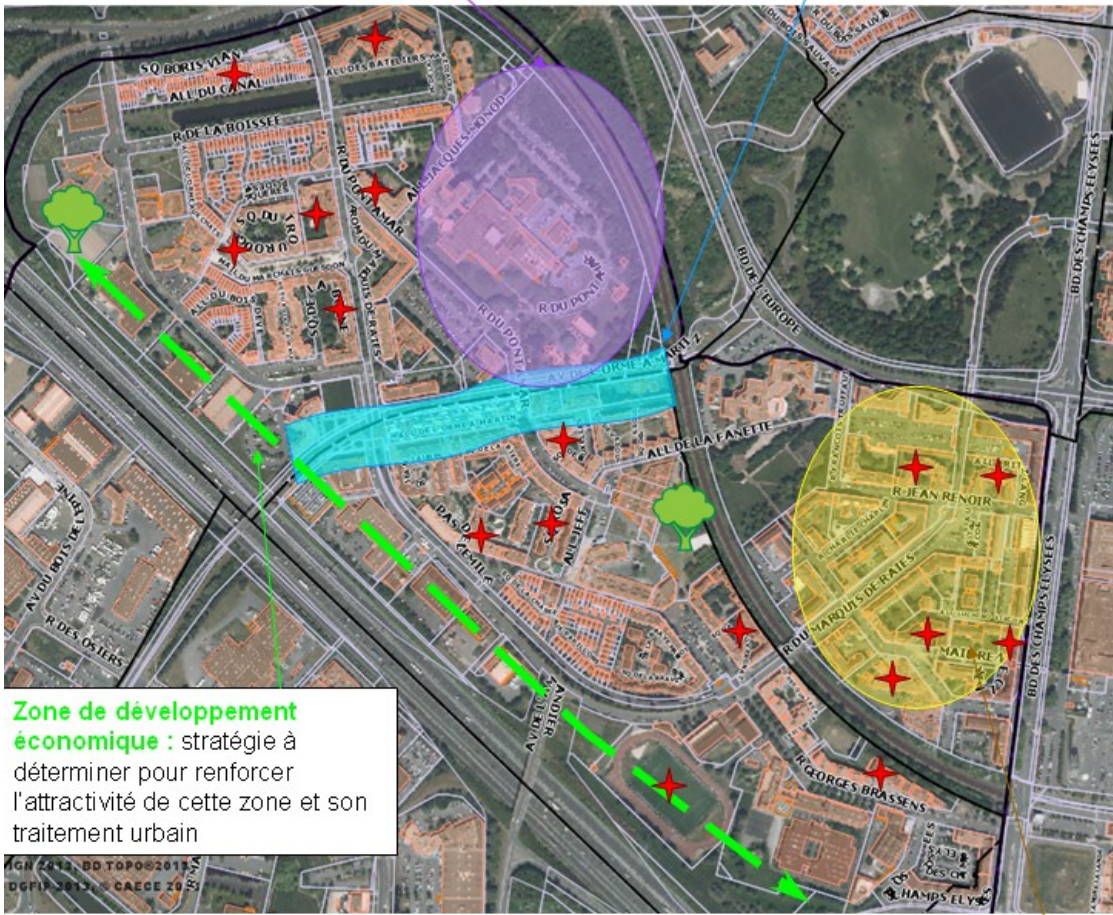
SUITES A DONNER A COURT TERME

COMMENT APPROFONDIR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE NOUVELLE PHASE DE PROJET ?

- Stratégie urbaine élaborée par le prestataire en charge de la ZAC Canal Europe
Montage du dossier de candidature : en cours (le diagnostic a été réalisé, les enjeux et les opérations seront validés en 2015).
- Valider le schéma de principe et le dossier d'enquête d'utilité publique du TZen 4

ZAC CANAL Europe :
 - Liaisons viaires dans la continuité
 - Equipements structurants à créer pour améliorer le fonctionnement du quartier



Centralité :
 Pôle santé, commerces (halle de marché à créer)



Zone de développement économique : stratégie à déterminer pour renforcer l'attractivité de cette zone et son traitement urbain

Canal 3 : amélioration de la lisibilité du secteur dans un souci de sécurisation des espaces publics et privés

LÉGENDE :

-  Aménagement paysager
-  Opération de requalification du bâti

FICHE PROJET DE RENOVATION URBAINE

VILLE
D'EVRY

QUARTIER DU PARC AUX LIEVRES

RAPPEL DU CONTEXTE

Le quartier du Parc aux Lièvres constituait la seconde Zone Urbaine Sensible du territoire évryen. Ce quartier d'environ 3100 habitants, composé de 75 % de logements sociaux, souffre de profonds dysfonctionnements d'ordre urbain et socio-économique et n'a pu faire l'objet d'une contractualisation dans le cadre du PNRU 1. Aujourd'hui, en contrepoint de la dynamique de rénovation urbaine opérée sur les quartiers des Pyramides et du Bois Sauvage, on constate un renforcement mécanique des phénomènes de paupérisation, de ségrégation socio-spatiale et de dégradation du quartier du Parc aux Lièvres.

ENJEUX

QUELS SONT LES ENJEUX FACE AUX DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES ?

- Changer l'image du quartier dans la perspective du rétablissement d'une attractivité résidentielle,
- Rétablir une cohérence territoriale à l'échelle du sud d'Evry, par le désenclavement du Parc aux Lièvres et sa réinscription dans l'organisation urbaine évryenne,
- Accroître l'attractivité économique de l'entrée sud d'Evry en dotant les pôles d'emplois, qui jouxtent le Parc aux Lièvres, d'un espace de pratique urbaine, porteur d'une véritable urbanité,
- Créer de la mixité sociale et mieux répartir l'offre de logements sociaux par la démolition d'une part conséquente du parc social situé au cœur de l'espace sur dalle et par la diversification de l'offre de logements,
- Rétablir une véritable urbanité en développant une morphologie urbaine adaptée à l'échelle spatio-temporelle du piéton et basée sur les codes de la ville traditionnelle.

OBJECTIFS

COMMENT TRADUIRE OPERATIONNELLEMENT LES ENJEUX ?

- Restructuration de l'ensemble immobilier de la dalle du Parc aux Lièvres, au travers principalement de la démolition de la dalle et d'une part significative du parc social, ainsi qu'au travers de la réhabilitation du reste du patrimoine social,
- Création d'une offre nouvelle de logements en accession à la propriété,
- Restructuration de l'offre en équipements publics afin de permettre l'accueil des nouvelles populations et d'accroître la qualité des services publics,
- Restructuration de l'armature commerciale, par le biais notamment de la création d'une polarité commerciale, partie prenante de la future centralité urbaine du Bras de Fer, développée dans le cadre d'une opération d'aménagement mise en œuvre à l'échelle des quartiers du Parc aux Lièvres et du Bras de Fer,
- Restructuration de la trame viaire du quartier afin de la redimensionner à son juste usage, la compléter, et la requalifier,
- Valorisation et développement de la trame végétale existante, dans le cadre d'une urbanisation durable.
- Veiller à l'intégration efficace et cohérente avec le projet urbain des modes de transports et de déplacements

LEVIERS

SUR QUELLES DYNAMIQUES PEUT S'APPUYER CE NOUVEAU PROJET ?

- Le « Schéma de Référence pour la requalification urbaine et économique de la RN7 autour d'une liaison Transport en Commun structurante, entre les pôles d'Orly/Rungis et d'Evry/Corbeil-Essonnes », porté par le Conseil Général de l'Essonne,
- L'opération d'aménagement Parc aux Lièvres / Bras de Fer, première phase du « projet de renouvellement urbain du sud d'Evry », formalisé au travers d'un Plan Guide, conçu par les Ateliers Lion entre 2009 et 2014,
- Le projet de restructuration du pôle multimodal, (incluant un Pôle Multi Services Vélos), porté par la CAECE, et structuré autour de l'arrivée du T Zen 4 à l'horizon 2019,
- Le dynamisme et les développements du tissu économique du sud d'Evry (Centre Hospitalier Sud Francilien, Campus Genopole, Campus de l'Institut Télécom Sud Paris, Faculté des Métiers, SNECMA), formalisés au travers du Plan Guide,
- La définition et la mise en œuvre de dispositifs en matière de politique de peuplement ou éventuellement d'accompagnement des copropriétés situés à proximité (diagnostic sur Lavoisier et Daudet à conforter), menés dans le cadre du futur contrat de ville conformément aux intentions du PLHI, compléteront l'intervention publique dans ce projet dans la gestion de l'habitat existant.

SUITES A DONNER A COURT TERME

COMMENT APPROFONDIR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE NOUVELLE PHASE DE PROJET ?

- Programme d'études complémentaires visant à approfondir la faisabilité des volets « assainissement » et « raccordement chauffage urbain » de l'intervention VRD, envisagée dans le cadre de la future ZAC.
- Valider le schéma de principe et le dossier d'enquête d'utilité publique du TZen 4
- Signer le contrat de pôle sur Bras de Fer
- Lancer les travaux d'aménagement du Pôle Multi Services Vélos

PLAN PROGRAMME

QUELLE TERRITORIALISATION DES OBJECTIFS ?

- Synthèse de la stratégie urbaine du projet de renouvellement urbain du sud d'Evry,
- « Plan Guide du projet de renouvellement urbain du sud d'Evry », élaboré par les Ateliers Lion (2009-2014).

SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE URBAINE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU SUD D'EVRY :



- | | | | |
|--|---|--|--|
| | Voies à restructurer | | Pôle multimodal à réaménager |
| | Voies à créer | | Pôle commercial |
| | Liaisons douces à créer (piétons, cycles) | | Equipements publics à reconstruire |
| | Equipements publics à rénover | | Centralité |
| | Foncier libéré par la démolition | | Rééquilibrer la répartition du logement social |
| | Foncier disponible | | Continuité végétales à développer |
| | Parc social à rénover | | Trame végétale existante à valoriser |

FICHE PROJET DE RENOVATION URBAINE

VILLE
D'EVRY

QUARTIER DES PYRAMIDES

RAPPEL DU CONTEXTE

Les Pyramides, quartier le plus stigmatisé de l'agglomération bénéficie d'une position stratégique, à proximité directe du centre urbain et ses équipements et institutions.

La séparation des flux, hérité de l'urbanisme de dalle, rend complexe son fonctionnement urbain.

Composées de 3500 logements dont près de la moitié en copropriété - une dizaine de bailleurs sociaux sont propriétaires des ensembles immobiliers et on compte par ailleurs 17 copropriétés - les Pyramides accueillent aujourd'hui plus de 10 000 habitants soit près de 20% de la population municipale.

Alors que la mixité sociale constituait l'un des principes forts de l'urbanisme de dalle, on constate aujourd'hui une spécialisation sociale croissante du quartier des Pyramides.

Au regard des dysfonctionnements urbains et sociaux du site, il s'agit de renverser le processus de déqualification des Pyramides en s'employant à remettre à niveau ce qui est dégradé, à réparer des erreurs de conception de l'urbanisme de dalle, à désenclaver le quartier. L'objectif est aussi de réinvestir ce quartier en renforçant la présence des services publics et la gestion de proximité.

ENJEUX

QUELS SONT LES ENJEUX FACE AUX DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES ?

- Achèvement du changement d'image, à l'œuvre depuis le PRU 1 devant permettre au quartier de retrouver son attractivité d'origine, notamment en matière immobilière et de mixité sociale,
- Désenclavement du quartier grâce à un meilleur maillage routier permettant d'ouvrir le quartier en le rendant traversant, d'améliorer son fonctionnement urbain et de répondre à des problématiques d'accessibilité des secours,
- Requalification des zones non traitées dans le cadre du PRU 1,
- Pérennisation des investissements effectués dans le cadre du PRU 1 par des dispositifs de régularisations foncières ou d'accompagnement : plan d'action relatif aux copropriétés, GUSP, sécurisation des parkings,...

OBJECTIFS

COMMENT TRADUIRE OPERATIONNELLEMENT LES ENJEUX ?

- Achever et hiérarchiser le réseau viaire existant pour recréer de l'urbanité : mise à niveau des voiries (rue des Galants Courts), amélioration de l'insertion urbaine du site propre, reprise des espaces publics et des cheminements piétons,
- Recréer de l'urbanité grâce à des aménagements qualitatifs assurant une mixité des fonctions et des résidentialisations marquant la limite entre espaces privés et publics (rue nouvelle Desaix, avenue de l'Europe, bassins des Miroirs,...),
- Densifier l'offre de logement grâce à des constructions neuves de typologies diversifiées sur l'ilot Desaix : création de 75 logements dont 40 pour l'AFL,

- Accompagner la rénovation du bâti du parc social non traité et celui des copropriétés du quartier dans le cadre des OPAH et Plans de sauvegarde relancés.

LEVIERS

SUR QUELLES DYNAMIQUES PEUT S'APPUYER CE NOUVEAU PROJET ?

- Les opérations déjà livrées dans le cadre du PRU 1 qui amènent un réel changement d'image pour l'instant centré sur le secteur central,
- Les projets urbains environnants (ZAC Centre urbain, PRU Bois Sauvage, projet de requalification de la RN7...),
- Le projet transports TZen 4, incluant la requalification complète de la station « Les Miroirs »
- La cohérence en matière de peuplement : nouveau dispositif concerté d'attribution des logements sociaux à définir dans le cadre de son PLHI,
- La politique d'accompagnement des copropriétés,
- Les dynamiques de GUSP, de sécurisation mutualisée des parkings.

SUITES A DONNER A COURT TERME

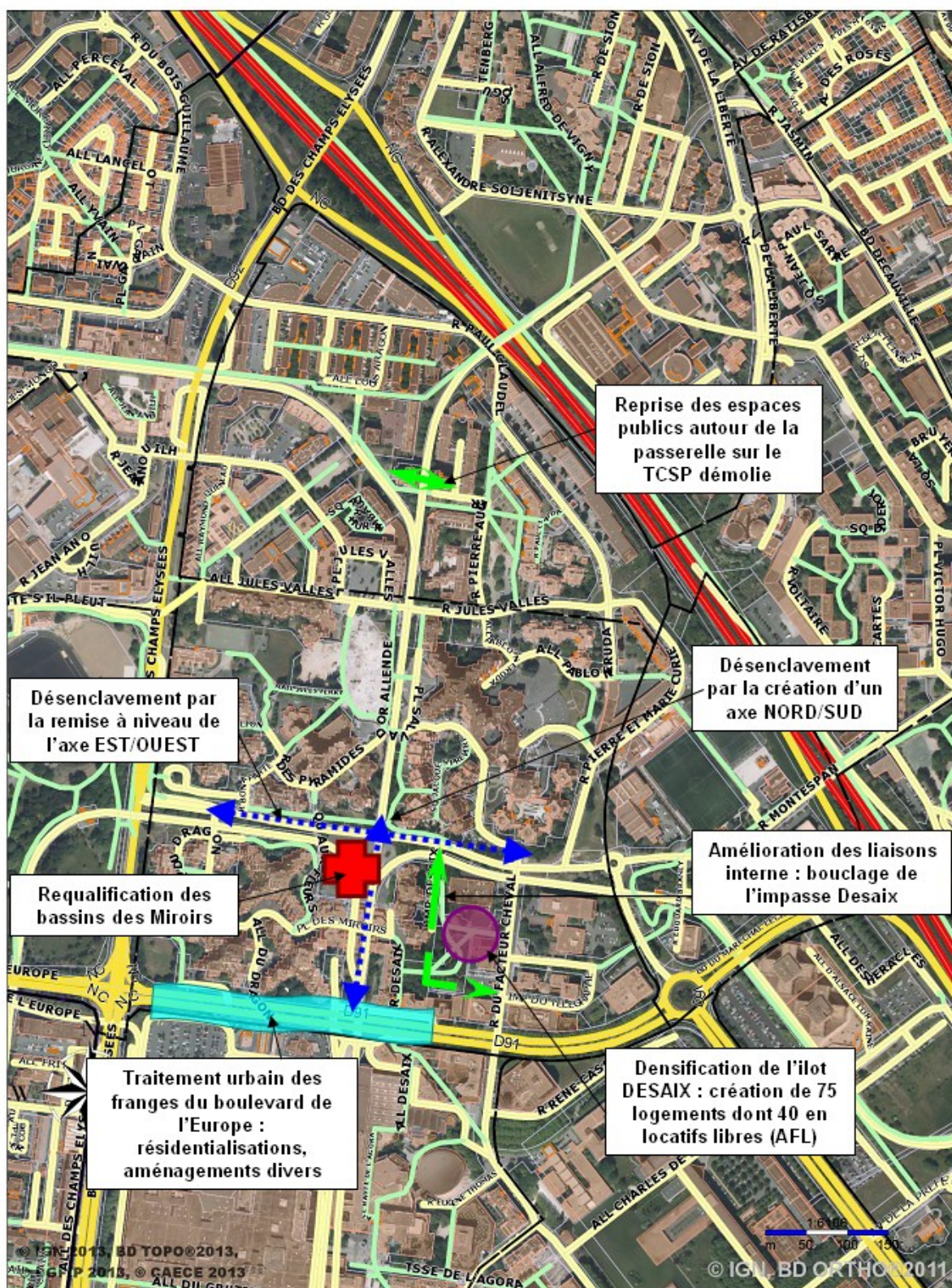
COMMENT APPROFONDIR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE NOUVELLE PHASE DE PROJET ?

- Opération d'aménagement ilot DESAIX : lancement opérationnel dès la validation des financements,
- Pyramides 2 : étude à lancer pour établir la faisabilité et le chiffrage des aménagements.
- Valider le schéma de principe et le dossier d'enquête d'utilité publique du TZen 4

PLAN PROGRAMME

QUELLE TERRITORIALISATION DES OBJECTIFS ?

Enjeux d'un PRU Pyramides 2



FICHE PROJET DE RENOVATION URBAINE

VILLE
D'EVRY

QUARTIER DU BOIS SAUVAGE

RAPPEL DU CONTEXTE

Bois Sauvage se situe à l'interface entre les quartiers du Canal à Courcouronnes et le quartier des Pyramides. A dominante de logement, il accueille en ses franges, des entreprises et des équipements importants (lycée, parc des Loges...).

Pour autant ce quartier manque de visibilité et de lisibilité urbaine (introversion des bâtiments, parcelles importantes dues au manque de pénétrantes, voirie du transport en commun faisant une vraie coupure physique, espaces vides nombreux sans usage et peu qualitatif,...). Cette complexité urbaine est renforcée par le manque de qualité des espaces verts.

ENJEUX

QUELS SONT LES ENJEUX FACE AUX DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES ?

- Achèvement du changement d'image, à l'œuvre avec le PRU 1 afin de rompre avec la spécialisation sociale de ce quartier qui s'accroît depuis son origine et accentuer la visibilité du quartier,
- Désenclavement du quartier grâce à un meilleur maillage routier permettant de rejoindre les quartiers avoisinants, d'améliorer le fonctionnement urbain du quartier, la lisibilité des espaces et l'insertion urbaine du site propre,
- Accentuation du lien entre les quartiers Bois Sauvage et Bois Guillaume (situé au nord) notamment grâce à une certaine mixité scolaire.

OBJECTIFS

COMMENT TRADUIRE OPERATIONNEMENT LES ENJEUX ?

- Poursuivre l'aménagement de la nouvelle avenue Camille Guérin jusqu'au parc des Loges et la requalification de la rue Jacques Monod,
- Densifier grâce à des typologies de logements variés,
- Développer une offre immobilière diversifiée (offre privée très majoritaire) autour de cette avenue pour recréer un tissu urbain attractif,
- Démolir l'école Dolto, devenue obsolète, pour permettre le percement de la nouvelle avenue et reconstruction de l'école,
- Accompagner la rénovation du bâti du parc social non traité dans le cadre du PRU 1 (notamment Domaxis, Essonne Habitat (ex-SNI)) et celui des copropriétés devant engager des travaux importants de remise à niveau des parties communes et privatives.

LEVIERS

SUR QUELLES DYNAMIQUES PEUT S'APPUYER CE NOUVEAU PROJET ?

- Les opérations déjà livrées dans le cadre du PRU 1 qui amène un réel changement d'image pour l'instant centré sur la Place Camille Guérin
- Les projets urbains environnants (Canal Europe, Pyramides...)
- Cohérence entre le projet urbain et les projets de renfort d'offre transports (en lien avec la construction du Grand Stade de Rugby, l'arrivée du TTME et plus globalement avec les grands projets émergeant au Sud-Ouest du territoire dont la desserte sera assurée par la branche de Site Propre irrigant le quartier du Bois Sauvage)
- La cohérence en matière de peuplement : nouveau dispositif concerté d'attribution des logements sociaux à définir dans le cadre de son PLHI
- Les dynamiques de GUSP, de sécurisation mutualisée des parkings

SUITES A DONNER A COURT TERME

COMMENT APPROFONDIR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE NOUVELLE PHASE DE PROJET ?

- Etude définissant le montage opérationnel et financier du projet,
- Diagnostic du parc privé en copropriété susceptible de bénéficier d'une intervention publique concertée à moyen terme (de type OPAH ?).

PLAN PROGRAMME

QUELLE TERRITORIALISATION DES OBJECTIFS ?

- Plan établi lors de l'étude de faisabilité par Ville et Paysage en 2011, qu'il convient d'approfondir ;

ESPACES PUBLICS

L'aménagement se décompose en 8 pièces urbaines majeures :

❶ **Le square au Nord de l'opération** qui borde le cheminement assurant la liaison avec la coulée verte du Bois Guillaume,

❷ **La Place Camille Guérin**, traitée en matériaux nobles mais où le végétal conserve une part importante assurant la continuité du ruban vert présent sur le Sud de l'opération et qui s'inscrit dans la liaison paysagère entre le Parc des Loges et la coulée verte du Bois Guillaume.

❸ **La rue Camille Guérin** qui assure la liaison entre la rue du Bois Sauvage au Nord et la rue de l'écoute s'il pleut au Sud, porte d'entrée du quartier au Nord.

❹ **Le parking paysager** proposant une offre supplémentaire de places de stationnement de surface renforçant l'offre en stationnement longitudinal le long des voies.

❺ **Le Mail Monod**, mail piéton magistral qui traverse le quartier d'Est en Ouest, il est bordé d'une voie circulée à simple sens permettant la desserte des nouveaux îlots.

❻ **La Place de l'école**, qui prépare la transition entre les parties Ouest et Est du quartier.

Sur l'îlot SOFINCO :

❼ **Une rue paysagère** avec noue et bande de stationnement bilatéral.

❽ **Un square de proximité** permettant aux habitants de l'îlot de disposer d'un espaces de jeux plutôt orienté petite enfance.



FICHE PROJET DE RENOVATION URBAINE

VILLE DE
RIS ORANGIS

QUARTIER DU PLATEAU SECTEUR MOULIN A VENT

RAPPEL DU CONTEXTE

Le projet de requalification urbaine du Grand Ensemble du Plateau (2006-2013) avait pour ambition de modifier fortement le cœur de ce quartier. Le contenu du dossier ANRU s'appuyait sur l'élaboration d'un projet urbain d'ensemble en proposant des réponses aux dysfonctionnements urbains constatés en terme de mixité fonctionnelle (activités économiques, commerces, habitat, circulation, stationnement,...).

Le projet initial prévoyait la revalorisation urbaine des secteurs du Moulin à Vent/Centre Commercial, de Marie-Blanche et de Desnos.

Pour des raisons de coût et de financement, il a été décidé de flécher les crédits de cette opération isolée ANRU uniquement sur la requalification du secteur Desnos pour les opérations suivantes :

- requalification des espaces publics,
- réhabilitation et résidentialisation des logements,
- rénovation des équipements (hors financement ANRU).

ENJEUX

QUELS SONT LES ENJEUX FACE AUX DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES ?

- Pour réussir complètement ce projet global de rénovation urbaine, il faut poursuivre et finaliser le programme engagé en redonnant de la vitalité à la totalité du quartier, façonner une nouvelle image, favoriser son appropriation par ses habitants et retisser le lien social,
- Le secteur Moulin à Vent/Centre commercial constitue aujourd'hui, du fait de son extraction du projet initial, un espace isolé du reste du Plateau, enclavé par des barres d'immeubles, desservi par des cheminements inadaptés qui confortent ce cloisonnement, et avec un centre commercial moribond,
- Cette situation donne à la population, déjà en difficulté, le sentiment d'un traitement inachevé des opérations urbaines menées, sur un secteur qui est au cœur de leur vie sociale,
- Le site présente une structuration urbaine et viaire particulièrement complexe et peu lisible : il apparaît comme un espace «en creux», pourtant à l'interface des différentes entités de la ville. La complexité de la structure viaire engendre des difficultés en termes de circulation et de stationnement qui ne sont pas en adéquation avec les besoins des habitants, des usagers des commerces, des services et des équipements,
- Le secteur du Centre commercial a vocation à être le lieu de vie et d'animation pour les habitants du Plateau mais il a également un rayonnement communal. Offrant les services et les équipements nécessaires aux besoins de l'ensemble de la population, ce Centre souffre d'une dégradation de son attractivité commerciale et d'une vacance en progression régulière. La revitalisation des commerces de proximité de ce secteur présente un enjeu à l'échelle du quartier du Plateau mais également à l'échelle de la commune,
- Il s'agit donc de définir des orientations stratégiques pour le réaménagement de ce site afin de renforcer la dynamique urbaine et économique de cette partie de la ville, lui permettre de jouer son rôle de polarité, d'attraction et d'animation à l'échelle communale, s'inscrivant ainsi pleinement dans un des enjeux communaux majeurs qui est de réussir la synthèse entre la population des quartiers d'habitat social, dont une part importante est en situation de vulnérabilité sociale, et la population du nouvel Ecoquartier des Docks.

OBJECTIFS

COMMENT TRADUIRE OPERATIONNELLEMENT LES ENJEUX ?

Faire émerger la centralité de ce site nécessite de :

- Désenclaver le quartier en créant de nouveaux axes de circulation (ouverture de rez-de-chaussée d'immeubles) pour permettre la connexion entre le secteur du Centre commercial et le secteur du marché d'approvisionnement,
- Assurer une réhabilitation lourde du Centre commercial, dans une perspective de repositionnement, à l'interface du quartier du Plateau et du reste de la ville, pour mettre un terme à son enclavement fonctionnel et conforter son rayonnement communal,
- Requalifier l'ensemble de l'espace public afin d'accroître la lisibilité des parcours marchands, de l'offre en stationnement, des modalités d'accessibilité, etc. en lien avec le projet TZen 4.

LEVIERS

SUR QUELLES DYNAMIQUES PEUT S'APPUYER CE NOUVEAU PROJET ?

- Le projet de création du TZen4 est une servitude structurante positive, une opportunité qui aura un impact fort sur l'aménagement de nouveaux espaces urbains de part et d'autre de son tracé et autour de la nouvelle station à créer,
- La réorganisation de la gestion de l'espace dédié au marché d'approvisionnement, qui est situé à proximité immédiate du Centre commercial,
- La création d'une Maison de Santé pluriprofessionnelle qui permet de renforcer l'offre de services médicaux en complémentarité de l'offre existante,
- Les projets urbains environnants : livraison en 2013 d'un programme de 60 logements locatifs sociaux (résidence Henri Collet) au sud du quartier du Plateau, et dans son prolongement autour du site de la ferme Lot, le projet de création d'un nouveau quartier d'habitation,
- La politique en matière de peuplement du parc social, et le partenariat développé à cet effet avec le principal bailleur de la commune, Essonne Habitat,
- La politique d'accompagnement des copropriétés de la Ville et de la Communauté d'agglomération, au travers du Plan Energie Patrimoine et du Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété - POPAC - mené avec la DDT,
- Un système d'acteurs relativement simple composé essentiellement d'un bailleur social, Essonne Habitat, à la fois propriétaire du parc locatif et du centre commercial, d'organismes publics fortement impliqués localement, tels les services municipaux et la Poste.
- La mise en place d'une GUSP, sur l'ensemble du Plateau, afin de :
 - générer une démarche partenariale des différents acteurs pour une amélioration du cadre de vie des habitants tant au quotidien que sur le long terme,
 - encourager l'appropriation des espaces publics par les habitants,
 - consolider l'animation sociale du quartier.

**SUITES A
DONNER A
COURT
TERME**

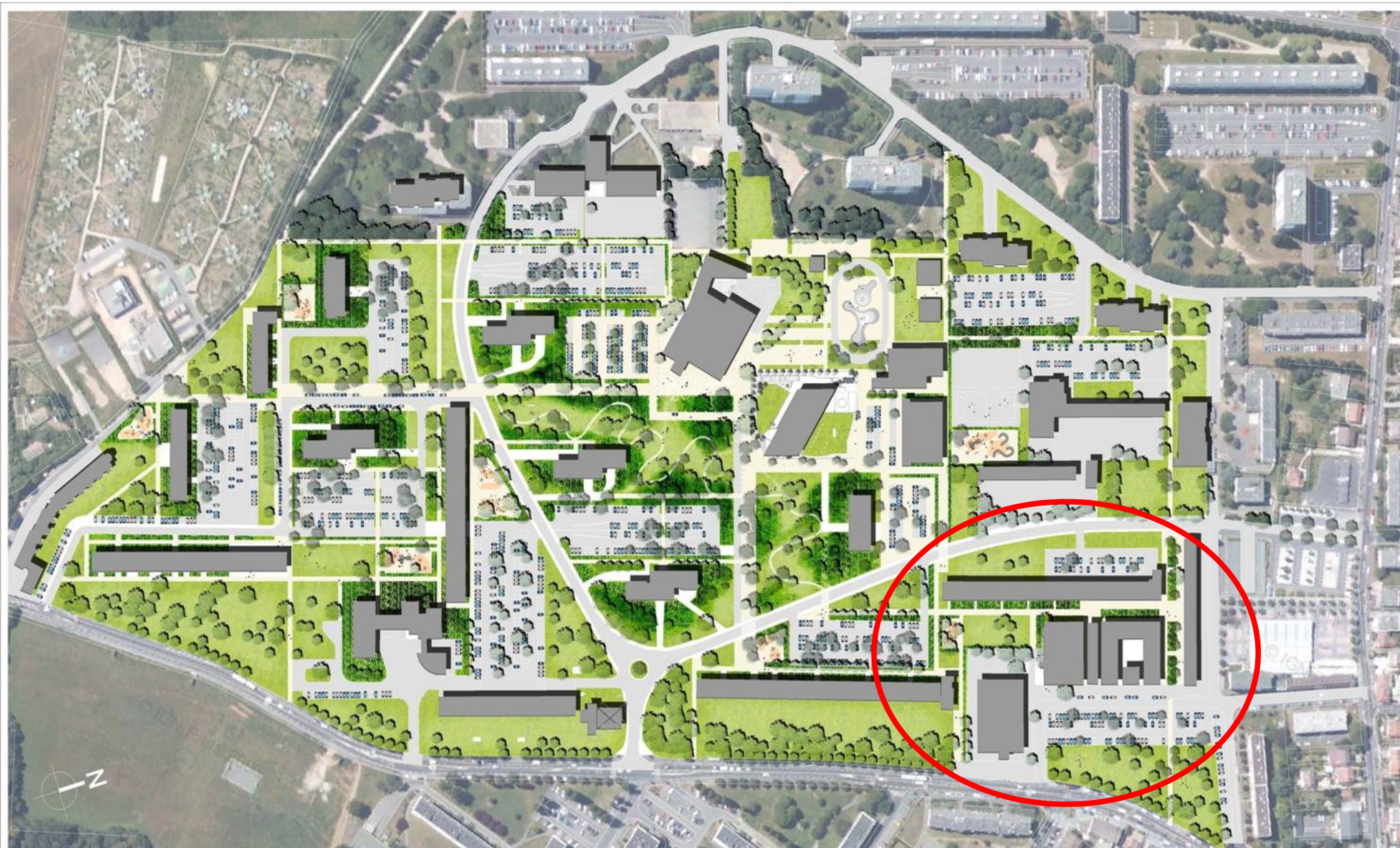
COMMENT APPROFONDIR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE NOUVELLE PHASE DE PROJET ?

- Poursuite de l'étude urbaine en cours sur ce secteur, par une phase préopérationnelle d'achèvement du PRU 1 par un PRU 2 mené avec l'appui indispensable de l'ANRU.
- La mise en œuvre opérationnelle des aménagements dès l'obtention des financements nécessaires.
- Valider le schéma de principe et le dossier d'enquête d'utilité publique du TZen 4

**PLAN
PROGRAMME**

QUELLE TERRITORIALISATION DES OBJECTIFS ?

- Cf. carte jointe



SECTEUR DU MOULIN A VENT, CŒUR DE LA VIE SOCIALE DU QUARTIER DU PLATEAU

NOUVEAU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – SECTEUR MOULIN À VENT

Percée du RDC de la copropriété pour désenclaver le centre commercial et le relier au marché d'approvisionnement

Redynamisation du tissu commercial de tout le secteur du Moulin à Vent, actuellement très enclavé, peu attractif au niveau de l'offre et en voie de dégradation

Restructuration des bâtiments pour permettre une implantation bâtie plus cohérente au regard des nouveaux espaces publics créés

Restructuration du square Allende pour créer une place accueillant la station du Tzen4 et un centre commercial plus ouvert sur la ville

Réaménagement des voies de circulation et des espaces extérieurs reliant les immeubles d'habitation et le secteur du centre commercial, pour les rendre plus lisibles de l'intérieur et de l'extérieur du quartier



THEMATIQUE SANTE

DISPOSITIF

ATELIER SANTE VILLE

ORIENTATION

N°1

FAVORISER ET RENFORCER L'ACCES AUX SOINS DES
POPULATIONS DU TERRITOIRE

> OBJECTIF 1.1

Conforter et développer l'offre de soins de premier recours

> OBJECTIF 1.2

Renforcer l'accès aux droits à la santé et faciliter les parcours de santé
des populations

ORIENTATION

N°2

RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTE ET LA PREVENTION

> OBJECTIF 2.1

Prévenir les risques en matière de santé publique et développer des
actions d'éducation pour la santé

ORIENTATION

N°3

LUTTER CONTRE LES CONSEQUENCES SANITAIRES DE L'HABITAT ET
DU CADRE DE VIE DEGRADEES

> OBJECTIF 3.1

Agir pour bien vivre dans son logement et son espace de vie

> OBJECTIF 3.2

Développer les interactions et informations entre les partenaires

ATELIER SANTE VILLE (ASV)

Valeur 2014



Les attendus

- Pérennisation des cofinancements du poste de coordinateur ASV sur les 3 villes et prise en compte de l'investissement de ces villes sur la thématique de la santé, par une augmentation des cofinancements aux villes d'Evry et Ris-Orangis
- Pérennisation des cofinancements des actions des ASV et des partenaires du territoire
- Financement d'actions répondant aux nouveaux besoins

Cadre général

Les Ateliers Santé Ville ont été créés en 1999 par la Politique de la ville qui, souhaitant inscrire la santé comme une priorité forte, introduit ce thème dans les nouveaux Contrats de ville 2000-2006. L'Atelier Santé Ville met en place une politique locale et partenariale de santé à partir des besoins locaux identifiés. C'est une démarche d'animation territoriale qui a pour objet la coordination des acteurs et des actions locales de santé sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en vue de permettre une articulation dynamique entre la politique de la ville et les politiques de santé, et de promouvoir la participation de la population sur les questions de santé. Elle vise à favoriser le développement de programmes locaux de santé publique concertés afin d'améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations les plus fragilisées, en mettant la prévention et la promotion de la santé au cœur du projet territorial avec les autres politiques publiques qui concourent à l'amélioration de la santé des populations.

Objectifs

- Lutter contre les inégalités locales en matière de santé,
- Favoriser la promotion de la santé auprès des publics en difficulté,
- Actualiser les diagnostics partagés de santé, et participer à l'observation locale,
- Faciliter la mobilisation des différents acteurs du territoire,
- Renforcer les compétences des acteurs locaux : à travers l'information autour de la santé, la formation, le soutien méthodologique aux porteurs de projets,
- Développer la participation active des habitants,
- Favoriser l'accès à la santé de la population et l'amélioration de la prise en charge des populations précarisées.

ATELIER SANTE VILLE (ASV)

La déclinaison des ASV par ville

> Courcouronnes et Evry

Courcouronnes et Evry ne présentent pas le même historique sur la question de la santé publique. Pour autant, sur les 2 territoires, la mise en place des Ateliers Santé Villes (respectivement en 2007 et en 2006) a favorisé le renforcement de la dynamique santé autour d'un réseau d'acteurs engagés dans les actions de promotion et d'éducation à la santé. Les diagnostics réalisés sur les territoires respectifs ont mis en évidence des problématiques similaires (problèmes de santé, problèmes sociaux rendant difficile l'accès aux soins et à la prévention, ...). Fort de ce constat, les deux villes se sont engagées dans un Projet intercommunal de santé validé en 2013 par les deux conseils municipaux. C'est sur cette base qu'a été construit le Contrat Local de Santé intercommunal (CLSI) Evry-Courcouronnes, en collaboration avec l'ARS-DT 91 et les partenaires institutionnels.

Ainsi, le CLSI assure la gouvernance et le pilotage des questions de santé sur le territoire dont le volet Santé du Contrat de ville.

> Ris-Orangis

Suite au diagnostic mené en 2012 dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et en 2013 avec l'Université d'Evry-Val-d'Essonne, la ville de Ris-Orangis a exprimé sa volonté d'investir le champ de la santé et de créer à cet effet une véritable dynamique sur son territoire. L'étude a montré que la problématique de l'accès aux soins observée s'articulait autour d'une faible dotation en personnel médical (médecins partant en retraite, manque de certaines spécialités), d'un accompagnement difficile des publics précaires vers les soins, des délais de prise en charge trop longs. Les problématiques de santé sur le territoire s'axent notamment sur le Grand Ensemble du Plateau ; le vieillissement de la population et la part importante de personnes âgées vivant seules, sont des enjeux forts, et notamment sur la question de la prise en charge de la dépendance.

C'est dans ce contexte que la ville de Ris-Orangis a souhaité se doter d'un Atelier Santé Ville afin de développer des actions de santé destinées à répondre aux problématiques pointées et organiser la coordination et l'investissement de l'ensemble des acteurs locaux.

ATELIER SANTE VILLE (ASV)

Valeur 2014

> Acteurs	> Moyens financiers	> Moyens humains	> Publics cibles
Agence Régionale de Santé Associations spécialisées Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) Centre médico-psychologique Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) Communes Conseil Général Conseil régional Caisse Primaire d'Assurance Maladie Etat (Education Nationale,...) Réseaux de santé	Postes : Courcouronnes : 45 000 € (ACSE) Evry : 15 000 € (ACSE) Ris-Orangis : 15 000 € (ACSE) Actions : Courcouronnes : 8 000 € (ACSE) Evry : 4 000 € (ACSE) – 1 000 € (CG) Ris-Orangis : 0 € (1ères demandes de subventions en 2015)	Courcouronnes : 2 ETP Evry : 1,5 ETP Ris-Orangis : 1,5 ETP	Tous publics

Les perspectives de coordination

Une démarche intercommunale de mutualisation de ressources et de moyens est actuellement engagée entre les villes de Courcouronnes et d'Evry dans le cadre de la mise en place du Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI) dans un objectif de porter des actions communes. La ville de Ris-Orangis s'est engagée dans une démarche Santé qui a permis la création d'un Atelier Santé Ville. Elle s'intégrera progressivement à ce processus de travail coordonné.

OBJECTIF 1.1 | Conforter et développer l'offre de soin de premier recours

> Publics cibles

Tous publics

> Acteurs

Agence Régionale de Santé (ARS)
Associations spécialisées
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF)
Communes
Conseil Général Etat (Education)
Centre Médico-Psychologique (CMP)
Etablissements de santé
Gestionnaires de Maison de Santé Pluriprofessionnelle

> Dispositifs

Atelier Santé Ville (ASV)

> Cadre de référence

Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI)

Champs d'action

> La création et le développement de l'offre de soin de premier recours

Les trois communes mettent en œuvre une politique volontariste en matière de structuration et de développement de l'offre de soin :

- La ville de Courcouronnes crée une Maison de Santé Pluridisciplinaire,
- La ville de Ris-Orangis est partenaire pour la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle qui devrait accueillir 12 professionnels et la restructuration d'un établissement du même type,
- La ville d'Evry renforce son offre de soin en augmentant le nombre de professionnels de santé et de soins au sein de son Centre municipal de Santé, en particulier dans le domaine bucco-dentaire et soins infirmiers,
- Les villes projettent en centre ville d'Evry la création d'une nouvelle structure de soins et d'informations des habitants à vocation intercommunale.

Ces établissements, organisés autour de projets de santé et de travail coordonné en équipe permettront d'attirer de nouveaux professionnels médicaux et médico-sociaux sur le territoire et de répondre aux objectifs d'amélioration de la prise en charge des patients que ce soit en termes d'accès aux soins, de prise en charge ou encore de prévention.

Parallèlement, il convient de développer, dans le cadre d'une action partagée entre les communes et l'ARS, une stratégie de communication intercommunale, valorisant le territoire afin de le rendre attractif pour les professionnels de santé dans toutes les dimensions de leur vie personnelle et professionnelle.

> Les consultations organisées sur le territoire

Différents acteurs agissent sur le territoire et proposent une offre de soins et de prévention : les professionnels de santé libéraux, le Centre Hospitalier Sud Francilien, les établissements de santé privés mais aussi des structures de prévention : Centre Médico Psychologique, Centre de Protection Maternelle et Infantile, Centre Départemental de Prévention Santé, Centre de Planification et d'Education Familiale et encore les associations spécialisées.

Leur présence pourra être développée, en fonction des priorités de santé de chacune des communes et des manques observés sur certains quartiers. Parallèlement, et pour renforcer leur efficacité, il conviendra de favoriser l'interconnaissance de leurs interventions entre les acteurs de terrain, voire leur lisibilité par la population.

OBJECTIF 1.1 | Conforter et développer l'offre de soin de premier recours

> Publics cibles

Tous publics

> Acteurs

Agence Régionale de Santé (ARS)
Associations spécialisées
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
Centres Communaux d'Action Social (CCAS)
Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF)
Communes
Conseil Général
Centre Médico-Psychologique Etat (Education Nationale)

> Dispositifs politique de la ville

Atelier Santé Ville

> Cadre de référence

Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI)

Champs d'action (suite)

> Le soutien à la médecine de ville

Le soutien au secteur libéral et son développement, au travers de dispositifs existants sont essentiels : les nouveaux modes de rémunération, le regroupement de professionnels et les aides à la création des Maisons de Santé, les permanences et journées d'accueil de l'ARS Ile de France destinées à informer les futurs professionnels, l'accueil d'étudiants chez les médecins de ville, au Centre Hospitalier Sud Francilien ou dans les structures du territoire, avec éventuellement des offres d'hébergement concomitantes, le site Internet de l'ARS Ile de France (PAPS – Plateforme d'Appui aux Professionnels de Santé), les possibilités offertes par les textes en vigueur,..., sont autant d'actions qui concourent à cet objectif et qui doivent être poursuivies, voire intensifiées sur le territoire.

> Une évaluation dynamique

Le Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI) s'appuie sur un diagnostic local de santé partagé entre les communes signataires ; actualisé régulièrement par l'évaluation de l'impact et de la pertinence des actions mises en place, il permettra d'adapter les politiques publiques.

OBJECTIF | Renforcer l'accès aux droits à la santé et faciliter les parcours de santé des populations

1.2

> Publics cibles

Tous publics

> Acteurs

ARS
Associations de proximité
Associations
CAF
CRAMIF
CCAS
CMP
CHSF
Communes
Conseil Général
CPAM
Etat (DDCS, Education Nationale)
Fédérations et associations sportives
Mission locale
MDPHE
Mutuelles
Réseaux de santé

> Dispositifs

Atelier Santé Ville (ASV)
Programme de Réussite Educative (PRE)

> Cadre de référence

Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI)

Champs d'action

> La question centrale de l'accès aux droits

Afin de réduire le renoncement aux soins pour raisons financières, les actions en faveur d'un meilleur recours aux droits, à l'accès à une complémentaire santé, notamment à travers l'utilisation des Aides à la Complémentaire Santé (ACS) et à la CMU-C, doivent être déclinées dans les quartiers.

> La diffusion de messages ciblés et l'accessibilité à l'information

Les informations sont multiples et diverses selon les quartiers et les interlocuteurs : les Ateliers Santé Ville travaillent donc particulièrement à la mise en réseau des différents acteurs afin que, notamment, l'information donnée à l'habitant soit la plus adéquate possible.

Les informations collectives, les journaux et sites internet des villes doivent également être utilisés comme vecteurs d'informations.

> L'accompagnement et la médiation

L'accompagnement individuel vers les institutions ou les associations spécialisées en santé reste un outil incontournable dans l'accès aux droits et aux soins pour les populations les plus vulnérables.

La médiation sociale et interculturelle est à mobiliser davantage pour les personnes les plus éloignées de l'accès aux soins, de même que l'appui sur des actions « support » telles que les Ateliers Socio Linguistiques.

Les actions collectives et pédagogiques de diffusion d'information sont à pérenniser au cœur des quartiers notamment pour une « irrigation » des messages de prévention.

> La formation des professionnels et le partenariat

Des conventions de partenariat sont signées entre la CPAM et différents acteurs (collectivités, CCAS, associations...) afin de former les professionnels, qui travaillent au contact du public, sur les droits en matière de santé.

L'accès aux droits et aux parcours de santé sera facilité par le développement de ce type de formation en direction des professionnels de terrain et par le développement de réseaux.

> Les réseaux de santé

Il existe sur le territoire différents réseaux de santé (Réseau de Santé Mentale d'Evry/Courcouronnes/Ris-Orangis, Essononco, Nepale, Hippocampes, Revesdiab, Romdes, Appoline, Réseau Tap, Spes) qui sont des acteurs reconnus et facilitateurs. Ils doivent être, chacun dans leur spécialité, au cœur des parcours de santé des populations.

Parallèlement, s'appuyant sur ces expériences, un réseau sport/santé se développe avec le soutien de la DDCS pour promouvoir la prescription médicale d'activités sportives.

OBJECTIF 2.1 | Prévenir les risques en matière de santé publique et développer des actions de promotion de la santé

> Publics cibles

Jeunes et parents
Scolaires
Seniors
Personnes en situation de handicap
Populations vulnérables
Tous publics

> Acteurs

ARS
Associations spécialisées
CCAS
Communes
CAECE
CHSF
CODES 91
Conseil Général
Conseil Régional
CPAM
Etat (DDCS, Education Nationale)
Fédérations et associations sportives
Maison de santé pluriprofessionnelle
Professionnels de la santé

> Dispositifs

Atelier Santé Ville (ASV)
Contrat Intercommunal/Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD/CLSPD)
Programme de Réussite Educative (PRE)

> Cadre de référence

Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI)

Champs d'action

Les actions de prévention des risques autour de la question de la santé et les actions de promotion de la santé se répartissent autour de grandes thématiques d'intervention prioritaires et passent par la mise en place de différents outils.

> Les champs thématiques prioritaires à investir :

- **La sexualité, la contraception et la périnatalité**
(Intégrant la prévention des IST, des violences et agressions sexuelles, notamment en direction des jeunes, la prévention des grossesses précoces et la prévention des discriminations)
- **La santé mentale**
(Intégrant la réflexion sur la création d'un Contrat Local de Santé Mentale)
- **La nutrition et l'hygiène de vie**
(Intégrant les actions de sensibilisation)
- **L'hygiène bucco-dentaire**
(Intégrant les actions développées sur les temps scolaires et périscolaires)
- **Les addictions** → **Fiche 2.1 Sécurité, prévention de la délinquance et accès aux droits**
(Intégrant les nouvelles formes d'addiction liées à l'essor du numérique)

> Les outils de prévention et de promotion de la santé à développer :

- **Les actions d'information de « masse »**
Sensibiliser la population et modifier l'image générale de certains comportements à risque : Relais des campagnes nationales, campagnes locales intercommunales,
- **Les actions collectives de proximité**
Engager un dialogue : ateliers thématiques, conférences, débats, rencontres, ateliers parents/enfants, ... à destination de la population
Former les acteurs : formations à destination des professionnels recevant et accueillant du public, espaces d'échanges de pratiques, formation à la méthodologie de projets en santé publique, ...
- **Les actions individualisées**
Développer des consultations de prévention, de sensibilisation et de dépistage ;

> Une évaluation dynamique

Le Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI) s'appuie sur un diagnostic local de santé partagé entre les communes signataires ; actualisé régulièrement par l'évaluation de l'impact et de la pertinence des actions mises en place, il permettra d'adapter les politiques publiques.

OBJECTIF 3.1 | Agir pour bien vivre dans son logement et son espace de vie

> Publics cibles

Conseils syndicaux
Locataires
(Co)Propriétaires
Tous publics

> Acteurs

Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)
Agence Régionale de Santé (ARS)
Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
Associations
Baillleurs
Communes
CAECE
CAF
CCAS
Conseil Général (Maison de l'Habitat Fonds de Solidarité Logement)
Etat (DDT,...)

> Cadre de référence

Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI)
Programme Local de l'Habitat (PLH)

Champs d'action

*L'habitat a des vocations multiples dans la mesure où il vise à protéger les occupants, leur fournir une adresse physique, assurer leur intimité, permettre leur développement personnel et social, et contribuer à leur hygiène et à leur **santé**. Il peut toutefois arriver qu'un logement ne remplisse plus ces fonctions, notamment en termes de sécurité et de **santé** des occupants, et ce pour diverses raisons : dégradation du bâti et des équipements, absence d'entretien, mauvaises utilisations des lieux, aménagement non adaptés, ou mauvaise conception,..*

(Source : ARS)

> Pour une bonne utilisation du logement

Les situations d'habitat dégradé peuvent résulter d'un entretien et d'une gestion inadaptés du logement par son ou ses occupants. L'accompagnement des locataires et des propriétaires à une meilleure gestion de leur logement permet de les sensibiliser à la nécessité d'un cadre de vie digne et d'éviter, à terme, la dégradation du bâti. Les appartements pédagogiques, les GUSP, les associations, ... peuvent être des initiateurs ou partenaires pour la mise en place d'actions pédagogiques de proximité.

> Le traitement de l'habitat indigne

Plusieurs outils juridiques et financiers sont à disposition des collectivités et des propriétaires de bonne foi pour le traitement de l'habitat indigne et la réalisation de travaux. Différents acteurs, tels l'ANAH, le Conseil Général, l'ANRU, le Pacte Essonne dans le cadre de conventions signées avec des communes, ou l'ADIL, accompagnent les propriétaires sur les plans logistique et financier ou peuvent assurer des missions de conseil.

> La prise en compte des lieux et espaces de vie communs

Afin de traiter le cadre de vie dégradé, il est important de dépasser l'échelle du logement et de considérer les lieux et espaces de vie communs (halls, établissement recevant du public, espaces verts, aires de jeux, ...). Ainsi, les problématiques de nuisances sonores, des déchets, de pollution doivent être prises en compte (ex : mise en place de bus hybrides pour diminuer pollution et nuisances sonores).

OBJECTIF 3.2 | Développer les informations et interactions entre les partenaires

> Publics cibles

Professionnels

> Acteurs

Acteurs sociaux
Agence Régionale de Santé (ARS)
Associations
Bailleurs
Etat (Préfecture - DDT - DDCS)
CAECE
Communes
Services d'urgence

> Cadre de référence

Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI)
Programme Local de l'Habitat (PLH)

Champs d'action

> Le repérage des situations d'habitat indigne

L'utilisation des différents observatoires à disposition (Observatoire sur les copropriétés fragiles de la DDT, Observatoire ORTHI de l'ANAH, observatoires des bailleurs, services logements communaux, ...) permettent de repérer les situations d'habitat indigne sur un mode systématique et d'y apporter, le cas échéant, des réponses globalisées.

> La gestion des situations complexes de l'habitat indigne

Afin de faire face aux situations complexes, dont les causes sont souvent multifactorielles et les réponses à apporter à plusieurs niveaux, la coordination d'actions doit être recherchée dans le cadre départemental du Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne de la DDT et avec l'ARS.

Lorsque la situation le justifie (arrêté de péril ou interdiction d'habiter), en cas de défaillance du propriétaire, le relogement des habitants doit être favorisé via les contingents de réservation et sur un mode partenarial ou de délégation.

> Le développement du partenariat et des échanges de pratiques pour des diagnostics précis et des réponses adaptées.

Le partenariat et l'échange de pratiques entre les principaux acteurs de ce champ (ARS, DDT, travailleurs sociaux, services d'urgence, services municipaux, associations, bailleurs/gardiens) doivent être développés. Cela peut notamment se matérialiser par des formations communes et régulières des professionnels ou des ateliers, assurés par des spécialistes de la question.



THEMATIQUE SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET ACCES AUX DROITS

DISPOSITIF

CONSEIL LOCAL/ INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE

ORIENTATION

N°1

GARANTIR LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES

> OBJECTIF 1.1

Identifier et traiter les problématiques spécifiques aux quartiers

ORIENTATION

N°2

DEVELOPPER LES ACTIONS DE PREVENTION DES CONDUITES A
RISQUE ET DES INFRACTIONS

> OBJECTIF 2.1

Favoriser les actions de sensibilisation et de prévention des conduites à risques

> OBJECTIF 2.2

Accompagner les primo-délinquants et leurs familles

> OBJECTIF 2.3

Lutter contre la récidive

ORIENTATION

N°3

PROMOUVOIR ET DEVELOPPER L'ACCES AUX DROITS

> OBJECTIF 3.1

Soutenir l'accès aux droits en faveur des habitants des quartiers

> OBJECTIF 3.2

Œuvrer pour l'égalité femme/homme

> OBJECTIF 3.3

Renforcer l'aide aux victimes

CONSEIL LOCAL/INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD/CISPD)

Valeur 2014

Les attendus

- Pérennisation des moyens financiers et humains
- Pérennisation du financement des actions et des projets
- Favoriser les échanges et la circulation d'informations entre partenaires compétents locaux et une implication plus forte des partenaires privilégiés
- Favoriser une gouvernance opérationnelle

Cadre général

Le Conseil Local (ou Intercommunal) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD/CISPD) est l'instance de pilotage local de la prévention de la délinquance stratégique, visant à orienter l'intervention publique locale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Instauré en 2002, il revêt un caractère obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants ou pour celles comprenant une Zone Urbaine Sensible (ZUS). Ce dispositif élabore le programme de travail inscrit au Contrat Local de Sécurité (CLS) et permet son animation, son suivi et son évaluation.

La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance est venue confirmer le rôle du maire en matière de sécurité et de prévention de la délinquance et le rôle des CLSPD/CILSPD.

Objectifs

- Mettre en œuvre, animer et évaluer la politique de sécurité, de prévention de la délinquance et de tranquillité publique,
- Concevoir, mettre en place, gérer et évaluer des actions de sécurité, de prévention de la délinquance et de tranquillité publique,
- Assurer l'animation et le suivi du programme de travail (future Stratégie intercommunale de Prévention de la Délinquance),
- Déterminer les conditions de fonctionnement des groupes de travail et d'échanges d'information à vocation thématique ou territoriale qu'il peut créer en son sein,
- Recueillir, expertiser et analyser les situations/phénomènes/comportements exposés et/ou identifiés par chacun des partenaires,
- Favoriser l'échange d'informations et animer le réseau de partenaires locaux compétents,
- Apporter expertise et accompagnement technique aux partenaires.

CONSEIL LOCAL/INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD/CISPD)

Valeur 2014

La déclinaison du CISPD/CLSPD par ville

> Evry/Courcouronnes

Les villes d'Evry et de Courcouronnes ont créé en mars 2005 un CLSPD couvrant le territoire des deux communes, en réponse à l'évolution législative de 2002, il a été organisé autour d'une présidence tournante.

L'évolution législative, (loi du 5 mars 2007 et décret du 23 juillet 2007) a conduit ce C.L.S.P.D à modifier les dispositions de son règlement intérieur en 2007.

Depuis janvier 2012, la commune de Courcouronnes a renoncé, d'une part, à participer à la présidence tournante et, d'autre part, à animer le C.I.S.P.D. Pour autant, cette commune souhaite poursuivre son investissement dans ce dispositif. La responsabilité de la présidence et de l'animation du C.I.S.P.D. reviennent donc à la commune d'Evry.

L'évolution du contexte tant législatif que local, ainsi que l'attente forte des partenaires vis-à-vis de l'opérationnalité et de la dynamique de ce dispositif, a conduit la Ville d'Evry, au travers de sa Coordinatrice, arrivée en septembre 2012, à élaborer et mettre en œuvre une démarche de redynamisation.

Cette démarche s'est concrétisée par la définition, la mise en place et la mise en œuvre de modalités d'organisation et de fonctionnement, en mai 2013, ainsi que d'une architecture normative, dynamique et adaptée aux réalités de terrain. Cette approche tient compte du fait que ce dispositif repose entièrement sur le maillage partenarial tant pour la définition et la mise en œuvre du programme de travail du C.I.S.P.D. que pour son activité quotidienne.

> Ris-Orangis

Le CLSPD tient une réunion plénière tous les trimestres en présence de l'ensemble des acteurs et d'habitants afin de faire un bilan de la sécurité et de la tranquillité publique sur la ville et de recenser les problématiques non traitées.

CONSEIL LOCAL/INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD/CISPD)

Valeur 2014

> Acteurs	> Moyens financiers	> Moyens humains	> Publics cibles
<p>Association de prévention spécialisée Bailleurs CAECE Commerces – espaces commerciaux Communes (Réussite Educative, parentalité, Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, Polices municipales,...) Conseil Général (Maison des Solidarités, Service Départemental d'Incendie et de Secours) Conseil Régional Etat (Police Nationale, Préfecture, PJJ, Education Nationale, DDCS, Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation, ...) Procureur de la République TICE S.N.C.F.</p>	<p>Evry /Courcouronnes : 22 500 € FIPD (hors vidéo) uniquement pour la première année, puis dégressif chaque année. Poste de coordinateur cofinancé par la ville d'Evry</p> <p>Financement Conseil Régional pour des actions de prévention (prévention de la récidive et prévention de la violence en milieu scolaire)</p> <p>Ris-Orangis : 0 € FIPD hors vidéo (1eres demandes de subventions en 2015)</p>	<p>Evry/Courcouronnes : 1 ETP Ris-Orangis : 0,5 ETP</p>	<p>Tous publics</p>

OBJECTIF 1.1 | Identifier et traiter les problématiques spécifiques aux quartiers

> Publics cibles

Tous public

> Acteurs

Association de prévention spécialisée
Associations
Bailleurs
CAECE
Communes
Etat (Préfecture, Police Nationale, Education Nationale, PJJ)
TICE
SNCF
Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF)

> Dispositifs

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
Contrat Intercommunal/Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD / CLSPD)
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Champs d'action

> Les échanges d'informations réguliers entre les partenaires

Chacun des acteurs, dispose d'une connaissance propre des problématiques de chaque quartier. Il s'agit de développer le partage d'informations et de données afin de permettre un diagnostic commun et de définir des priorités entre acteurs. La charte déontologique pour l'échange d'informations du Comité interministériel de la Prévention de la Délinquance permet d'aller en ce sens en encadrant le partage de certaines informations à caractère confidentiel.

La création d'un observatoire intercommunal de la délinquance par le biais des CISPD et CLSPD pourrait développer l'analyse des informations afin de mettre en place des actions adaptées à la réalité du terrain et de les ajuster en fonction de leur évolution.

> Le développement d'outils de sécurisation

La vidéoprotection dans les quartiers et à proximité des espaces transports doit être poursuivie et renforcée. Une recherche d'optimisation dans la gestion et l'exploitation est un enjeu pour chacun des acteurs concernés (communes, bailleurs, copropriétés, commerces, transporteurs,...).

Les dispositifs de sécurisation par alarme reliée au centre de supervision urbain peuvent être développés, aussi bien en direction des particuliers que des commerces.

> Le renforcement des actions de prévention situationnelle

La prévention situationnelle englobe toutes les mesures de surveillance, de sécurisation, de protection qui contribue à dissuader la commission d'actes de délinquance par un meilleur agencement, une meilleure organisation de l'espace urbain rendant le délit plus risqué, difficile et moins profitable. Ces mesures doivent donc être poursuivies et renforcées (vidéoprotection, opération anti hold-up, outils cartographiques, aménagements, éclairage, mobilier urbain, etc.)

> La mise en œuvre de stratégies d'intervention communes

Issues du partage de problématiques communes, les stratégies d'intervention partenariales se développent sur le territoire et doivent être soutenues :

- Sécurisation mutualisée des parkings souterrains → [fiche 2.1 Habitat, cadre de vie et rénovation urbaine](#)
- Dispositif de sécurisation du cheminement des collégiens et des lycéens
- Pérennisation de la coordination Polices municipale/nationale (convention à signer);
- Mobilisation d'autres outils : cellules individualisées de prévention de la délinquance, actions de contrôles communes dans les transports, ... → [fiche 2.2 Sécurité, prévention de la délinquance, accès aux droits](#)

OBJECTIF 2.1 Favoriser les actions de sensibilisation et de prévention des conduites à risque

> Publics cibles

Familles
Jeunes

> Acteurs

Association de prévention spécialisée
Communes
Etat (Police Nationale, Préfecture, ...)
Parents
TICE

> Dispositifs

Atelier Santé Ville (ASV)
Centre de loisirs jeunes/police
Contrat Intercommunal/Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD / CLSPD)
Programme de Réussite Educative (PRE)
Ville-Vie-Vacances (VVV)

Champs d'action

> La promotion des actions de sensibilisation

La sensibilisation est une étape de la prévention qui permet d'éviter les comportements à risque. Les questions liées aux conduites à risque (addictions, prévention routière, nouvelles technologies) et à la citoyenneté (infractions, incivilités) doivent faire l'objet d'une attention particulière.

→ [fiche 2.1 Santé](#)

> Les chantiers éducatifs

Outils de prévention, de médiation et de citoyenneté, les chantiers éducatifs permettent de mobiliser les jeunes autour d'une activité de production de biens et/ou de services, en poursuivant des objectifs éducatifs, sociaux, de médiation, de solidarité et de lien social. Ces chantiers s'inscrivent dans une démarche globale de prévention. Ils sont axés sur la modification des comportements et sur la réduction des risques d'exclusion ou de marginalisation. Ils visent à prendre en charge les risques, les problèmes d'insertion professionnelle, d'inadaptation sociale en créant du lien social et en adaptant le comportement des jeunes.

> Le loisir comme outil de prévention

L'accès à la culture, aux loisirs, aux sports et à l'art favorisent l'ouverture à de nouveaux centres d'intérêt et permettent aux jeunes de se construire positivement en référence à des valeurs citoyennes.

Les forces de l'ordre développent des activités dans cet esprit afin de favoriser une relation de proximité.

OBJECTIF 2.2 | Accompagner les primo-délinquants et leurs familles

> Publics cibles

Parents
Primo-délinquants

> Acteurs

Associations
Bailleurs
CAF
Communes
Etat (Police Nationale, Préfecture, PJJ, SPIP,...)
Parents
Procureur
Tribunal de Grande Instance
TICE

> Dispositifs

Centre de loisirs jeunes/police
Contrat Intercommunal/Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD / CLSPD)
Programme de Réussite Educative (PRE)
Ville-Vie-Vacances (VVV)

Champs d'action

> Le développement des cellules de veille et de suivi

Il s'agit d'identifier, d'accompagner et de prendre en charge des jeunes « primo-délinquant » (faisant état d'un comportement délictueux voire délinquant) en leur proposant des solutions adaptées intégrant la famille (ex : Programme de Réussite Educative, rappel à l'ordre, accompagnement du Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles,...).

> Des actions de médiation

L'accompagnement des primo-délinquants et de leurs familles autour d'actions de médiation vise à renouer le dialogue au sein de la famille et entre les jeunes. Différents types d'actions sont mis en place :

- *médiation sociale (renforcer le lien social et l'image des jeunes),*
- *médiation individuelle,*
- *médiation collective (relations intra-quartier, inter-quartiers et entre les villes).*

La qualité de la médiation est un gage de réussite, et cela passe notamment par la formation des médiateurs.

> Le soutien spécifique aux parents

Le soutien aux actions autour de la parentalité aide les parents à comprendre les phénomènes de délinquance et leur permet de se replacer dans leur rôle vis-à-vis de leurs enfants primo-délinquants. Ce soutien se met en place autour de deux types d'intervention :

- *accompagnement collectif : groupes de parole, réunions d'informations, ateliers ;*
- *accompagnement individualisé.*

> L'éducation partagée

La mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par l'éducation des jeunes doit être au cœur de la prévention, en repositionnant chacun dans ses missions et responsabilités autour de la cellule familiale.

OBJECTIF | Lutter contre la récidive
2.3

> **Publics cibles**

Délinquants
Familles

> **Acteurs**

Communes
Police Nationale
Procureur TGI
Préfecture
PJJ
SPIP
Structures d'accueil
Mission locale
TICE
Baillieurs

> **Dispositifs**

Centre Educatif
Renforcé
Centre Educatif
Fermé
Contrat
Intercommunal/Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD / CLSPD)
Fonds
Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD)
Travail d'Intérêt Général

Champs d'action

> **Le renforcement des peines alternatives aux poursuites et à l'emprisonnement**

Renforcer et accroître les dispositifs permettant la réalisation de peines alternatives à travers :

- *Les Travaux d'Intérêt Général*
- *Les stages*
- *Les transactions réparations : jours-amendes*
- *Les mesures de travail non rémunéré*
- *Les mesures de réparation pénales (pour les mineurs)*

➔ **Fiche 3.3 Sécurité, prévention de la délinquance, et accès aux droits**

> **L'accompagnement des délinquants**

Poursuivre l'accompagnement éducatif et social des délinquants en renforçant l'accompagnement des jeunes sous main de justice vers leur réinsertion professionnelle.

OBJECTIF 3.1 | Soutenir l'accès aux droits en faveur des habitants des quartiers

> Publics cibles

Habitants

> Acteurs

Associations
Bailleurs
Centre Local d'Information et de Coordination
CCAS
Communes
Conseil Général (Conseil Départemental de l'Accès au Droit)
Etat (Police Nationale, Education Nationale,...)
Intervenants sociaux commissariats et gendarmerie (ISCG)
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
Pôle emploi
Professionnels de la justice
TICE
Travailleurs sociaux

> Dispositifs

Points d'accès aux droits (PAD)

Champs d'action

> Des lieux spécialisés

Le Comité Départemental d'Accès aux Droits coordonne et organise l'accès aux droits sur le territoire. Le Point d'Accès aux Droits est un lieu labellisé qui propose une offre complète d'accès aux droits (permanences, informations collectives, formations). Il est important de le soutenir financièrement pour sécuriser son fonctionnement et élargir les permanences permettant ainsi des actions spécifiques dans les quartiers en Politique de la Ville.

Par ailleurs, les « rendez-vous des droits » des Caisses d'Allocations Familiales seront mis en place (source : convention Ministère des affaires sociales et de la Santé et Ministère de la Ville – avril 2013).

> L'interconnaissance des partenaires

Dans le but d'une plus grande lisibilité, l'élaboration d'un répertoire spécifique à la CAECE est préconisée par les partenaires. Les rencontres et les échanges entre acteurs sont aussi à organiser.

> Un accompagnement individuel complété par des actions collectives

Les actions collectives et l'accompagnement individuel réalisés par les acteurs de terrain, particulièrement par les associations de proximité, doivent être renforcés et soutenus pour répondre aux besoins identifiés ou exprimés par les habitants. Ce soutien doit se traduire sous différentes formes : financement, soutien logistique, formation, mise en réseau..., renforçant ainsi l'accompagnement individuel dans l'aide à la démarche et l'accompagnement physique vers les institutions.

L'OFII est également un acteur crucial du dispositif d'accueil et d'intégration des personnes immigrées. L'Office fait signer un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) aux étrangers ayant vocation à résider durablement en France. Ce CAI prévoit notamment une journée de formation civique obligatoire, une session d'information sur la vie en France et les droits et les devoirs des parents, une formation linguistique et un bilan de compétences professionnelles si besoin. La plateforme d'accueil et d'intégration de l'OFII joue à travers ce dispositif un rôle important de l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes.

> Des outils de communication adaptés

Les outils de communication institutionnels doivent devenir vecteurs d'accès aux droits : journal de la ville, site internet, affiches, SMS... afin d'informer les habitants sur l'offre d'accès aux droits existante. Les actions de proximité et l'information orale restent un échelon fondamental, les moyens humains font l'objet d'une attention toute particulière afin de préserver cette échelle d'intervention (médiation). L'évolution de la médiation et la formation des acteurs est également une priorité.

OBJECTIF 3.2 | Œuvrer pour l'égalité Femme/Homme

> Publics cibles

Tous publics

> Acteurs

Associations
CAECE
Communes
Conseil Général
(Mission Citoyenneté
Accès aux Droits, ...)
Conseil Régional
Etat (Education
Nationale,
Délégation
départementale aux
droits des
femmes,...)

> Dispositifs

Charte européenne
pour l'égalité entre
les femmes et les
hommes dans la vie
locale
Appel des 100

Champs d'action

> L'exemplarité des collectivités

La déclinaison de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale au sein des collectivités permet d'être légitime et moteur auprès des acteurs sur ce champ. Cela passe par l'élaboration d'un plan d'actions tenant compte des problématiques spécifiques des quartiers en Politique de la Ville (phénomènes culturels, communautaires, intergénérationnels,...) pour une prise de conscience partagée.

> L'évolution des représentations et la promotion de l'égalité

Pour lutter contre les stéréotypes femmes/hommes, les actions développées s'appuient sur les acteurs et les structures de proximité du territoire, qui doivent préalablement être sensibilisés et formés. Ces actions peuvent prendre la forme d'actions collectives de sensibilisation, de médiation interculturelle, de théâtre forum,...

Une priorité doit être donnée à la sensibilisation des filles et des garçons sur la question des stéréotypes, en particulier au moment de l'adolescence sur le respect de la différence.

> L'emploi, la parentalité et le sport comme vecteurs d'égalité

Dans un contexte où les femmes sont encore discriminées dans le domaine de l'emploi, l'objectif est de mener des actions de lutte contre les stéréotypes, d'élargir les horizons professionnels.

Pour les hommes, la parentalité est un domaine qui doit davantage être investi. L'implication et la prise de responsabilité dans l'éducation, le suivi de la scolarité, la gestion quotidienne, les loisirs en famille sont autant d'actions pour lesquels l'implication des hommes est un objectif à atteindre.

Les filles et les femmes des quartiers en Politique de la Ville pratiquent moins d'activité sportive; il convient donc de diversifier et promouvoir l'offre sportive afin d'augmenter le nombre de femmes faisant du sport.

➔ [Fiche 1.5, 1.7 et 2.4 Education](#)

OBJECTIF 3.3 Renforcer l'aide aux victimes

> Publics cibles

Auteurs de violences
Victimes de violences

> Acteurs

Associations de proximité
Associations spécialisées
Communes
Conseil Général (MDS,...)
Etat (Police Nationale, Préfecture, Intervenants sociaux commissariats et gendarmerie...)
Travailleurs sociaux

> Dispositifs

Points d'Accès au Droit (PAD)
Maison de Justice et du Droit
Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD)
CISPD/CLSPD

Champs d'action

> L'accompagnement des victimes

Il convient de renforcer les structures et dispositifs existants (services d'aide aux victimes, associations, services publics, ...) pour la prise en charge des victimes depuis la reconnaissance du préjudice jusqu'à sa résolution :

- écoute et orientation,
- accompagnement psychologique,
- accompagnement administratif,
- accompagnement juridique.

Cela passe par :

- le travail en réseau des acteurs et le renforcement des moyens humains et logistiques : policiers, assistantes sociales, psychologues, travailleurs sociaux, spécialistes du droit, et par le développement de permanences, de permanences téléphoniques 7 jours sur 7, de places d'hébergement, d'urgence, la mise à disposition de téléphones d'urgence,...
- la sensibilisation et la formation des professionnels au repérage, à l'accueil et à la première prise en charge des victimes (ex : boîtes à outils à destination des agents d'accueil, Police Municipale, ...).

> La lutte contre la récidive

La lutte contre la récidive est essentielle pour aider les auteurs de violences et protéger leurs victimes, via l'accompagnement psychologique, les rappels à la loi, le contrôle judiciaire, les travaux d'intérêt général, l'insertion sociale et professionnelle, ... L'implication des collectivités, des associations mais aussi des bailleurs dans ces mesures est à renforcer.

➔ *Fiche 2.3 Sécurité, prévention de la délinquance, et accès aux droits*

> La sensibilisation et la formation du public

La prévention des situations à risque passe par :

- le développement de la vigilance, le repérage des situations à risque, le changement des pratiques,
- le témoignage de victimes qui ont réussi à dépasser leurs difficultés,
- des groupes de paroles, des interventions de professionnels...

Partie 3

ENGAGEMENTS

Sommaire

1. Engagements généraux	pp.170-172
2. Engagements des signataires	pp.173-199
Engagements généraux	pp.173-178
Education	pp.179-182
Emploi et développement économique	pp.183-190
Habitat, cadre de vie et rénovation urbaine	pp.191-195
Santé	pp.196-197
Sécurité, prévention de la délinquance et accès aux droits	pp.198-199

1. ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

L'ensemble des signataires du contrat de ville s'engage à :

> **Mobiliser les moyens humains, matériels et financiers pour la mise en œuvre du plan d'actions et l'animation du contrat de ville**

Chaque signataire s'engage à mobiliser les moyens à sa disposition pour un **fléchage précis** de son intervention au bénéfice des quartiers prioritaires.

Chaque signataire s'engage également à désigner nommément une personne **référente**. Cette personne aura en charge :

- La représentation de sa structure aux diverses instances de vie du contrat : animation, suivi, évaluation, pilotage.
- L'interface technique pour la mise en œuvre du contrat ;
- La transmission et le partage de données sur le suivi des actions en direction des quartiers prioritaires, leur mise en œuvre opérationnelle et leur efficacité ;

> **Laïcité, citoyenneté et vivre ensemble**

La laïcité, la citoyenneté et le vivre ensemble sont des priorités transversales de ce contrat et ont trait à l'ensemble des thématiques déployées pour les six ans à venir. C'est ainsi que l'ensemble des engagements pris par les signataires concourent à répondre à ces enjeux et à la reconquête des valeurs républicaines dans ces quartiers.

> **Soutenir la vie associative**

Le soutien aux associations et à leurs projets constitue un enjeu fondamental de la Politique de la Ville. Cela passe notamment par la **sécurisation de leurs financements** et la **simplification des procédures administratives**. C'est pourquoi l'ensemble des financeurs s'engage à œuvrer tant que possible pour la simplification des démarches administratives et la mise en commun des formulaires de demande de subvention. Le travail Etat/Conseil Général/CAF/CAECE engagé pour la production d'un appel à projet simplifié doit se poursuivre et s'étendre à d'autres partenaires. La sécurisation des financements doit également être visée, notamment par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs.

L'ensemble des partenaires financeurs s'engage à :

> **Œuvrer pour un dialogue de gestion renforcé**

Actuellement, le territoire dispose d'un appel à projet commun à trois financeurs que sont l'Etat, le Conseil Général et la CAF. Ces financeurs organisent un dialogue de gestion leur permettant d'harmoniser leurs décisions en fonction des priorités de chacun.

Dans le cadre du renforcement du rôle de pilotage de l'intercommunalité dans les nouveaux contrats de ville, il est essentiel que la CAECE et les communes puissent intégrer pleinement ce dialogue de gestion. Cela permettra à la CAECE d'intégrer son enveloppe financière dédiée à la Politique de la Ville à un schéma d'intervention plus concerté, de donner une meilleure lisibilité sur les projets qu'elle souhaite soutenir selon ses compétences et priorités. Les communes et la CAECE continueront à apporter une expertise de terrain sur les projets municipaux et associatifs présentés.

Cela permettra d'aboutir à un fonctionnement davantage concerté et partagé. Ce dialogue de gestion s'appliquera pour la programmation annuelle, les différents appels à projets et le financement des dispositifs.

Le caractère collégial des décisions de ce dialogue de gestion doit permettre de garantir à chaque projet soutenu le niveau de (co)financement nécessaire à sa réalisation.

> **Co piloter les actions dans le cadre des appels à projet Politique de la Ville**

Les partenaires financeurs (Etat, Conseil Général, CRIF, CAF, CAECE et villes) s'engagent à mettre en place une organisation collégiale et concertée pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des appels à projets Politique de la Ville en :

→ mutualisant les instances d'attribution des enveloppes Politique de la Ville des partenaires financeurs et en arbitrant sur les projets retenus et les subventions allouées en une seule instance où siègent l'ensemble des partenaires financeurs : le comité de programmation.

→ déterminant et harmonisant les critères d'attribution en fonction des priorités de chaque financeur et des objectifs du contrat de ville.

→ définissant les clés de répartition pour garantir l'équité entre les territoires

> **Créer un fonds d'initiatives locales pour le financement de micro-projets**

Chaque financeur pourra réserver une partie de son enveloppe afin de créer la possibilité de financer des micro-projets dans les quartiers avec dans la mesure du possible des procédures simplifiées et des arbitrages communs dans le cadre des textes en vigueur. Ce fonds permettra ainsi de soutenir les associations portant des projets très locaux dont le poids financier ne justifie pas le passage par les exigences traditionnelles des appels à projets



politique de la ville (Fonds de participation des habitants, enveloppes dédiées aux conseils citoyens ou autres formes).

2. ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES



Les engagements généraux

Engagements de la CAECE

- Déployer les équipes projets dédiées (MOUS et PRU)
- Soutenir matériellement (locaux) et financièrement (75 000 € en 2014) les associations
- Droit commun : entretenir les équipements intercommunaux dans les quartiers, entretien voiries, espaces verts ; collectes des ordures ménagères.
- Signer la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes et rédiger un plan pour l'égalité femmes/hommes dans la continuité des engagements déjà pris par les villes.
- Elaborer un plan de lutte contre les discriminations, s'articulant avec les démarches engagées par les villes et soutenant les actions associatives existantes
- Dans ce cadre, signer la charte de la diversité et élaborer un plan d'action répondant aux exigences de la charte pour promouvoir la diversité sur le territoire
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et animer le groupe partenarial observatoire.
- Mettre en place un pacte de solidarité financier et fiscal, à travers une dotation de solidarité communautaire votée en assemblée délibérante, dont la répartition s'appuie sur des critères sociaux
- S'engager à mener une politique volontariste de mobilisation des fonds européens

Engagements de la ville de Courcouronnes

- Cofinancer et mettre en œuvre des dispositifs et projets Politique de la Ville
- Œuvrer aux côtés de l'agglomération, des autres villes et des signataires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville
- Mobilisation des moyens humains, financiers et logistiques pour le conseil citoyen du Canal
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participer au groupe partenarial observatoire
- Signature de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et déclinaison d'un plan d'actions

Engagements de la ville d'Evry

- Cofinancer et mettre en œuvre des dispositifs et projets Politique de la Ville
- Mettre en œuvre les conseils citoyens
- Œuvrer aux côtés de l'agglomération, des autres villes et des signataires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participer au groupe partenarial observatoire
- Mettre en œuvre le plan d'action élaboré suite à la signature de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes :

Engagements de la ville de Ris-Orangis

- Cofinancer et mettre en œuvre des dispositifs et projets Politique de la Ville
- Œuvrer aux côtés de l'agglomération, des autres villes et des signataires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville
- Mobilisation des moyens humains, financiers et logistiques pour le conseil citoyen du Plateau-Ferme du Temple
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participer au groupe partenarial observatoire
- Suite à la signature de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et à la réalisation d'un diagnostic, mise en œuvre d'un plan d'actions

Engagements de l'Etat

La participation prévisionnelle attendue de l'Etat pour les opérations inscrites à la maquette financière est indiquée sous réserve des orientations des différentes lois de finances en cours.

- Soutenir le territoire dans l'accès aux futures expérimentations nationales et soutenir les actions innovantes portées par les collectivités (villes et CAECE)
- Allouer des moyens spécifiques (humains et financiers) pour décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les hommes et les femmes
- Maintien du surclassement pour la ville de Courcouronnes
- Aider à la déclinaison locale des conventions interministérielles
- Maintien des financements MOUS au niveau 2014 (50 000 €) et dans la mesure du possible, augmentation de ces financements jusqu'à un objectif de 100 000€
- Faciliter la sécurisation et la pérennisation des financements aux projets

municipaux et associatifs dans le cadre des programmations annuelles. Cela pourra se traduire par des conventions pluriannuelles pour certains acteurs structurants dont l'utilité des projets a été reconnue collégalement.

- Poursuivre le travail partenarial engagé pour la simplification administrative, notamment des demandes de subvention
- Améliorer le travail partenarial par la mise en œuvre de séances de travail Etat / CAECE sur la programmation annuelle, permettant d'aborder l'avancement des projets, les difficultés fonctionnelles et administratives
- Partage des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participation au groupe partenarial observatoire
- Accompagner la CAECE et les villes dans la mobilisation des fonds européens

Engagements du Conseil Général de l'Essonne

La participation prévisionnelle attendue du Département pour les opérations inscrites à la maquette financière est indiquée sous réserve de l'étude des opérations présentées au financement du Conseil général en fonction des délibérations en vigueur.

- Renforcer les moyens dans les secteurs les plus sensibles : emploi, éducation, sécurité, social
- Sécurisation des financements des moyens humains sur les GUSP et les CLAS
- Sécurisation et pérennisation des financements aux projets municipaux et associatifs dans le cadre des programmations annuelles
- Poursuite du travail partenarial engagé pour la simplification administrative, notamment des demandes de subvention
- Partage des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participation au groupe partenarial observatoire
- Accompagnement de la CAECE et des villes dans la mise en œuvre de leurs politiques de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes hommes
- Faciliter l'accès de la CAECE et des villes aux fonds européens

Engagements du Conseil Régional d'Île-de-France

La mobilisation des politiques relevant de ses compétences et notamment de l'ensemble du droit commun est nécessaire pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires, vécus et de veille.

L'engagement du Conseil Régional d'Île de France porte en premier lieu sur ses compétences obligatoires :

- * La formation professionnelle et l'apprentissage,
- * Le développement économique,
- * Les transports,
- * La mobilisation spécifique des fonds européens,
- * La gestion des lycées.

L'articulation entre le contrat de ville et les autres contractualisations avec le CRIF est essentielle. La complémentarité entre les documents stratégiques doit permettre une intervention conjointe sur des priorités partagées. Il est nécessaire d'avoir une contractualisation bilatérale avec le CRIF (contrat de ville, contrat de développement territorial, Pacte..) afin de pouvoir notamment émarger aux fonds européens dédiés aux quartiers en politique de la ville gérés par la Région.

L'objectif national des 10% des fonds européens du programme opérationnel de l'Ile de France doit être mobilisé afin d'agir sur les disparités socio-urbaines du territoire Centre Essonne. A ce titre la Région s'engage à accompagner la CAECE et les villes dans la mobilisation des fonds européens sous réserve d'éligibilité au régime des fonds européens et aux délibérations de la Région afférentes, ainsi qu'à partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et à participer au groupe partenarial observatoire.

La mise en place de la nouvelle génération de contrats de plan État-région (CPER) constitue également une opportunité pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires.

En second lieu, des crédits spécifiques pourront être mobilisés pour :

- la sécurisation et pérennisation des financements aux projets municipaux et associatifs dans le cadre des crédits spécifiques Actions politique la ville
- les financements des projets de rénovation urbaine intégrés dans le présent contrat, sous réserve de la mise en œuvre d'un dispositif spécifique relatif au renouvellement urbain et dans la limite des crédits disponibles

Engagements de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Assurer l'accompagnement et le suivi du Contrat Local de Santé Intercommunal par la Délégation de l'Essonne dans le cadre du Projet Régional de Santé
- Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé ainsi que l'accompagnement des structures d'exercice collectif (centre de santé, maisons de santé, pôle de santé) dans le cadre des appels à projets
- Partage des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participation au groupe partenarial observatoire

Engagements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Partage des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participation au groupe partenarial observatoire

Engagements de la TICE

- Solliciter avec le soutien de la CAECE les financements de droit commun « Transport » pour améliorer la mobilité sur le territoire (Développement de l'offre,

aménagements et développement des infrastructures transport) que Tice mobilisera au profit du Contrat de Ville.

- Rechercher les financements associés conjuguant Politique de la Ville et Transports (tels que dans le cadre d'appels à projet de type ANRU)
- Dans le prolongement de la création d'un fond d'initiative locale, Tice pourra apporter des contributions financières spécifiques susceptibles d'abonder les projets Transports des structures partenaires du Contrat de Ville qui seraient soutenus par Tice
- Moyens humains : désignation de personnels référents « Communication », « Marketing », « Projets », « Prévention Sécurité » et « Développement social » sous la coordination du Responsable DU ou de son représentant (chargé de mission Stratégies de Proximité)
- Soutien matériel : Tant aux associations qu'aux Maisons de Quartier de la Ville d'Evry ou aux structures de proximité, Tice peut financer par projet transport proposé par les structures
- Partage des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participation au groupe partenarial observatoire

Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ Sur le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ Sur le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, (non limitativement listées) :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques,

diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);

- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Engagements de la Poste

- Travail avec les acteurs locaux (associations permettant de faciliter l'accès au service des personnes en fragilité, PIMMS, ...),
- Travail sur l'aide à l'insertion des jeunes dans le monde du travail (parcours de découverte de l'entreprise, stagiaires, E2C,...) dispositif EAV,
- Promotion des métiers auprès des écoles, collèges, lycées et organismes locaux (PLIE, missions locales...),
- Promotion de l'apprentissage.

Engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne

- Mobiliser les moyens humains, matériels et financiers au titre de son plan d'actions « Réussir en banlieue » et « Eveil à l'esprit d'entreprendre »
- Identification de deux référents sur les thématiques « développement économique/création reprise d'entreprise » et « développement économique/emploi ».



Les engagements sur la thématique éducation

Engagements de la CAECE

- Mise à disposition (gratuite ou payante) du centre culturel Robert Desnos ou des Arènes pour différents événements (CLAS de Ris-Orangis, colloque-séminaire, colloque PV-Culture du CG, Championnat mini entreprises, ...)
- Droit commun : mise à disposition et entretien des équipements sportifs et culturels dans les quartiers
- Activer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation (chambres consulaires, grandes écoles, Conseil Régional, organismes de formation) pour la réussite.

Engagements de la ville de Courcouronnes

- Cofinancement et mise en œuvre du Projet de Réussite Educative
- Cofinancement et mise en œuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Activer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation (chambres consulaires, grandes écoles, Conseil Régional, organismes de formation) pour la réussite.

Engagements de la ville d'Evry

- Cofinancement et mise en œuvre du Projet de Réussite Educative
- Cofinancement et mise en œuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Activer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation (chambres consulaires, grandes écoles, Conseil Régional, organismes de formation) pour la réussite.

Engagements de la ville de Ris-Orangis

- Cofinancement et mise en œuvre du Projet de Réussite Educative
- Cofinancement et mise en œuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Activer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation (chambres consulaires, grandes écoles, Conseil Régional, organismes de formation, Pôle Emploi) pour la réussite.

Engagements de l'Etat

- Mobiliser prioritairement les ressources départementales et académiques pour le remplacement, dans les meilleurs délais, des enseignants du 1er degré et du 2e degré (objectifs 48 heures)
- Maintenir les établissements classés en Réseau d'Education Prioritaire sur

toute la durée du contrat de ville

- Accompagner l'intégration du collège Albert Camus de Ris-Orangis et des écoles rattachées dans la nouvelle carte de l'Education Prioritaire.
- Accompagner l'intégration de l'école primaire *Le Temps des cerises* au réseau de l'éducation prioritaire Galilée et celle des écoles maternelle et élémentaire *Les Coquibus* au réseau de l'éducation prioritaire Paul Eluard
- Inscrire la difficulté socio-scolaire dans les règles de répartition des emplois de professeur du 1er degré pour les écoles suivantes d'Evry : Ecole élémentaire François Mauriac, Ecole élémentaire Jacques Cartier , Ecole élémentaire Françoise Dolto, Ecole maternelle Françoise Dolto, Ecole maternelle Lamartine, Ecole maternelle La Fontaine
- Maintenir dans le réseau de l'éducation prioritaire Jean Lurçat les écoles suivantes de Courcouronnes : Ecole primaire Van Gogh, Ecole maternelle Paul Gauguin, Ecole élémentaire Paul Gauguin
- Inscrire la difficulté socio-scolaire dans les règles de répartition des emplois de professeur du 1er degré pour les écoles suivantes de Courcouronnes : Ecole maternelle Jacques Tati, Ecole élémentaire Jacques Tati, Ecole primaire Jacques Brel
- Maintenir un régime de décharge exceptionnelle des directeurs pour les écoles Jules Ferry et Paul Bert de Courcouronnes.
- Mettre en œuvre le dispositif « Plus de maitres que de classes »
- Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans
- Mettre en cohérence les projets et les actions de l'Education Nationale avec ceux conduits dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.
- Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation (chambres consulaires, grandes écoles, Conseil Régional, organismes de formation) pour la réussite des jeunes sous statut scolaire ou en apprentissage
- Activer les dispositifs de l'Education Nationale sur un mode partagé avec les acteurs du contrat de ville, en priorité sur les quartiers en PV
- Activer les dispositifs dédiés aux quartiers prioritaires de l'Education Nationale sur un mode partagé avec les acteurs du contrat de ville (cordées de la réussite, ...)
- Maintenir le niveau de financement (valeur 2014) des Projets de Réussite Educative sur l'ensemble de ces périmètres sous réserve des crédits ouverts en loi de finance et de la validation du comité de pilotage annuel
- Maintenir le soutien financier aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité sous réserve des crédits ouverts en loi de finance et de la validation du comité de pilotage annuel
- Mettre en œuvre la convention nationale sur le décrochage scolaire

Engagements du Conseil Général de l'Essonne

La participation prévisionnelle attendue du Département pour les opérations inscrites à la maquette financière est indiquée sous réserve de l'étude des opérations présentées au financement du Conseil général en fonction des délibérations en vigueur.

- Maintien du soutien financier aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- Fiches actions du Plan de Cohésion Sociale et urbaine 2013-2017
- Dispositifs de la Direction de l'Education et des Collèges type Réussir sa 6ème

Engagements de la Caisse d'Allocations Familiales

- Soutien financier aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- Soutien au fonctionnement de multiples structures :
- Prestation de service unique aux structures d'accueil de jeunes enfants,
- Prestation de service ordinaire aux accueils de loisirs,
- Prestation de service, animation globale et coordination et animation collective famille pour les centres sociaux agréés,
- Prestation de service Relais assistantes maternelles,
- Prestation de service contrat enfance/jeunesse,
- Subventions dans le cadre de la Politique de la ville et du dispositif Ville-Vie-Vacances,
- Subventions dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (dispositif REAAP)
- Aide à l'investissement dans les champs de la petite enfance (structures d'accueil de jeunes enfants et relais assistantes maternelles) et des loisirs (accueil de loisirs) etc...

Engagements de la TICE

- Adaptation de l'offre Transport en fonction des événements culturels proposés par les collectivités ;
- Communiquer sur l'offre de transport permettant l'accès aux équipements culturels et sportifs ;
- Coproduction d'événements Sport/Transports ayant pour objectifs la promotion des bonnes pratiques, le civisme et les règles d'usages et d'utilisation du transport.

Engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne

Sous réserve des crédits disponibles permettant de déployer en tout ou partie les actions prévues

- Mobiliser les moyens prévus dans ses plans d'actions « Réussir en banlieue » et « Eveil à l'esprit d'entreprendre », à savoir informer, accompagner les porteurs de projets dans le cadre des réunions, conférences, accompagnement individuel et diffusion d'une plaquette dédiée « je tu ils/elles financent mon entreprise » ; faciliter le financement des projets par l'organisation de la 8^{ème} convention de financement à la CCI Essonne visant au rapprochement des porteurs de projets et structures de financement. Sensibiliser les jeunes de 13 à 26 ans dans le cadre de réunions d'informations au sein des établissements scolaires, missions locales et la mise en œuvre d'un concours dédié associant des dirigeants d'entreprises.
- Mobiliser les moyens du point Apprentissage pour : informer et accompagner les jeunes sur leur orientation professionnelle, au travers d'entretiens individuels et d'ateliers thématiques ; information sur les métiers, les formations, l'Apprentissage, la recherche de stage et d'entreprise
- Assurer la promotion de l'alternance : Sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance et informer les jeunes et les prescripteurs.
- Dans le cadre du département emploi-Formation, co-organisation de jobs datings thématiques (handicap, apprentissage, industrie).
- Promouvoir les dispositifs Emplois auprès des entreprises.



Les engagements sur la thématique emploi et développement économique

Engagements de la CAECE

- Maintien des crédits déployés en faveur de l'emploi et de la formation
- Création d'un ou plusieurs événements en faveur de l'emploi
- Mise à disposition de personnels et de locaux
- Avance de trésorerie au PLIE Centre Essonne pour pallier au versement tardif des fonds européens
- Cofinancement du PLIE et de la Mission locale
- Soutien financier et matériel aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique(SIAE) existantes du territoire et aide à leur développement
- Généralisation de l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics

Engagements de la ville de Courcouronnes

- Généralisation de l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics
- Maintien de l'engagement pris par la Ville pour le recrutement de publics sous contrats d'emplois d'avenir,
- Participer au développement de l'économie sociale et solidaire, au développement des structures d'insertion par l'activité économique, et à toutes formes d'actions d'insertion professionnelle pouvant bénéficier directement aux publics en situation de vulnérabilité,
- Maintenir l'engagement de la Ville dans le cadre du Service Civique et de l'accueil de stagiaires,
- Promouvoir les ateliers sociolinguistiques favorisant le parcours d'accès à la formation et à l'emploi,
- Participer au développement des chantiers d'insertion, chantiers écoles,
- Favoriser les dispositifs du type Permis Citoyen, BAFA citoyen, Aide aux Projets,... permettant de lever les freins d'accès à la formation et à l'emploi.
- L'ensemble de ces actions sera plus particulièrement élaboré à partir et en direction des populations résidant en quartier prioritaire.

Engagements de la ville d'Evry

- Maintien de l'engagement pris par la Ville pour le recrutement de publics

sous contrats d'emplois d'avenir, d'emplois aidés et en apprentissage,

- Participer au développement de l'économie sociale et solidaire, au développement des structures d'insertion par l'activité économique, et à toutes formes d'actions d'insertion professionnelle pouvant bénéficier directement aux publics en situation de vulnérabilité,
- Maintenir l'engagement de la Ville dans le cadre du Service Civique et de l'accueil de stagiaires,
- Généralisation de l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics
- Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés de manière globale.
- Soutenir le développement des ateliers sociolinguistiques favorisant le parcours d'accès à la formation et à l'emploi,
- Participer au développement des chantiers d'insertion, chantiers écoles, régie de quartier,
- Favoriser les dispositifs du type Permis Citoyen, Aide aux Projets,... permettant de lever les freins d'accès à la formation et à l'emploi.
- L'ensemble de ces actions sera plus particulièrement élaboré à partir et en direction des populations résidant en quartier prioritaire.

Engagements de la ville de Ris-Orangis

- Maintenir un service de proximité dédié à l'emploi, la formation et la linguistique en direction des adultes et des jeunes
- Mettre en place des accompagnements renforcés collectifs et individuels des chercheurs d'emploi et/ou des salariés
- Informer et conseiller sur les métiers, les formations, les débouchés, ainsi que sur les droits des salariés inhérents à ces thématiques
- Mettre en relation avec les partenaires dans le cadre d'un accompagnement social, afin de lever l'ensemble des freins à l'emploi
- Créer un réseau des partenaires de l'emploi et de l'insertion dans le cadre d'une coordination locale
- Mettre en place des permanences d'acteurs sociaux, juridiques et d'aide à la création d'entreprise
- Mettre en place des formations linguistiques et professionnelles en lien avec les besoins des habitants et des entreprises, ainsi que des ateliers sociolinguistiques
- Développer et gérer la coordination des acteurs de la linguistique
- Généraliser l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics

- Maintenir l'engagement pris par la Ville pour le recrutement de publics sous contrats d'emplois d'avenir, d'emplois aidés et en apprentissage
- Participer au développement de l'économie sociale et solidaire, au développement des structures d'insertion par l'activité économique, et à toutes formes d'actions d'insertion professionnelle pouvant bénéficier directement aux publics en situation de vulnérabilité
- Participer aux relations avec les entreprises afin d'accroître l'offre économique sur la commune

L'ensemble de ces actions sera plus particulièrement élaboré à partir et en direction des populations résidant en quartier prioritaire.

Engagements de Pôle Emploi

Les engagements de Pôle Emploi feront l'objet d'une déclinaison locale opérationnelle à travers des fiches actions élaborées dans le courant du 1^{er} semestre 2015.

1-Assurer sa présence dans les quartiers de la Politique de la Ville par des solutions adaptées à la diversité des territoires

Pôle emploi est présent sur le territoire :

- Par l'implantation de l'agence d'Evry installée rue Blaise Pascal, de l'agence de Viry-Chatillon installée rue de Ris, de l'agence de Services Spécialisée (A2S) installée à Evry rue Blaise Pascal
- Au travers de co traitants : les missions locales d'Evry et de Grigny, Cap emploi d'Evry, et au travers de partenariats et de prestataires
- Par la mise en place d'actions ponctuelles dans les quartiers avec des partenaires (ateliers de recherches d'emploi, information sur le marché du travail, information sur les formations, actions co construites et co animées dans le cadre de partenariat, parrainage, création entreprise ...)
- L'offre de services de Pôle emploi est délivrée à travers une implantation territoriale qui permet de recevoir les demandeurs d'emploi et les employeurs à proximité de leur lieu de résidence en application du schéma territorial adopté par le conseil d'administration. Les modalités d'intervention spécifiques permettent d'assurer la délivrance de services de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la ville. L'objectif est d'optimiser la délivrance de service de Pôle emploi, avec les autres acteurs du territoire.
- Pôle Emploi développe l'accessibilité à ses services via des outils numériques (dont une plateforme web) offrant de l'information ou permettant des contacts sans déplacement pour les demandeurs : entretiens Visio avec le conseiller, chats, e-modules d'orientation et de conseil, aide à la recherche d'emploi, organisation de web dating et de

salon en ligne, renvoi vers des pages Web ...

2- Pôle emploi s'engage à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires

- Mobiliser et adapter des aides, des prestations et des formations de droit commun au regard des besoins du public des quartiers prioritaires
- Développer des actions favorisant l'accès à l'information sur les dispositifs de formation
- Examiner l'opportunité de la mise en place de nouvelles prestations et ou de dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires
- Intensifier l'accompagnement renforcé en faveur des demandeurs d'emploi en difficulté ayant un fort besoin d'être accompagné et dont la problématique peut relever de la recherche d'emploi, de la mobilité professionnelle, de freins périphériques à l'emploi, voire d'une combinaison de ces problématiques : modalité d'accompagnement s'appuyant sur des entretiens physiques fréquents avec le conseiller et mobilisant des services et prestations d'adaptation au marché du travail ou des prestations d'élaboration du projet professionnel, d'ateliers de mobilisation vers l'emploi, formation
- Mettre en place un accompagnement intensif au bénéfice des jeunes, prévoyant une fréquence élevée d'entretiens individuels afin d'accélérer et de sécuriser l'accès à l'emploi en travaillant notamment sur les codes sociaux : accompagnement plus individualisé permettant d'agir par étape: immersions, CDD, formations courtes afin d'intégrer durablement l'entreprise ou un cycle de formation qualifiante
- Mettre en œuvre la convention de partenariat signée entre Pôle emploi et le Conseil Général permettant un accompagnement global en vue de lever les freins à l'emploi des demandeurs d'emploi, et notamment ceux résidents dans les quartiers prioritaires (quatrième modalité de suivi et d'accompagnement de l'offre de service de Pôle emploi)
- Rechercher des partenariats pour compléter son offre de service, pour travailler en particulier avec les acteurs locaux de l'insertion (associations, acteurs publics...) à la levée de freins périphériques

3-Pole emploi s'engage à mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et les dispositifs spécifiques à leur profit

- En contribuant activement aux objectifs de la convention signée en avril 2013 entre les ministres chargés de la ville et de l'emploi concernant : les emplois d'avenir, les emplois aidés, l'insertion par l'activité économique, la création d'entreprise, la mobilisation des dispositifs de parrainage pour compenser des obstacles spécifiques, d'accès à l'emploi, l'alternance pour développer la qualification des jeunes en lien avec les acteurs concernés

Engagements de l'Etat

- Pilotage de la charte Entreprises et Quartiers
- Contribution à l'application de la loi relative à l'économie sociale et solidaire (promulguée le 31 Juillet 2014)
- Soutien à la création d'entreprise dans la cadre du droit commun (NACRE, ACCRE, ...)
- Soutien au réaménagement de locaux et de commerces dans les quartiers par une collaboration avec EPARECA et/ou la Caisse des dépôts dans le cadre de la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires.

Engagements du Conseil Général de l'Essonne

La participation prévisionnelle attendue du Département pour les opérations inscrites à la maquette financière est indiquée sous réserve de l'étude des opérations présentées au financement du Conseil général en fonction des délibérations en vigueur.

- Généralisation de l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics
- Développer l'offre d'insertion sociale en direction des allocataires du RSA

Engagements de Dynamique Emploi

En s'appuyant sur les conventions d'objectifs signés par les Ministres de la politique de la ville, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire, Dynamique Emploi déclinera localement son action pour :

- Réduire les délais de traitement des dossiers : une première réponse sera adressée à tout demandeur dans les quinze jours.
- Porter à 60% le taux d'accompagnement des jeunes des quartiers prioritaires du territoire, et à 50% celui des accompagnements renforcés (Plie, Civis...)
- Porter à 20% le taux de placement des jeunes des quartiers prioritaires en emploi (16% actuellement au plan national)
- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi pour les jeunes des quartiers prioritaires : 30% des emplois d'avenir pour les jeunes en ZUS ; au minimum 30% de jeunes des quartiers prioritaires dans le dispositif de la garantie jeune, en mobilisant les entreprises signataires de la charte « entreprises et quartiers »
- Multiplier par deux le nombre de contrats d'apprentissage pour les jeunes des quartiers prioritaires, en s'appuyant sur le réseau de développeurs de l'apprentissage des missions locales
- Créer de l'activité dans les quartiers par le développement des clauses

sociales : au minimum 35% des personnes bénéficiant de la clause sociale seront issus des quartiers prioritaires

- Préparer les candidats au monde de l'entreprise : 60% des personnes issues des quartiers prioritaires bénéficieront d'un coaching par un coach certifié
- Renforcer le parrainage dans les quartiers prioritaires et doubler le nombre de jeunes parrainés, en s'appuyant sur le réseau des acteurs économiques
- Favoriser le lien entre les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires et les chefs d'entreprise en organisant un job dating par an sur chacune des trois villes (Evry, Ris-Orangis et Courcouronnes).
- Renforcer l'antenne de proximité sur le quartier des Pyramides avec un conseiller supplémentaire et la création d'un cyber espace, afin de permettre le développement des emplois aidés et la mise en place d'une offre de service adaptée pour les demandeurs d'emploi (actions individuelles et collectives, job dating...)
- Agir sur la levée des freins périphériques à l'emploi (mobilité, permanences santé et juridiques ...) avec un objectif de 60% des personnes bénéficiant de ces actions issues des quartiers prioritaires
- Développer la mobilité internationale au profit des jeunes des quartiers prioritaires : 50% des jeunes bénéficiant des projets de mobilité internationale seront issus des quartiers prioritaires.

Engagements de la TICE

- Organiser autant que de besoin des sessions d'information et de sensibilisation aux tarifs sociaux en direction des publics usagers des transports en commun ;
- Accueillir au moins cinq stagiaires de 3ème originaires de l'Agglomération annuellement ;
- Traitement des demandes d'emploi des personnes issues des quartiers en Politique de la Ville en partenariat avec la plateforme des vocations de Pole Emploi ;
- Communiquer sur l'offre de transport permettant l'accès aux zones d'activités ;
- Communiquer sur les tarifications permettant l'accès aux Transports Publics pour les trajets Domicile/Travail ou recherche d'emploi.

Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

Sous réserve de ses conditions propres d'intervention, à examiner au cas par cas, et de ses comités compétents la CDC accompagnera le contrat de ville sur la thématique de l'emploi et du développement de la façon suivante (sans que cette liste soit limitative) :

- Diagnostic territorial du développement économique par la création d'entreprise : la CDC pourra donner son appui en expertise et en financement pour l'élaboration d'un diagnostic territorial sur les dispositifs et les partenaires de la CDC existants dans le domaine de la création d'entreprise
- La promotion des quartiers : appui en ingénierie d'expertise pour mettre en place une stratégie de valorisation de l'offre et d'attractivité des quartiers ou développer des outils de communication, de commercialisation et d'animation des quartiers
- Dispositif CitésLab : Accompagnement à l'émergence et à la sensibilisation pour la création d'entreprise
- Renouvellement des partenariats avec les acteurs locaux sur les thématiques ESS du Contrat de ville : « réussir en banlieue » avec la CCI de l'Essonne

Engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne

Sous réserve des crédits disponibles permettant de déployer en tout ou partie les actions prévues

- Mobiliser les moyens prévus dans ses plans d'actions « Réussir en banlieue » et « Eveil à l'esprit d'entreprendre », à savoir informer, accompagner les porteurs de projets dans le cadre des réunions, conférences, accompagnement individuel et diffusion d'une plaquette dédiée « je tu ils/elles financent mon entreprise » ; faciliter le financement des projets par l'organisation de la 8^{ème} convention de financement à la CCI Essonne visant au rapprochement des porteurs de projets et structures de financement. Sensibiliser les jeunes de 13 à 26 ans dans le cadre de réunions d'informations au sein des établissements scolaires, missions locales et la mise en œuvre d'un concours dédié associant des dirigeants d'entreprises.
- Mobiliser les moyens du point Apprentissage pour : informer et accompagner les jeunes sur leur orientation professionnelle, au travers d'entretiens individuels et d'ateliers thématiques ; information sur les métiers, les formations, l'Apprentissage, la recherche de stage et d'entreprise
- Assurer la promotion de l'alternance : Sensibiliser et mobiliser les

entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance et informer les jeunes et les prescripteurs.

- Dans le cadre du département emploi-Formation, co-organisation de jobs datings thématiques (handicap, apprentissage, industrie).

Promouvoir les dispositifs Emplois auprès des entreprises.

Engagements de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne

Le service économique de la CMA s'engage pour :

- L'animation d'ateliers sous la forme « Réunion des futurs installés », activées à la demande de l'EPCI et pouvant être réalisées au sein des quartiers. L'objectif étant de donner toutes les informations nécessaires à la réflexion d'un porteur de projet sur un espace-temps d'une matinée. Cette animation est celle qui est réalisée hebdomadairement dans les locaux de la CMA91
- L'appui des équipes de la CMA sur la communication des obligations de qualification professionnelle en particulier sur les métiers réglementés et préalables à la création
- Le relai sur la prise en charge des projets détectés en amont comme étant en difficulté d'aboutissement (compétences, qualification, prévisionnel d'activité, ...)
- L'accompagnement spécialisé individuel sur les porteurs de projets en phase de concrétisation de leur étude de marché lors de la création de leur entreprise artisanale.
- La sensibilisation des créateurs sur les embauches du parcours d'Auto-Entrepreneur.
- L'accompagnement des partenaires de la thématique développement économique sur les thèmes liés à l'immobilier d'entreprise et aux prescriptions artisanales et ce, dans le cadre d'une prestation de service.
- L'étude sur la mise en œuvre de formations complémentaires « futurs artisans » accessible par l'AIF et en lien avec les Pôles Emploi locaux.



Les engagements sur la thématique habitat, cadre de vie et rénovation urbaine

Engagements de la CAECE

- Maintenir l'effort en faveur de la rénovation urbaine sur le temps du mandat
- Assurer dans le cadre des PRU les missions de porteurs de projets et d'ingénierie, et assurer une démarche de concertation en lien avec les villes
- Mettre en œuvre le plan d'actions du Programme Local de l'Habitat
- Entretenir les bâtiments, voiries et espaces publics d'intérêt communautaire
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations d'espaces publics dans les PRU
- Mettre en œuvre une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, **sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers de veille**. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Engagements de la ville de Courcouronnes

- Mettre en œuvre une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, **sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers de veille**. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Entretenir les bâtiments, voiries et espaces publics d'intérêt communal
- Cofinancer le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, maintien de l'abattement de TFPB, définition concertée avec l'Etat et les bailleurs d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, et mise en place d'un comité de suivi annuel.
- Participer au financement des PRU et projets d'intérêt local sur des aménagements urbains et des réhabilitations ou créations d'équipements d'intérêt communal.

Engagements de la ville d'Evry

- Mettre en œuvre une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, **sans fragiliser les autres quartiers, et notamment les quartiers de veille**. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Entretien des bâtiments, voiries et espaces publics d'intérêt communal
- Cofinancer le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, maintien de l'abattement de TFPB, définition concertée avec les bailleurs et les villes d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, et mise en place d'un comité de suivi annuel.
- Participer au financement des PRU et projets d'intérêt local sur des aménagements urbains et des réhabilitations ou créations d'équipements d'intérêt communal.

Engagements de la ville de Ris-Orangis

- Mettre en œuvre une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville **sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers de veille**. A cette fin, engagement d'une réflexion, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale réunissant l'Etat, les collectivités et les bailleurs, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux au sein des travaux de la future Conférence Intercommunale du Logement
- Entretien des bâtiments, voiries et espaces publics d'intérêt communal
- Cofinancer le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- La définition des actions à financer dans le cadre de l'abattement de TFPB sera réalisée annuellement en concertation entre la Ville, l'Etat et le bailleur, dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, et à l'issue du bilan partagé de l'année N-1.
- Participer au financement des PRU et projets d'intérêt local sur des aménagements urbains et des réhabilitations ou créations d'équipements d'intérêt communal.

Engagements de l'Etat

- Les projets de rénovation urbaine qui ne figureront pas dans la liste des projets d'intérêt national feront l'objet d'une attention particulière dans la définition des projets d'intérêt local.
- Accompagnement d'une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, **sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers de veille**. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Soutien aux projets de remembrement du patrimoine social des bailleurs sur les villes d'Evry et Courcouronnes par la production d'un schéma de remembrement d'ici la fin 2015 avec un objectif d'application recherché pour la fin du Contrat de ville 2015-2020. L'objectif sera une réduction de moitié du nombre de bailleurs au terme du contrat de ville.
- Soutien aux projets de rénovation ou de restructuration du parc social situé dans les QPV, mais en dehors des périmètres PRU
- Généralisation de la TVA à 5.5% pour l'accession au logement à l'ensemble des quartiers prioritaires (+300m)
- Soutien à l'expérimentation de Courcouronnes sur un projet de diversification de l'habitat à travers un projet de déconventionnement de logements sociaux
- Soutien aux copropriétés dégradées (y compris hors des opérations de rénovation thermique)
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, maintien de l'abattement de TFPB, définition concertée avec les bailleurs et les villes d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, et mise en place d'un comité de suivi annuel

Engagements des bailleurs sociaux

- Maître d'ouvrage de leurs projets de rénovation et de restructuration intégrés dans le présent contrat
- Accompagnement d'une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, **sans fragiliser les autres quartiers et notamment dans les quartiers de veille**. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

- Soutien aux projets de remembrement du patrimoine social des bailleurs sur les villes d'Evry et Courcouronnes par la production d'un schéma de remembrement d'ici la fin 2015 avec un objectif d'application recherché pour la fin du Contrat de ville 2015-2020. L'objectif sera une réduction de moitié du nombre de bailleurs au terme du contrat de ville.
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, maintien de l'abattement de TFPB, définition concertée avec l'Etat et les villes d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, et mise en place d'un comité de suivi annuel
- Mise en place de projets de développement social urbain dans les quartiers prioritaires
- Animation d'ateliers dans les futures maisons de projet et des appartements pédagogiques

Engagements de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

- Signature du protocole de préfiguration au deuxième trimestre 2015 en vue du financement des projets de rénovation urbaine du territoire inscrits au NPNRU

Engagements du Conseil Général de l'Essonne

La participation prévisionnelle attendue du Département pour les opérations inscrites à la maquette financière est indiquée sous réserve de l'étude des opérations présentées au financement du Conseil général en fonction des délibérations en vigueur.

- Financements des projets de rénovation urbaine intégrés dans le présent contrat
- Soutien aux copropriétés dégradées sur les opérations de rénovation thermique
- Programme d'action de mise en œuvre des nouvelles orientations en matière de la politique d'habitat et logement pour la période 2013-2017
- Maison Départementale de l'Habitat identifiée comme espace ressource

Engagements de la TICE

- Accompagnement des projets de rénovation urbaine aux côtés des maîtres d'ouvrage et des habitants jusqu'en 2020 ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication de proximité nécessaires pour accompagner les changements urbains et les changements Transports associés ;
- Pendant les travaux, réaliser des actions et des supports de communication visant à informer les habitants de modifications d'offre ou d'itinéraire pendant la période de transition ;
- Poursuivre les actions de partenariats avec les établissements scolaires en vue de sensibiliser les jeunes générations aux transformations de leur quartier et de leur impact sur le transport

- Concevoir et diffuser des supports auprès des habitants et des partenaires des quartiers concernés informant des améliorations des infrastructures Transport, de l'offre nouvelle et des tarifications adaptées aux habitants ;
- Renforcer le lien avec les partenaires relais et coproduction d'actions de communication ayant pour objectif l'appropriation par les habitants des évolutions Transport du quartier rénové ;
- Développement du dialogue avec les habitants dans le cadre des dispositifs de concertation existants ou à venir.

Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

Sous réserve de ses conditions propres d'intervention, à examiner au cas par cas, et de ses comités compétents, la CDC accompagnera le contrat de ville sur la thématique de l'habitat, du cadre de vie et de la rénovation urbaine de la façon suivante (sans que cette liste soit limitative) :

- Appui en ingénierie sur les opérations, objet des fiches projets de rénovation urbaine du contrat de ville. Notamment la CDC cofinancera à hauteur de 19 801€ les études pré-opérationnelles menées par l'Epareca et la ville sur la restructuration du centre commercial du Moulin à Vent, quartier du Plateau à Ris-Orangis
- Appui en ingénierie sur les dispositifs contractualisés avec l'ANAH :
 - o études préalables, de repérage, pré-opérationnelles, en expertise complémentaire, en évaluation OPAH – PDS
 - o Dispositifs expérimentaux de prévention sur 3 ans : Observatoires copropriétés (VOC) et dispositif préventif (POPAC). Notamment la CDC cofinancera le programme d'actions au titre du POPAC de l'Agglomération d'Evry Centre Essonne
 - o Opérations publiques de redressement sur 3 à 5 ans (OPAH, PDS, ORCOD) : Ingénierie de suivi-animation et ingénierie sociale de portage de redressement
- Etude de financement en prêts sur fonds d'épargne pour les opérations d'équipements publics et d'aménagement



Les engagements sur la thématique santé

Engagements de la ville de Courcouronnes

- Cofinancement de l'Atelier Santé Ville
- Mise en œuvre du Contrat Local de Santé Intercommunal
- Financement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Engagements de la ville d'Evry

- Cofinancement de l'Atelier Santé Ville
- Mise en œuvre du Contrat Local de Santé Intercommunal
- Financement du renforcement du Centre Municipal de Santé

Engagements de la ville de Ris-Orangis

- Cofinancement de l'Atelier Santé Ville
- Mise en œuvre du Contrat Local de Santé Intercommunal

Engagements de l'Etat

- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville d'Evry, Courcouronnes et Ris-Orangis (postes de coordinateurs) sous réserve des crédits ouverts en loi de finances
- Mobiliser les moyens humains (médecins/infirmiers scolaires) et activer les dispositifs (CESC, CVL,...) de l'Education Nationale sur un mode partagé avec les acteurs du contrat de ville, en priorité sur les quartiers en PV
- Sécuriser le financement des postes ASV sur la durée du contrat

Engagements de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Dédier des moyens humains et financiers à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé Intercommunal
- Renforcer le soutien aux actions mises en œuvre par les Ateliers Santé Ville dans le cadre des appels à projet de l'agence
- Financer des études de faisabilité / d'opportunité des structures d'exercice collectif (maison de santé, pôle de santé, centre de santé...) dans le cadre des appels à projet de l'agence
- Accompagner le renforcement du lien villes/CHSF
- Faciliter l'accès aux appels à projets pour le secteur public et libéral
- Créer un Conseil Local de Santé Mentale sur le territoire

Engagements du Conseil Général de l'Essonne

La participation prévisionnelle attendue du Département pour les opérations inscrites à la maquette financière est indiquée sous réserve de l'étude des opérations présentées au financement du Conseil général en fonction des délibérations en vigueur.

- Renforcer le soutien aux actions mises en œuvre par les Ateliers Santé Ville
- Mobiliser les services et les dispositifs (CDPS, PMI, ...) sur un mode partagé avec les acteurs du contrat de ville, en priorité sur les quartiers en PV
- Apporter un soutien méthodologique et financier sur les questions de vieillissement des populations résidant en quartier Politique de la Ville

Engagements du Centre Hospitalier Sud-Francilien

- Participer à la politique de renforcement de l'accès aux soins et aux droits menée par les collectivités (consultations avancées, passerelle avec la PASS, ...)



Les engagements sur la thématique sécurité, prévention de la délinquance et accès aux droits

Engagements de la CAECE

- Soutien financier à la prévention spécialisée
- Soutien financier aux associations d'accès aux droits

Engagements de la ville de Courcouronnes

- Cofinancement du poste de coordinateur du CISPD
- Partage de données sur les phénomènes de délinquance via la signature d'une charte de confidentialité

Engagements de la ville d'Evry

- Cofinancement du poste de coordinateur CISPD
- Partage de données sur les phénomènes de délinquance via la signature d'une charte de confidentialité

Engagements de la ville de Ris-Orangis

- Partage de données sur les phénomènes de délinquance via la signature d'une charte de confidentialité
- Cofinancement du poste de coordinateur du CLSPD

Engagements de l'Etat

- Maintien des effectifs de la Police Nationale dans les quartiers prioritaires, vécus, de veille
- Mobiliser des moyens humains et financiers pour l'application des conventions avec les ministères de la Justice et de l'Intérieur (confortation de la justice de proximité, prévention de la récidive, lutte contre les discriminations, actions pénales contre les phénomènes de délinquance,...) et le déploiement des dispositifs de la Police Nationale existants sur les quartiers en Politique de la Ville
- Financements du FIPD pour le développement de la vidéo protection et des actions de prévention de la délinquance
- Poursuivre les partenariats Education Nationale et Direction Départementale de la Sécurité Publique sur les thématiques suivantes : prévention contre les stupéfiants, drogues (interventions d'un Policier Formateur Anti-Drogues auprès des élèves de primaire, collège et lycée sur les 3 communes) dangers d'internet, harcèlement, jeux dangereux, rappel de la loi, civisme et citoyenneté (mobilisation du Centre de Loisir Jeunes dans les établissements scolaires pour des actions de prévention).
- Poursuivre la transmission de données sur les phénomènes de délinquance via la signature d'une charte de confidentialité
- Favoriser la mise en œuvre des stratégies nationale et départementale de

prévention de la délinquance

Engagements de la Caisse d'Allocations Familiales

- Instauration de Rendez-vous des droits par la Caf notamment en direction des publics issus des quartiers prioritaires

Engagements de la TICE

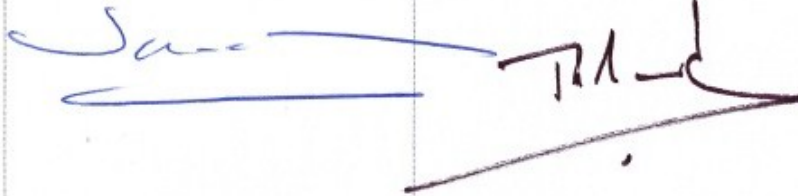
- Pérennisation des actions de gestion partagée en partenariat avec les forces de sécurité et les établissements scolaires, mais également concernant les phases de travaux relatives aux opérations de renouvellement urbain ;
- Relayer et coproduire des actions visant à prévenir les comportements à risque et favoriser les comportements civiques dans les Transports publics ;
- Poursuivre les actions engagées avec l'OFII jusqu'en 2020 (objectif 3.1 sécurité);
- Poursuivre les actions de promotion et d'accompagnement pour l'obtention des titres sociaux de transport ainsi que les actions visant à favoriser la mobilité des habitants sur (et hors) du réseau de Transport ;
- Poursuivre les actions conduites en partenariat avec la Police Nationale (en particulier le CLJ), l'accueil de mineurs suivis par la PJJ ;
- Poursuivre les actions conduites (intervention en milieu scolaire – 6.000 élèves rencontrés annuellement) en partenariat avec l'Education Nationale (pourrait également être transposée l'opération Polibus conduite avec la Police nationale dans les établissements scolaires tant à Grigny qu'à Corbeil-Essonnes) ;
- Participation aux dispositifs locaux de prévention et de sécurité (CISPD) et notamment la Commission « Transport » ;
- Partage de données sur les phénomènes de délinquance à l'œuvre dans les espaces transports ;
- Demande d'accroissement du dispositif de vidéo protection auprès du STIF et de l'Etat en vue de favoriser la sécurisation des espaces transports, donc du TCSP.

SIGNATAIRES DU CONTRAT

Manuel VALLS
Premier Ministre



Patrick KANNER
Ministre de la Ville, de la Jeunesse
et des Sports



Thierry MANDON
Secrétaire d'État à la Réforme de
l'État et à la Simplification, auprès du
Premier ministre

Myriam EL KHOMRI
Secrétaire d'État auprès du ministre
de la Ville, de la Jeunesse et des
Sports, chargée de la Politique de la
ville



Bernard SCHMELTZ
Préfet de l'Essonne



Francis CHOUAT
Maire d'Evry
Président de la Communauté
d'Agglomération Evry Centre
Essonne



Stéphane BEAUDET
Maire de Courcouronnes



Délégation de pouvoir à
Laurence HEQUET

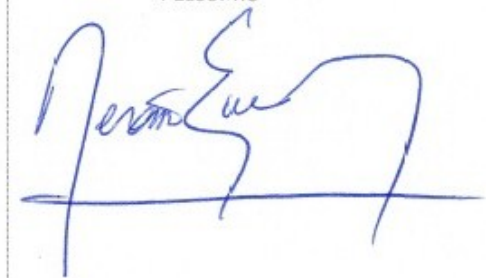
Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis



Jean-Paul HUCHON
Président du Conseil Régional
d'Île-de-France



Jérôme GUEDJ
Président du Conseil Général de
l'Essonne



SIGNATAIRES DU CONTRAT

Pierre-Yves DUWOYE

*Recteur de l'Académie de
Versailles*

Eric LALLEMENT

Procureur de la République

Christine MANSIET

*Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales de
l'Essonne*

Michel HUGUET

*Délégué territorial
Agence Régionale de Santé d'Île-
de-France*

Jean-Luc RAVIS

*Directeur territorial Essonne
Pôle Emploi*

Catherine PERENET

*Directrice interrégionale Île-de-
France de la Caisse des Dépôts et
Consignations*

Philippe LAVIALLE

*Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de
l'Essonne*

Laurent MUNEROT

*Président de la Chambre des
Métiers et de l'Artisanat de
l'Essonne*

Florence BELLAMY

Présidente de Dynamique Emploi

Jacques GENTILE

Directeur de la TICE

SIGNATAIRES DU CONTRAT

Céline DOURDAN
Directrice Générale
SA HLM Essonne Habitat



Stéphane DUCRET
Directeur délégué à la gestion de
patrimoine
SA HLM Immobilière 3F (I3F)



Philippe de NIJS
Directeur Général
SA HLM Domaxis



Pierre-François GOUIFFES
Président du Directoire
SA HLM Efidis



Serge AGUILAR
Directeur Général
OPID HLM de l'Essonne, du Val-
d'Oise et des Yvelines (OPIEVOY)



Stéphane BARDIN
Directeur régional
SA HLM Logement francilien



Denis BONNETIN
Directeur Général
SA HLM Antin Résidences
SA HLM La Vincennoise



Laurence LIMBOURG
Directrice territoriale
SA HLM France Habitation



Denis GAUTHIER
Directeur d'agence
Emmaüs Habitat



Christian GIUGANTI
Délégué Général
SA HLM LOBREP



SIGNATAIRES DU CONTRAT

Jean-Luc VIDON
Directeur Général
SA HLM La Sablière (ICF La Sablière)



Farid BOUALI
Directeur Général Adjoint
OPH du Val-de-Marne (Valophis Habitat)



Geneviève BENATTAR
Directrice adjointe – gestion locative
SA HLM du Val-de-Seine (SOVAL)



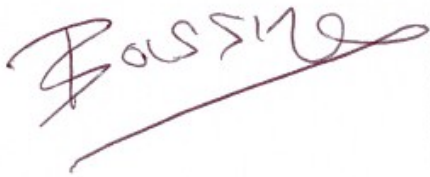
Etienne CHARRIEAU
Directeur de la gestion immobilière
VILOGIA



Hugues CADET
Directeur Général
SA HLM Gestion Maintenance Aménagement Construction (SOGEMAC Habitat)



Bruno DELERUE
Directeur du Patrimoine
SA HLM Espace Habitat Construction



Délégation de pouvoir à
Mame BASSINE NDIAYE

Marc CHASTAGNOL
Directeur adjoint
Logial OPH



Patrice TILLET
Directeur Général
SA HLM ALLIADE Habitat



Michèle ATTAR
Directrice Générale
SA HLM Toit et Joie



Délégation de pouvoir à
Leila SEKKAKI

